

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 17 avril 2013

VOLUME 82

ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me EMMA RAMOS-PAQUE

INTERVENANTS :

Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD pour M. Frank Zampino
Me ISABELLE SHURMAN pour M. Frank Zampino
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau
Me CLAUDE MAGEAU pour Dessau
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des ingénieurs
Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada
Me ÉRIC MEUNIER pour Corporation Sun Média, Groupe TVA et Québecor Média
Me CATHERINE DUMAIS pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
FRANK ZAMPINO	
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	11
DÉCISION	92
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	94

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

59E-36	Monsieur Zampino devra vérifier la date à laquelle monsieur Marc Deschamps a commencé à faire ses rapports d'impôt	143
--------	--	-----

LISTE DES PIÈCES

PAGE

59P-634 :	Organigramme de la Ville de Montréal 2013	189
59P-635 :	Analyse des registres téléphoniques de Frank Zampino et de Marc A. Deschamps	198

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-septième (17ième)
2 jour du mois d'avril,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent
8 s'identifier?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Oui. Maître Sonia LeBel pour la Commission.

11 Désolée.

12 Me EMMA RAMOS-PAQUE :

13 Bonjour. Emma Ramos-Paque pour la Commission.

14 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

15 Maître Claude-Armand Sheppard pour le témoin,
16 monsieur Frank Zampino.

17 Me ISABELLE SHURMAN :

18 Isabelle Shurman pour le témoin, monsieur Frank
19 Zampino. Bonjour.

20 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

21 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
22 général du Québec.

23 Me MARTIN ST-JEAN :

24 Bonjour à tous. Martin St-Jean pour la Ville de
25 Montréal.

1 M. YURI TREMBLAY :

2 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des
3 municipalités du Québec.

4 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

5 Bonjour. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

6 Me CLAUDE MAGEAU :

7 Bonjour à tous. Claude Mageau pour Dessau.

8 Me DANIEL ROCHEFORT :

9 Daniel Rochefort pour l'Association de la
10 construction du Québec.

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

13 Me DENIS HOULE :

14 Bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour
15 l'Association des constructeurs de routes et grands
16 travaux du Québec.

17 Me GASTON GAUTHIER :

18 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

19 Me FÉLIX RHÉAUME :

20 Bon matin. Félix Rhéaume, Parti libéral du Québec.

21 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

22 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des
23 ingénieurs.

24 Me GENEVIÈVE GAGNON :

25 Bonjour. Geneviève Gagnon pour la Société Radio-

1 Canada.

2 Me ÉRIC MEUNIER :

3 Éric Meunier pour Corporation Sun Média, Groupe TVA
4 et Québecor Média.

5 Me CATHERINE DUMAIS :

6 Bonjour. Catherine Dumais pour le Directeur des
7 poursuites criminelles et pénales.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître LeBel, on vous écoute.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Donc, tel
12 qu'annoncé hier devant vous, mais nous étions en
13 non-publication, le prochain témoin est monsieur
14 Frank Zampino. Comme vous le savez, hier en fin
15 d'après-midi, à la suite du témoignage de monsieur
16 Trépanier, le DPCP a déposé une requête concernant
17 potentiellement une partie du témoignage de
18 monsieur Zampino qui s'adressera à un dossier qui
19 est présentement judiciairisé. Je vais donc céder la
20 place à ma consœur, maître Catherine Dumais du
21 DPCP pour vous expliquer ce qu'il en est par
22 rapport à cette requête qui a été déposée sous
23 scellé hier.

24 (9:34:59)

25

1 Me CATHERINE DUMAIS :

2 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, en
3 effet, le Directeur des poursuites criminelles et
4 pénales demande une ordonnance de non-publication
5 préventive sur toute partie du témoignage de
6 monsieur Zampino qui référerait à un dossier
7 judiciairisé, qui est le dossier du Faubourg
8 Contrecoeur qui a été abordé à plusieurs reprises
9 devant vous aujourd'hui. Nous demandons bien sûr
10 cette ordonnance puisqu'il y a un risque sérieux,
11 pour la bonne administration de la justice, si les
12 propos de monsieur Zampino étaient prononcés en
13 public.

14 J'ai eu l'occasion de consulter mes
15 confrères des médias. Par contre, je n'ai pas pu
16 parler à maître Bantey ce matin. Ce que je vous
17 suggère relativement à leur position par rapport à
18 cette requête, c'est peut-être de revenir devant
19 vous après la pause du matin pour vérifier leur
20 position.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 À moins que maître Gagnon ou l'un ou l'autre des
23 avocats des médias ait pu s'entretenir avec maître
24 Bantey.

25

1 Me GENEVIÈVE GAGNON :

2 J'ai tenté de le faire, mais malheureusement je
3 n'ai pas la position de maître Bantey. J'ai la
4 mienne, je peux vous en faire part, mais je n'ai
5 pas celle de maître Bantey, alors je suis désolée.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K. Et quant à vous, c'est la même chose?

8 Me ÉRIC MEUNIER :

9 La même chose, Madame la Présidente.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait. Alors, nous allons attendre après la
12 pause.

13 Me CATHERINE DUMAIS :

14 Parfait. Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait. Évidemment, entre-temps, j'imagine que
17 maître LeBel ne va pas poser de questions sur ce
18 sujet.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Il est effectivement possible, Madame la
21 Présidente, de progresser dans l'interrogatoire de
22 monsieur Zampino sans aborder, à ce stade-ci, à
23 tout le moins jusqu'à la pause, le dossier qui fait
24 l'objet de la requête, effectivement. Donc, si on
25 peut procéder à l'assermentation de M. Zampino.

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-septième (17ième)
2 jour du mois d'avril,

3
4 A COMPARU :

5
6 FRANK ZAMPINO, comptable agréé

7
8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9
10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour, Monsieur Zampino.

12 R. Bonjour.

13 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[1]** Alors, Monsieur Zampino, peut-être pour
15 commencer à apprendre un peu à connaître... à vous
16 connaître et malgré que vous vous passez
17 d'introduction, je le concède, mais peut-être
18 connaître un peu votre parcours professionnel, nous
19 expliquer un peu ce que vous avez fait dans la vie
20 et ce qui vous a amené à la politique municipale.
21 Donc, vous êtes né à Montréal, si je comprends
22 bien, Monsieur Zampino?

23 R. Oui.

24 Q. **[2]** On va partir de la base.

25 R. Oui, je suis né à Montréal de parents d'origine

1 italienne qui viennent de la région du Molise au
2 sud... entre Rome et Naples, je dirais, c'est la
3 région de Molise. Et puis j'ai fait mes études
4 universitaires à Concordia. Alors, j'ai obtenu un
5 diplôme en comptabilité à l'Université Concordia et
6 j'ai été reçu comptable agréé suite à mes examens
7 en mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982).

8 J'ai débuté ma carrière en comptabilité, en
9 vérification chez l'ancien Coopers and Lybrand qui
10 est aujourd'hui PricewaterhouseCoopers. J'ai été
11 avec eux pendant cinq, six ans. Et ensuite, je me
12 suis lancé en politique municipale, la première
13 fois en mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) à un
14 poste de conseiller à la Ville de Saint-Léonard.

15 Q. **[3]** Si vous me permettez, Monsieur Zampino, on va
16 peut-être revenir un peu à votre formation. Vous
17 êtes donc comptable agréé de formation.

18 R. Oui.

19 Q. **[4]** Vous êtes membre de l'Ordre des comptables
20 agréés depuis le début?

21 R. Depuis mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982),
22 effectivement.

23 Q. **[5]** O.K. Et lors de votre passage en politique
24 municipale, est-ce que vous êtes demeuré quand même
25 membre de l'Ordre?

1 R. Oui, j'ai... je suis toujours membre de l'Ordre
2 depuis mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), avec
3 mes licences qui sont renouvelées à chaque année
4 depuis.

5 Q. **[6]** À chaque année?

6 R. C'est ça.

7 Q. **[7]** O.K. Et est-ce que je comprends, juste pour des
8 fins un petit peu plus historiques, votre famille,
9 avant d'arrivée au Canada, est passée par le
10 Venezuela, c'est exact?

11 R. Oui. Je fais partie d'une grande famille, mes
12 parents évidemment sont nés en Italie, dans un
13 petit village qui s'appelle Pietracatella dans le
14 bout de Campobasso. Et puis mon père a décidé... a
15 décidé de faire une vie, évidemment pour de
16 nouvelles opportunités, au Venezuela. Alors, ma
17 première soeur, la première de la famille qui est
18 née en Italie, j'ai un frère qui est décédé en mil
19 neuf cent quatre-vingt-treize (1993) à l'âge de
20 trente-six (36) ans, qui est né au Venezuela, j'ai
21 une soeur qui est née au Venezuela, et ensuite nous
22 sommes quatre frères, les plus jeunes - je suis le
23 milieu de la famille de sept enfants - qui sont nés
24 à Montréal.

25 Q. **[8]** Et le milieu de la construction est quand même

1 familier pour vous, si je comprends bien, votre
2 père était dans la construction, c'est exact?

3 R. Oui. Mon père a été dans le domaine de la
4 construction ou du développement domiciliaire,
5 depuis mil neuf cent soixante-sept (1967). Alors,
6 il est arrivé à Montréal en mil neuf cent
7 cinquante-neuf (1959), il a travaillé un bout de
8 temps sur les chemins de fer, je sais qu'il m'a
9 toujours parlé de sa première expérience en
10 construction, où il a travaillé dans les
11 structures, les fondations de la Place Ville-Marie,
12 au centre-ville à Montréal, puis ensuite il s'est
13 lancé en affaires avec son frère, et il a fait du
14 développement résidentiel, des années mil neuf
15 cent, je dirais mil neuf cent soixante-cinq (1965)
16 jusqu'à sa retraite, peut-être en l'an deux mille
17 (2000), deux mille deux (2002), deux mille trois
18 (2003).

19 Q. **[9]** O.K. Donc, votre père est dans la construction,
20 vous faites des études en comptabilité, vous avez
21 eu, si je comprends bien, également, avec votre
22 soeur, en mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985),
23 un commerce de pâtes, quelque chose qui ressemblait
24 à ça, ou je me trompe?

25 R. Ah, c'était avec des amis. C'était un petit

1 sideline. Un petit sideline, alors ça a duré... Ça
2 a duré quatre, cinq ans, un petit sideline,
3 d'ailleurs, que j'avais fait, on avait investi,
4 avec mes associés, collègues, comptables, des amis
5 avec qui on a étudié en comptabilité ensemble.

6 Q. **[10]** O.K. Et...

7 (09:41:15)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[11]** Est-ce que j'ai compris un commerce de pâtes?

10 R. Oui.

11 Q. **[12]** Pâtes alimentaires?

12 R. C'était des pâtes alimentaires, à Côte Saint-Luc.
13 C'était un petit magasin au détail, puis quand vous
14 parlez de... Quand vous parlez de ma soeur, c'est
15 que ma soeur a été employée pour nous, mais elle
16 n'était pas actionnaire.

17 Me SONIA LEBEL :

18 Q. **[13]** Elle n'était pas actionnaire. O.K. Donc, à ma
19 connaissance, à cette époque-là, rien ne vous
20 poussait vraiment vers la politique, là, à ce
21 moment-là.

22 R. Non. Disons que c'était un pur hasard de...

23 J'étais, évidemment, dans une carrière en
24 vérification, j'étais comptable agréé, et puis mon
25 père, évidemment, qui faisait beaucoup de

1 développement domiciliaire à Saint-Léonard,
2 connaissait, bon, le monde politique à Saint-
3 Léonard, et puis un jour, Michel Bissonnet, qui
4 était maire de Saint-Léonard en mil neuf cent
5 soixante-dix-huit (1978), de mil neuf cent
6 soixante-dix-huit (1978) jusqu'à mil neuf cent
7 quatre-vingt-un (1981), est venu rencontrer mon
8 père. Je me rappelle, c'était un dimanche, il est
9 passé en après-midi prendre un café, je pense que
10 c'était en mil neuf cent quatre-vingt...
11 Effectivement, en mil neuf cent quatre-vingt-six
12 (1986), l'été. Et puis monsieur Bissonnet,
13 quelqu'un que je respecte beaucoup, était déjà
14 député à l'Assemblée nationale, et vu qu'il avait
15 déjà été maire de Saint-Léonard, il était près de
16 l'équipe à Saint-Léonard, c'était monsieur Raymond
17 Renaud qui était le maire de Saint-Léonard durant
18 cette période, et il y avait des postes de
19 disponibles, et il est venu me voir, il dit,
20 « Frank, bon, vous êtes jeune, professionnel, est-
21 ce que ça vous intéresse de vous lancer en
22 politique? » Je lui ai dit, tout simplement, que je
23 ne connaissais pas beaucoup de la politique, que je
24 n'avais jamais assisté à une assemblée de conseil
25 de ma vie. Il m'a dit, « Bien, écoute, ça ne

1 prendra pas beaucoup de votre temps, vous pouvez
2 continuer, évidemment, à exercer vos fonctions de
3 vérificateur et de comptable agréé, et puis ça
4 serait peut-être intéressant de vous impliquer. »

5 Alors, j'avais dit que j'allais réfléchir.
6 J'ai pris une vacance avec mon épouse, j'avais un
7 jeune enfant dans le temps, qui avait un an, et
8 puis au retour de mes vacances de trois semaines,
9 j'ai rappelé monsieur Bissonnet pour dire que je
10 vais tenter une chance, alors j'ai été élu en mil
11 neuf cent quatre-vingt-six (1986) avec l'équipe du
12 maire Renaud, et puis, comme on dit en anglais,
13 bien, c'était un hasard, the rest is history, là,
14 j'ai fait une carrière, ensuite, de vingt-deux (22)
15 ans...

16 Q. **[14]** On a vu qu'effectivement, ça n'a pas pris
17 beaucoup de votre temps.

18 R. ... de vingt-deux (22) ans en politique. Oui,
19 disons que j'ai toujours fait un reproche à
20 monsieur Bissonnet, qui m'avait dit au départ que
21 ça n'allait pas prendre beaucoup de temps. Alors,
22 ça c'était ma première incursion en politique.
23 Ensuite...

24 Q. **[15]** Ça c'est en mil neuf cent quatre-vingt-six
25 (1986), Monsieur Zampino. Je comprends que ce que

1 vous venez de dire, monsieur Bissonnet n'était plus
2 maire depuis quatre-vingt-un (81), quatre-vingt-
3 deux (82) à peu près?

4 R. Exactement.

5 Q. **[16]** O.K. Pourquoi a-t-il pensé à vous approcher?
6 Est-ce que la famille Zampino était active en
7 politique municipale à ce moment-là?

8 R. Bien, elle n'était pas active. Monsieur Bissonnet
9 étant le député, il connaissait plusieurs personnes
10 à Saint-Léonard, je pense que mon père avait déjà
11 participé à des soirées de financement de Michel
12 Bissonnet dans les années quatre-vingt (80), alors
13 il connaissait la famille, comme il connaissait
14 beaucoup de monde.

15 Qui ne connaît pas Michel Bissonnet à
16 Saint-Léonard? D'ailleurs il est redevenu maire
17 aujourd'hui, suite à mon départ en deux mille huit
18 (2008). Alors, c'est quelqu'un de très connu, alors
19 mon père l'a connu, et c'est comme ça qu'on a fait
20 connaissance. Et comme je vous dis, en quatre-
21 vingt-six (86) j'ai été élu, ensuite...

22 Q. **[17]** Vous avez été élu à l'aide de qui? Qui
23 organisait de votre campagne à ce moment-là?

24 R. Bien, monsieur Renaud était le maire, le chef du
25 parti. Dans le temps ça s'appelait le parti

1 Ralliement de Saint-Léonard, je crois. Et monsieur
2 Dumont avait embauché Claude Dumont comme
3 organisateur en chef de cette campagne électorale
4 en mil neuf cent quatre-vingt-six (1986), et...

5 Q. [18] C'est exact, monsieur Dumont, à cette époque-
6 là, avait quand même une très bonne réputation
7 d'organisateur d'élections? C'est exact?

8 R. Ma compréhension, c'est qu'il avait déjà organisé
9 des campagnes électorales à Laval et dans certaines
10 autres municipalités, mais en quatre-vingt-six (86)
11 ça a été la première fois, évidemment, que j'ai
12 connu monsieur Dumont, qui avait avec lui une
13 équipe de trois ou quatre personnes qui...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [19] Est-ce qu'il porte un prénom, ce monsieur?

16 Me SONIA LEBEL :

17 Claude, je pense qu'on...

18 R. C'est...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je m'excuse.

21 Me SONIA LEBEL :

22 Je pensais l'avoir mentionné, désolée.

23 R. Et, c'est ça. C'est là que j'ai connu pour la
24 première fois monsieur Dumont. Je sais qu'il a
25 travaillé à l'élection aussi, je me rappelle de

1 Saint-Laurent et peut-être certaines autres
2 municipalités de la Communauté urbaine de Montréal.

3 Q. **[20]** Vous l'avez peut-être dit, Monsieur Zampino,
4 je m'excuse, mais est-ce qu'il avait travaillé
5 également à l'élection de monsieur Bissonnet, à
6 votre connaissance?

7 R. À la mairie?

8 Q. **[21]** À la mairie ou comme conseiller, est-ce qu'il
9 avait déjà participé monsieur Dumont à une élection
10 dans Saint-Léonard?

11 R. Je ne pourrais pas vous dire.

12 Q. **[22]** O.K.

13 R. Je ne sais pas qui était l'organisateur de Michel
14 Bissonnet en mil neuf cent quatre-vingt-un (1981)
15 quand monsieur...

16 Q. **[23]** Et est-ce qu'il avait, à votre connaissance,
17 monsieur Dumont, Claude Dumont déjà participé à une
18 élection dans Saint-Léonard avant de s'impliquer
19 dans la vôtre?

20 R. Quand vous dites la mienne en tant que conseiller
21 municipal?

22 Q. **[24]** En tant que conseiller, on est toujours en mil
23 neuf cent quatre-vingt-six (1986)?

24 R. Bon, en quatre-vingt-six (86), bon vu que c'était
25 ma première élection, je ne peux pas vous dire s'il

1 avait déjà participé à une élection avant celle-là.
2 Alors, j'étais un des douze conseillers, évidemment
3 je n'étais pas dans une place d'autorité de
4 déterminer qui allait être l'organisateur en chef.
5 Alors, c'est le chef du Parti, monsieur Raymond
6 Renaud j'imagine qui a pris ces décisions.

7 Alors, moi, j'ai, j'arrive là un peu de
8 dernière minute comme je vous mentionne et puis que
9 je vois cette organisation déjà en place.

10 Q. **[25]** Donc, vous ne savez pas qui est allé chercher
11 comme tel ou comment monsieur Claude Dumont en est
12 arrivé à être impliqué dans cette élection-là?

13 R. Pas du tout.

14 Q. **[26]** O.K. Vous n'avez pas participé à cette
15 décision-là, c'est ce que vous expliquez?

16 R. Exactement. En quatre-vingt-six (86), exactement.

17 Q. **[27]** O.K. Est-ce que je dois comprendre également
18 et on reviendra à monsieur Trépanier un peu plus
19 tard, mais est-ce que je dois comprendre que c'est
20 un peu le début également de votre relation avec
21 monsieur Trépanier par le biais de monsieur Claude
22 Dumont?

23 R. Bien, indirectement oui, parce que monsieur
24 Trépanier travaillait avec, dans l'équipe
25 organisationnelle de monsieur Dumont. Alors,

1 j'avais compris qu'il avait fait d'autres élections
2 avec lui, c'était deux personnes qui se
3 connaissaient très bien. Claude Dumont était
4 l'organisateur en chef et monsieur Trépanier
5 s'occupait, je ne me rappelle pas le nom, mais il
6 avait trois ou quatre personnes avec lui, alors,
7 chacun s'occupait peut-être de deux ou trois
8 quartiers municipaux sur les douze. Et monsieur
9 Trépanier avait une responsabilité dans le quartier
10 où évidemment je me présentais comme candidat qui
11 était dans le temps on appelait ça le quartier
12 numéro 3.

13 Q. **[28]** O.K. Et donc, monsieur Trépanier faisait
14 partie des deux, trois personnes, là, que vous avez
15 mentionnées tantôt que monsieur Claude Dumont avait
16 amené avec lui dans son équipe pour aider à
17 l'élection?

18 R. Tout à fait.

19 Q. **[29]** Donc, vous connaissez monsieur Trépanier
20 depuis environ mil neuf cent quatre-vingt-six
21 (1986), dans ces eaux-là?

22 R. C'est là que je l'ai connu je dirais la première
23 fois à cette élection.

24 Q. **[30]** O.K. Est-ce que vous avez une notion, Monsieur
25 Zampino, j'imagine que oui, de ce qu'est une

1 élection clé en main?

2 R. Bien, écoutez...

3 Q. **[31]** La notion d'élection clé en main?

4 R. J'en ai entendu parler dans les journaux, je pense
5 qu'on a fait assez état des élections clé en
6 main...

7 Q. **[32]** O.K.

8 R. ... au Québec. Je sais que le directeur général a
9 déjà fait des enquêtes, des vérifications sur ce
10 phénomène-là. Mais c'est de là que j'ai entendu
11 parler de ce genre d'élections.

12 Q. **[33]** Donc, dans les journaux?

13 R. Absolument.

14 Q. **[34]** O.K. Donc, avant les journaux, la notion
15 d'élection clé en main n'était pas une notion pour
16 vous qui était familière?

17 R. Bien pour nous à Saint-Léonard, ce n'était pas le
18 cas.

19 Q. **[35]** O.K. Donc, en mil neuf cent quatre-vingt-six
20 (1986), il n'y avait pas de rumeur ou, passez-moi
21 l'expression, d'odeur d'élection clé en main qui
22 circulait autour de monsieur Claude Dumont?

23 R. Pas du tout. Pas du tout. Et d'ailleurs quand je
24 vous dis que j'ai appris l'existence de cette
25 notion d'élection clé en main, je ne suis même pas

1 sûr que c'était dans ces années-là, c'est, dans le
2 fond, cet enjeu-là qui, qui était mis de l'avant
3 soit par le directeur général des élections ou par
4 certaines enquêtes journalistiques ou autres, à mon
5 souvenir, c'était après mil neuf cent quatre-vingt-
6 six (1986), mais je peux me tromper, je n'ai pas un
7 souvenir de la date exacte où j'ai entendu parler
8 d'élection clé en main pour la première fois.

9 Q. [36] Là, vous allez me permettre d'être sceptique
10 si tôt le matin, Monsieur Zampino, mais vous avez
11 fait de la politique pendant plus de quinze ans,
12 vous allez me permettre de faire des chiffres
13 ronds. Et même sans y avoir participé, vous êtes
14 dans le milieu de la politique depuis quinze ans et
15 c'est le DGE qui vous apprend la notion d'élection
16 clé en main par les journaux?

17 R. Bien c'est ce que je vous dis, c'est ce que je vous
18 dis, je comprends que ce n'est pas moi qui dois
19 vous poser des questions, mais est-ce que vous êtes
20 capable de me dire quand la première fois qu'on a
21 parlé de la notion d'élection clé en main? Moi j'ai
22 été élu en mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) et
23 je vous dis parce que la question m'a été posée,
24 est-ce qu'en mil neuf cent quatre-vingt-six (1986)
25 j'ai entendu parler d'élection clé en main, je vous

1 dis non.

2 Q. [37] Alors, ma question est la suivante?

3 R. Oui.

4 Q. [38] Ce que vous nous dites également c'est
5 qu'aujourd'hui en deux mille treize (2013) alors
6 que vous avez fait de la politique municipale plus
7 qu'active, on s'entend, pendant plus d'une
8 quinzaine d'années, et je ne prétends pas que vous
9 y avez participé, je dis même sans y participer,
10 vous me dites que ce sont les journaux qui vous ont
11 appris qu'est-ce qu'était la notion d'élection clé
12 en main?

13 R. Premièrement, j'ai fait, j'ai fait de la politique
14 pendant vingt-deux (22) ans et non pas quinze ans
15 et...

16 Q. [39] Donc, ma question elle devient encore plus
17 pertinente?

18 R. Et si votre question est de savoir si moi je suis
19 au courant de l'existence d'élection clé en main,
20 la réponse c'est non. Ce que j'ai appris c'est
21 qu'il y a certaines municipalités, certaines
22 municipalités généralement peut-être de plus petite
23 taille où ce genre d'élection se faisait. On
24 appelait ça des élections clé en main.

25 Q. [40] Et cette notion-là où il y a des municipalités

1 de petite taille où ce genre d'élection-là se
2 faisait, malgré votre implication dans la politique
3 pendant vingt-deux (22) ans, cette notion-là vous
4 l'avez appris par les journaux, c'est ce que vous
5 nous dites?

6 R. C'est ce que je vous dis.

7 Q. **[41]** D'accord. Alors, mil neuf cent quatre-vingt-
8 six (1986), on progresse, vous êtes conseiller à ce
9 moment-là dans l'équipe de monsieur Renaud et je
10 comprends que monsieur Bissonnet n'était
11 visionnaire parce que ça a commencé à ce moment-là
12 à envahir votre vie si je comprends bien,
13 probablement positivement, mais on a progressé vous
14 n'avez plus jamais quitté le milieu politique et
15 vous vous êtes impliqué de plus en plus. Est-ce que
16 je me trompe?

17 R. Oui, en mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), je
18 me suis présenté à la mairie de Saint-Léonard.

19 Q. **[42]** Qu'est-ce qui s'est passé en mil neuf cent
20 quatre-vingt-sept (1987)?

21 R. Il y a eu une division au conseil municipal quand
22 j'ai été élu avec l'ancien maire Renaud en mil neuf
23 cent quatre-vingt-six (1986), je crois qu'on avait
24 remporté l'élection avec dix conseillers sur douze.
25 Et puis en mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987)

1 ou quatre-vingt-huit (88) il y a eu une division au
2 conseil municipal, beaucoup de divergence
3 d'opinions, il y a eu des grandes manifestations.
4 Je me rappelle dans le temps à Saint-Léonard, sur
5 toute la question de la taxation. Il y avait des
6 manifestations. Et je me rappelle, c'était en mil
7 neuf cent quatre-vingt-sept (1987) ou quatre-vingt-
8 huit (88), au niveau de l'imposition d'une nouvelle
9 taxe d'affaires. Alors, les citoyens sont venus en
10 masse protester contre ces décisions.

11 Évidemment, cet enjeu a divisé énormément
12 le conseil, au point où il y a eu un éclatement sur
13 le plan politique, et il y a eu deux groupes qui se
14 sont formés. Ce qui s'est passé, c'est que, je
15 crois, sept conseillers sur dix du parti du maire
16 Renaud avaient démissionné. Et forcément, sept
17 conseillers sur douze (12) à la table du conseil
18 ont formé une nouvelle majorité. Alors, c'était ce
19 groupe-là qui formait la majorité jusqu'aux
20 prochaines élections.

21 Q. **[43]** Vous étiez dans quel groupe?

22 R. J'étais dans le groupe, évidemment, de la majorité.
23 Et de là, évidemment, je n'avais toujours aucune
24 intention, évidemment, de faire une carrière en
25 politique. Mais « push comes to shove », comme on

1 dit en anglais. J'ai eu plusieurs de mes collègues,
2 d'abord, dans un premier temps, on m'a demandé si
3 je voulais agir comme porte-parole de ce groupe.
4 J'ai accepté de le faire. Et finalement, on m'a
5 incité, on m'a demandé, on m'a suggéré, on m'a
6 recommandé de former une équipe et de présenter une
7 nouvelle équipe à la mairie, à la mairie de Saint-
8 Léonard, pour les élections de mil neuf cent
9 quatre-vingt-dix (1990).

10 Q. **[44]** Donc, vous vous êtes séparé de l'équipe du
11 maire, à ce moment-là?

12 R. On s'était séparés de l'équipe du maire, et puis,
13 évidemment, on a rallié, on a rallié dans notre
14 équipe, d'anciens candidats à la mairie de toutes
15 couleurs, des tendances des élections du passé.

16 Q. **[45]** Avez-vous eu un rôle actif dans cette
17 séparation-là?

18 R. Dans cette séparation-là?

19 Q. **[46]** La séparation du maire en mil neuf cent
20 quatre-vingt-sept (1987), quand il y a eu une
21 division?

22 R. Non. Moi je dirais que ça a été tout à fait
23 naturel. Comme je vous dis, il y avait des gros
24 enjeux en termes de fiscalité. Écoute, les revues
25 de presse sont encore disponibles, les citoyens ont

1 organisé une révolte, une vraie révolte au niveau
2 de la taxation, qui augmentait en moyenne, dans
3 certains cas, entre quinze (15 %) et vingt pour
4 cent (20 %). Et puis bon, peut-être par rapport à
5 ma profession, en comptabilité, les élus ont mis
6 beaucoup de pression sur moi pour essayer de voir,
7 avec la fonction publique, de trouver certaines
8 solutions. Et dans le fond, c'est cet enjeu-là qui
9 a fait, qui a fait qu'il y a un groupe qui s'est
10 dissocié des décisions, évidemment, qui ont été
11 mises de l'avant par l'ancien maire.

12 Q. **[47]** Et c'est avec ce groupe-là que vous vous êtes
13 présenté en mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) à
14 la mairie?

15 R. Entre autres, parce que comme je vous ai mentionné,
16 on a également rallié certaines autres personnes
17 qui étaient soit membres d'équipes d'opposition
18 d'élections antérieures ou de chefs d'un parti
19 d'élections antérieures. Alors, c'est de cette
20 façon que l'équipe s'est créée. Et puis on a été
21 élus en mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) avec
22 une majorité de dix conseillers sur douze.

23 Q. **[48]** À quel moment vous êtes devenu le chef, si on
24 veut, parce qu'on va faire un parallèle, le chef de
25 cette équipe-là pour vous présenter à la mairie?

1 R. Je dirais, vu que l'élection c'était toujours le
2 mois de novembre, et qu'il faut prévoir une période
3 d'organisation, puis ensuite la période électorale,
4 je dirais que c'était fort probablement le mois de
5 février ou le mois de mars. Il y a toujours une
6 période de neuf mois qu'on a besoin pour préparer
7 et faire une bonne organisation, évidemment, pour
8 atteindre nos objectifs, rencontrer l'ensemble des
9 électeurs, des citoyens, et l'ensemble des forces
10 vives, évidemment, de...

11 Q. **[49]** Et c'est monsieur Dumont, encore une fois, qui
12 vous a assisté, si on veut, comme organisateur?

13 R. Oui. Monsieur Dumont a été chargé de l'organisation
14 de cette élection en mil neuf cent quatre-vingt-dix
15 (1990).

16 Q. **[50]** Vous êtes-vous impliqué un petit peu dans
17 l'organisation, à ce moment-là, dans la recherche
18 de financement?

19 R. Pas du tout.

20 Q. **[51]** Pas du tout? Alors, monsieur Dumont a tout
21 pris en main?

22 R. Monsieur Dumont a été organisateur, et puis il
23 s'est occupé en partie, en partie du financement.
24 C'est ça.

25 Q. **[52]** Il s'est occupé du financement. Est-ce qu'il

1 s'occupait des bénévoles, de votre local, des
2 pancartes, des affiches?

3 R. Exactement. Il y avait un agent officiel, et puis,
4 bien une chose que c'est important de mentionner,
5 quand on parle de financement, monsieur Dumont
6 avait mis une grande emphase sur la contribution de
7 tous les conseillers, tous les candidats aux postes
8 de conseillers pour le financement. Quand on
9 organisait, évidemment, des activités de
10 financement quelconques, souvent monsieur Dumont
11 disait : « Bien, écoutez, vous voulez vous
12 présenter avec l'équipe, mais ça vient avec
13 certaines responsabilités. On comprend que, bon,
14 vous voulez vous faire élire, mais c'est important
15 que pour faire vivre une organisation, qu'on puisse
16 avoir des sous pour payer nos dépenses. »

17 Q. [53] C'est un peu le nerf de la guerre, on
18 s'entend, là? C'est le moteur qui fait avancer
19 l'organisation?

20 R. Le financement est nécessaire pour l'ensemble de,
21 dans le fond, des outils pour nous permettre à se
22 faire élire, que ça soit des pancartes, que ça soit
23 un peu de communication, que ça soit des annonces
24 dans les journaux. Ce n'était pas des élections...
25 ce n'était pas des élections à cette période-là de

1 grand budget, alors ce n'était pas trop compliqué
2 non plus pour qu'avec la participation avec tous
3 les élus d'aller obtenir le financement nécessaire
4 pour une campagne comme celle-là. Je ne me rappelle
5 pas exactement c'était quoi le budget. J'imagine
6 que ces informations sont publiques, mais il y a
7 quelque chose qui me dit qu'on a été capable de
8 faire une élection à Saint-Léonard dans ces années-
9 là, peut-être avec cinquante (50) ou soixante mille
10 dollars (60 000 \$), mais, sous toutes réserves,
11 parce qu'on parle d'il y a maintenant plus vingt
12 (20) ans...

13 Q. **[54]** Tout à fait.

14 R. ... et je ne me rappelle pas exactement quel était
15 le budget électoral.

16 Q. **[55]** Mais c'est quand même votre première
17 élection... non, je comprends qu'il y avait le
18 conseiller en mil neuf cent quatre-vingt-six
19 (1986), mais en mil neuf cent quatre-vingt-six
20 (1986), vous vous êtes joint à une équipe déjà
21 formée, je ne me trompe pas. Alors, en mil neuf
22 cent quatre-vingt-dix (1990), vous vous divisez,
23 pour les raisons que vous avez expliquées, du maire
24 Renaud, à l'époque et vous formez, à toutes fins
25 pratiques, une nouvelle équipe. Donc, c'est votre

1 première élection où vous êtes à la tête d'une
2 équipe. Je ne me trompe pas?

3 R. Oui, je suis chef du parti, forcément...

4 Q. [56] Forcément.

5 R. ... si j'étais candidat à la mairie.

6 Q. [57] Voilà, exactement. Donc, est-ce que vous avez
7 une certaine notion, parce que même, pour l'époque,
8 en mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), cinquante
9 (50), soixante mille dollars (60 000 \$), c'est
10 quand même des sous, est-ce que vous avez une
11 notion de, à quel endroit monsieur Dumont allait
12 chercher cet argent-là et de quelle façon? On
13 comprend qu'il y a des conseillers, là, mais vous
14 ne pouvez pas tout déboursier vous-même, là?

15 R. Ce n'est pas une question de déboursier, quand j'ai
16 parlé de conseillers, Madame La présidente, c'était
17 de dire, si, exemple, monsieur Dumont se donnait un
18 objectif d'aller faire... de faire une activité de
19 financement et de se donner un objectif d'aller
20 cueillir, exemple, vingt mille dollars (20 000 \$)
21 pour l'élection, bien, douze (12) conseillers, il
22 faisait un calcul rapide, si les billets étaient de
23 deux cents dollars (200 \$) ou de deux cent
24 cinquante dollars (250 \$), il faisait une petite
25 règle puis il dit: « Écoute, vous avez la

1 responsabilité chacune »...

2 Q. **[58]** O.K., c'est un objectif de vente, si on veut?

3 R. Exactement.

4 Q. **[59]** Divisé par les conseillers?

5 R. Exactement.

6 Q. **[60]** Parfait.

7 R. Et, je vous dis, ce n'est réellement pas compliqué,
8 là, c'est douze (12) conseillers, si... moi, j'ai
9 toujours dit ça à mes élus, vous voulez une
10 responsabilité importante, occuper une fonction
11 élective est une grande responsabilité, mais vous
12 devez aussi contribuer à ce processus démocratique
13 qui est celui de financer une campagne électorale
14 et ce n'est pas trop demander à un élu ou quelqu'un
15 qui veut devenir élu de contribuer à vendre des
16 billets pour un financement, alors, si on avait
17 trois ou quatre activités, c'est comme ça que ça se
18 faisait. Et souvent, surtout dans des municipalités
19 comme Saint-Léonard, qui sont des plus petites
20 municipalités, les équipes d'organisations, et je
21 dirais aussi les équipes de financement, ça vient
22 souvent toucher les familles proches de ces
23 personnes, alors... j'ai un échevin, j'ai un
24 candidat à un poste de conseiller, puis il va
25 demander, il va demander à son père, il va demander

1 à son beau-père, il va demander à sa belle-mère, à
2 des personnes près de lui de faire une
3 contribution. Je ne me rappelle pas quelles étaient
4 les limites...

5 Q. **[61]** Mais toujours dans les limites?

6 R. ... dans ces périodes-là, mais ce n'était
7 réellement pas compliqué puis si je veux...

8 Q. **[62]** Mais ce que je comprends, Monsieur Zampino,
9 parce que c'est fort intéressant, mais est-ce que
10 je comprends que, donc, tout se faisait par la
11 vente de billets et tout se faisait par la vente de
12 billets à des particuliers? Vous n'avez pas mis à
13 contribution le milieu des affaires, votre père,
14 les entreprises privées, les entreprises de
15 construction, à ce moment-là n'étaient pas mises à
16 contribution?

17 Q. **[63]** Non. Si je parle de mon père, bien, mon père
18 a sûrement contribué à ma campagne électorale,
19 suivant, évidemment, les règles établies en mil
20 neuf cent quatre-vingt-dix (1990), mais on n'avait
21 pas nécessairement cette nécessité d'aller
22 solliciter ce que vous mentionnez-là, des
23 entreprises. Comme je vous dis, là, c'était des
24 budgets limités, soixante mille (60 000 \$), divisez
25 ça à douze (12) élus plus un candidat à la mairie,

1 on parle de cinq mille dollars (5 000 \$) par
2 personne. Si les limites étaient, dans le temps,
3 sept cent cinquante dollars (750 \$), bien, là, sept
4 cent cinquante dollars (750 \$), je demande à un
5 conseiller qui se présente dans l'équipe: « Êtes-
6 vous capable d'aller me chercher, je ne sais pas,
7 huit personnes qui sont capables de contribuer sept
8 cent cinquante (750 \$) ou douze (12) personnes qui
9 sont capables de contribuer cinq cents dollars
10 (500 \$) ». Je ne pense pas que c'est demander mer
11 et monde, là.

12 Q. **[64]** Donc, c'est relativement facile, à cette
13 époque-là, compte tenu des nécessités de budget
14 limité, de se limiter à des citoyens ou des membres
15 de l'entourage, c'est ce que vous nous dites?

16 R. Absolument.

17 Q. **[65]** Parfait. Donc, vous êtes réélu également en
18 mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994)?
19 Toujours avec la même équipe?

20 R. En mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994), j'ai
21 été réélu par acclamation et je crois qu'il y a
22 huit conseillers sur douze (12) qui sont réélus par
23 acclamation. En quatre-vingt-dix-huit (98), quatre
24 ans plus tard, je suis réélu par acclamation et
25 toute l'équipe est réélue par acclamation, alors,

1 on peut penser que quand tout le monde est élu par
2 acclamation, bien, il n'y a pas réellement de
3 dépenses électorales, là, il n'y en a pas de
4 campagne électorale.

5 Q. **[66]** Vous n'avez pas d'opposition, à ce moment-là?

6 R. Alors, on n'a pas besoin de faire de financement,
7 on n'a pas d'opposition. On était quand même une
8 équipe bien rodée, bien organisée et puis bon, je
9 pense que la gestion de la Ville entre mil neuf
10 cent quatre-vingt-dix (1990) et mil neuf cent
11 quatre-vingt-dix-huit (1998), écoute, je me
12 rappelle d'avoir déposé des budgets à chaque année.
13 Je suis fier, encore aujourd'hui, de dire qu'entre
14 mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et deux mille
15 deux (2002), quand j'ai débuté à la nouvelle Ville,
16 il y avait quarante pour cent (40 %) des
17 contribuables, dans le secteur résidentiel, qui
18 payaient moins de taxes en deux mille deux (2002)
19 qu'ils ne payaient en mil neuf cent quatre-vingt-
20 dix (1990), douze (12) ans plus tard. Alors...

21 Q. **[67]** Mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998),
22 avez-vous été réélu par acclamation également?

23 R. Exactement. Comme je vous dis, en quatre-vingt-
24 quatorze (94), réélu par acclamation, huit
25 conseillers sur douze (12) également réélus par

1 acclamation, et en mil neuf cent quatre-vingt-dix-
2 huit (1998), l'ensemble de l'équipe est réélue par
3 acclamation, et les conseillers, et moi comme
4 candidat à la mairie. Alors, quand on est élu par
5 acclamation, bien, normalement, c'est le jour du,
6 évidemment, du dépôt des bulletins, alors c'était,
7 la dernière fois c'était un quatorze (14) octobre
8 mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), alors,
9 c'est ce jour-là que ma fille est née, ma
10 troisième... J'ai trois enfants. Alors, je pense
11 que... Monsieur Trépanier avait fait un
12 commentaire, peut-être que ça n'a pas été compris,
13 mais le Journal de Montréal avait fait un titre :
14 « Monsieur Zampino élu maire et père le même
15 jour. » Alors, c'est de là que venait cette petite
16 anecdote.

17 Q. [68] Alors, et en mil neuf cent quatre-vingt-dix-
18 huit (1998) vous êtes devenu président de la STCUM.
19 C'est exact?

20 R. Oui. En mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998)
21 j'ai été élu à la présidence de la Société de
22 transport de la Communauté urbaine de Montréal,
23 mais là, entre quatre-vingt-dix (90) et quatre-
24 vingt-dix-huit (98), ce que vous mentionnez là, il
25 y a eu d'autres fonctions également.

1 Alors, j'ai été élu à la mairie de Saint-
2 Léonard, qui faisait partie de la Communauté
3 urbaine de Montréal en mil neuf cent quatre-vingt-
4 dix (1990), au moment où j'ai été élu j'étais le
5 plus jeune maire de l'ensemble des vingt-sept (27)
6 maires de la Communauté urbaine de Montréal,
7 j'avais trente et un (31) ans. J'ai siégé, dès mil
8 neuf cent quatre-vingt-un (1981) (sic), au conseil
9 d'administration de l'Union des municipalités du
10 Québec jusqu'en mil neuf cent quatre-vingt-quatorze
11 (1994). Encore, entre quatre-vingt-dix (90) et
12 quatre-vingt-dix-huit (98) j'ai occupé également
13 des fonctions de membre et de vice-président de la
14 conférence des maires des banlieues sur l'île de
15 Montréal. J'ai été également, en mil neuf cent
16 quatre-vingt-dix-sept (1997) et quatre-vingt-dix-
17 huit (98), président de la Régie intermunicipale de
18 gestion de déchets sur l'île de Montréal, et bon,
19 et plusieurs autres tables et forums, évidemment,
20 du domaine municipal. Et, comme vous avez
21 mentionné, j'ai été également élu président du
22 conseil d'administration de la Société de transport
23 de mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) à
24 deux mille un (2001), jusqu'à, évidemment, la
25 fusion, là où le gouvernement du Québec a imposé la

1 fusion de l'ensemble...

2 Q. **[69]** Comment ça s'est passé, votre nomination à la
3 STCUM, Monsieur Zampino?

4 R. La façon que ça s'est passé, moi je siégeais déjà
5 au comité exécutif de la Communauté urbaine de
6 Montréal, j'étais vice-président. On se souvient,
7 madame Vera Danyluk était présidente du conseil de
8 la Communauté urbaine de Montréal. Elle avait deux
9 vice-présidents, et puis la façon que la Communauté
10 urbaine de Montréal était formée, vous connaissez
11 peut-être un peu cette histoire, mais évidemment,
12 c'est le regroupement de l'ensemble des villes sur
13 l'île de Montréal. Alors, il y avait le volet
14 Montréal, puis ensuite on avait les vingt-sept (27)
15 municipalités de la banlieue de Montréal. Et, au
16 comité exécutif, on avait toujours six places
17 réservées à des maires de banlieue, et six places
18 réservées aux élus de la Ville de Montréal,
19 incluant le maire de Montréal.

20 Q. **[70]** La Ville de l'époque, là.

21 R. La Ville de l'époque, c'est ça. Et à ma première,
22 au premier moment où j'ai siégé au comité exécutif
23 de la Communauté urbaine de Montréal, c'était du
24 temps du maire Doré, Jean Doré, alors j'ai siégé
25 avec Jean Doré. C'était Léa Cousineau, son

1 président du comité exécutif, et puis on avait une
2 règle d'alternance. Ce que je veux dire par une
3 règle d'alternance, parce que là vous posez la
4 question comment ça s'est fait...

5 Q. **[71]** Hum, hum?

6 R. ... au niveau de la STM, c'est que même au niveau
7 de la présidence de la Communauté urbaine de
8 Montréal, on avait une règle non écrite qu'on
9 faisait quatre ans pour un élu de la Ville de
10 Montréal, et quatre ans un maire de banlieue.

11 Q. **[72]** O.K.

12 R. Alors, Yves Ryan, qui a été maire de Montréal-Nord,
13 a également siégé à la STM, et ce qu'on faisait,
14 c'est qu'on distribuait également les six postes en
15 fonction de commissions permanentes. Alors, moi
16 j'ai présidé pendant une longue période la
17 commission des finances, à la Communauté urbaine de
18 Montréal, et si c'était un maire de banlieue, le
19 président, bien forcément, le vice-président
20 c'était un élu de Montréal, et ça a été Sammy
21 Forcillo, plus tard, élu avec monsieur Bourque, qui
22 était mon vice-président.

23 Q. **[73]** Est-ce que c'est à cette époque-là que vous
24 avez connu... Parce qu'on saura que monsieur
25 Forcillo va occuper plus tard une position dans

1 votre cabinet de président?

2 R. Oui.

3 Q. [74] Est-ce que c'est à ce moment-là que vous avez
4 rencontré monsieur Forcillo?

5 R. Oui. Je dirais, ça a été mes premières rencontres
6 avec monsieur Forcillo, c'était à la Communauté
7 urbaine de Montréal. Alors, de... Si je reviens à
8 votre question, maintenant, à la STM, là, j'ai
9 voulu faire un peu cet historique au niveau de la
10 CUM, mais les mêmes règles d'alternance
11 s'appliquait aux organismes liés à la Communauté
12 urbaine de Montréal. Alors, vu que la Société de
13 transport de Montréal relevait de la Communauté
14 urbaine de Montréal, c'était la même règle on
15 donnait soit quatre ans à un maire de banlieue puis
16 ensuite on nommait pour un autre quatre ans
17 quelqu'un de la Ville de Montréal.

18 Alors, moi j'ai été nommé président du
19 conseil d'administration par mes pairs en mil neuf
20 cent quatre-vingt-dix-huit (1998) et bon à la
21 fusion ensuite j'ai laissé mon poste. Mais je sais
22 que Pierre-Yves Melançon qui était conseiller à la
23 Ville de Montréal, je pense, m'avait remplacé juste
24 en dernière année en deux mille un (2001), je
25 crois.

1 Q. [75] Et donc, quel était le poste de monsieur
2 Forcillo, à ce moment-là, quand vous étiez
3 président, vous l'avez dit, mais...

4 R. Monsieur Forcillo était un des membres de
5 l'exécutif dans représen..., qui était représenté
6 dans la délégation du maire Bourque au comité
7 exécutif de la Communauté urbaine de Montréal et il
8 était vice-président du, de la commission des
9 finances.

10 Q. [76] Il était comme le représentant de la Ville de
11 Montréal, à ce moment-là?

12 R. Exactement.

13 Q. [77] Dans le système d'alternance?

14 R. Et dans ce système d'alternance, comme je vous dis
15 au niveau des finances, c'était moi un maire de
16 banlieue qui était président, mais on avait là
17 aussi l'alternance. Ça veut dire que ça se pouvait
18 qu'à la commission sur l'environnement ou sur
19 l'aménagement bien c'était un élu de la Ville de
20 Montréal qui était président puis un maire de
21 banlieue qui était vice-président.

22 Alors, il y avait toujours cette règle
23 d'alternance et je me rappelle du temps que j'étais
24 à la Communauté urbaine de Montréal surtout à cause
25 de mes responsabilités en termes de finances, j'ai

1 eu à travailler pendant des années avec Jacques
2 Duchesneau pour débattre de ses budgets au niveau
3 du Service de police. J'ai..., et puis il y avait
4 des directeurs généraux évidemment que j'ai connus
5 pendant certaines périodes.

6 Il y avait Gérard Divay. Il y avait Claude
7 Léger un bout de temps qui était également
8 directeur général de la Communauté urbaine de
9 Montréal. Alors, j'ai..., les personnes ou les
10 personnages qu'on voit aujourd'hui à la Ville de
11 Montréal, mais on en a vu beaucoup évidemment
12 dans...

13 Q. [78] À cette époque-là aussi?

14 R. À cette époque-là, c'est ça.

15 Q. [79] O.K. Avant d'arriver à votre..., au moment où
16 vous avez joint l'équipe d'Union Montréal qui
17 s'appelait, je pense, à l'époque l'Union des
18 citoyens et des citoyens de l'Île de Montréal. Est-
19 ce que je me trompe en pensant que vous n'étiez
20 pas nécessairement chaud, chaud, à l'idée des
21 fusions quand cette notion-là est apparue?

22 R. Bon, je ne me cache pas, on n'aura pas besoin de
23 réécrire l'histoire, Madame la Présidente, cette
24 fusion évidemment a fait l'objet évidemment de
25 beaucoup de discussions, j'ai fait partie au niveau

1 de la conférence des maires de banlieue sur l'île
2 de Montréal avec, d'une équipe de négociation,
3 appelons ça une équipe de négociation, avec la
4 ministre Louise Harel, je sais qu'il y avait un
5 mandataire qui s'appelait Louis Bernard qui était
6 dans ce dossier-là pour tenter dans le fond
7 d'arrimer les différentes positions.

8 Le maire Bourque, maire de la Ville de
9 Montréal du temps poussait beaucoup pour cette,
10 cette fusion. Et puis c'est évident que les villes
11 de banlieue dans la forme qu'elle était proposée
12 s'objectaient, s'objectaient. Et puis Saint-Léonard
13 s'est objectée, dans le fond, l'ensemble des vingt-
14 sept (27) villes de banlieue se sont objectées à
15 cette fusion jusqu'à, jusqu'à l'organisation je
16 pense que vous avez vu des rallyes importants.

17 On appelait ça le rallye du non. Je me
18 rappelle un grand rallye à l'auditorium de Verdun.
19 Et puis finalement, finalement le gouvernement a
20 pris sa décision, a pris sa décision. Je me
21 rappelle dans mes discussions personnelles dans ce
22 comité aviseur avec, avec madame Harel, avec Louis
23 Bernard, bon, madame Harel dans le temps
24 considérait et monsieur Bernard, que j'avais quand
25 même une position, une position un peu plus, je

1 dirais un peu plus ouverte sur la chose. Mais quand
2 on dit ouvert ce n'est pas nécessairement d'être
3 d'accord avec une fusion, mais j'ai toujours prôné
4 une position où on devrait faire ça par étape et
5 non pas imposer aussi drastiquement ces fusions.

6 Et une de mes propositions c'était plutôt
7 d'aller vers une fusion en bonne et due forme des
8 vingt-sept (27) villes plus la Ville de Montréal,
9 c'était peut-être dans un premier temps de faire
10 trois ou quatre grands secteurs, ça pouvait être le
11 secteur de l'Est, le secteur de l'Ouest de
12 Montréal. Diviser, dans le fond, le territoire de
13 l'Île de Montréal en quatre ou cinq territoires.

14 Q. **[80]** Mais je ne pense pas, Monsieur Zampino, à
15 moins que je me trompe, que votre position publique
16 était aussi nuancée?

17 R. Bien publiquement il faut juste comprendre, nous
18 sommes des élus, alors, je fais partie d'une équipe
19 qui s'appelle la conférence des maires de banlieue
20 de Montréal, je faisais, je ne me cache pas et puis
21 il y en a des personnes qui peuvent l'affirmer
22 encore aujourd'hui qui sont soit encore actifs ou
23 des ex-élus qui trouvaient que monsieur Zampino
24 avait une position un peu trop diluée par rapport à
25 ce qui étaient leurs volontés.

1 Mais, dans le fond, mes objectifs, c'était,
2 c'était, écoutez, là, je voyais, je voyais venir le
3 train puis je disais à mes collègues c'est juste
4 une question de négociation, soit qu'on va
5 affronter le train qui s'en vient vite ou bien est-
6 ce qu'on est prêt à proposer, à proposer une
7 solution mitoyenne.

8 Alors, certaines personnes disent :
9 « Écoute, bien on va "caller" le bluff de la
10 ministre », puis quand on commence à jouer au poker
11 avec des dossiers aussi importants qui influent sur
12 l'avenir de nos municipalités, je trouvais que
13 c'était dangereux et c'est pour ça que j'avais
14 cette position.

15 Ceci étant dit, une fois que la conférence
16 des maires de banlieue avait une position claire,
17 parce qu'il faut retourner aux membres, que non,
18 c'est ça, on va s'objecter, puis « that's it,
19 that's all », je me rallie, je me rallie à...

20 Q. [81] À la position?

21 R. À la position. Et encore, je peux même renforcer le
22 point, rallie tellement que quand on a organisé les
23 manifestations, la plus grande délégation,
24 délégation à l'auditorium Verdun, provenait de
25 Saint-Léonard. Et là, ça c'est dû peut-être à

1 d'autre chose, à notre capacité, peut-être,
2 d'organiser...

3 Q. **[82]** Et de rallier?

4 R. Et de rallier, puis d'amener, finalement, des
5 supporters à une cause qui était chère à nous.
6 Alors, le gouvernement a terminé, a fini par
7 imposer cette fusion. Ils ont créé un comité de
8 transition. C'était madame Monique... là son nom
9 m'échappe...

10 Q. **[83]** Mais Monsieur Zampino, donc, je comprends que
11 vous voyez venir le train. La majorité, la
12 conférence des maires de banlieue veut affronter le
13 train, si je comprends bien? On voit bien par
14 l'organisation, le ralliement contre... pour le
15 non. Et finalement, vous, vous annoncez le train,
16 vous expliquez les nuances, et finalement vous
17 embarquez dans le train quand vous joignez l'équipe
18 du maire Tremblay après que c'est fait? On se
19 comprend? Une fois que les fusions ont été
20 faites...

21 R. Bien là, on ne parle pas de la même chose, là.

22 Q. **[84]** On ne parle pas de la même chose?

23 R. On ne parle pas de la même chose.

24 Q. **[85]** Allez, expliquez-moi.

25 R. Quand j'ai exposé à mes collègues, le train s'en

1 vient vite, et puis soit qu'on continue à discuter
2 avec Louis Bernard et la ministre Harel pour
3 soumettre une position de rechange, parce que si on
4 n'a pas de marge de manoeuvre, la position de
5 Québec était déjà connue. Et je me rappelle, on a
6 fait jusqu'à au moins deux rencontres, jusqu'au
7 bureau du premier ministre, de Lucien Bouchard, où
8 j'étais présent, avec Georges Bossé, Louis Bernard
9 était là, je pense Peter Trent était là comme maire
10 de Westmount.

11 Alors, quand je vous dis, quand je parlais
12 de train, bien moi je voyais le train de Québec,
13 là. Alors, soit qu'on a une position différente,
14 diluée, ou bien le train s'en vient, puis c'est ça,
15 ça va être la fusion.

16 Alors, une fois cette décision prise et que
17 la conférence des maires de banlieue, ont décidé,
18 finalement, nous on n'a pas de position de
19 rechange, là on fonctionne avec une loi. Et la loi,
20 ça a été la fusion de l'ensemble des villes sur
21 l'île de Montréal. Et quand vous parlez de monsieur
22 Tremblay, et quand vous parlez de monsieur Tremblay
23 là, la décision qu'on avait à prendre était une
24 décision qui est purement politique. On s'est
25 battus, comme maires de municipalités qui prônaient

1 une autonomie locale, qui avaient comme discours,
2 et j'y crois encore aujourd'hui, que les services
3 sont mieux rendus à un niveau local, et à un niveau
4 local le plus près possible du citoyen. Là, on
5 avait, on rentrait dans une nouvelle phase. Là, on
6 rentrait dans une phase politique. Monsieur
7 Bourque, on peut dire, a gagné son pari, parce
8 qu'il a obtenu ce qu'il voulait.

9 Q. [86] Donc, deux mille un (2001), fusion?

10 R. Deux mille un (2001), fusion, c'est ça.

11 Q. [87] Deux mille un (2001) fusion, et donc, vous ne
12 vous contentez pas de vous représenter comme maire
13 d'arrondissement simplement, vous vous joignez à
14 l'équipe du maire Tremblay, c'est exact?

15 R. Oui. Je me joins à l'équipe du maire Tremblay, mais
16 avec des objectifs clairs. Maintenant, ce qui s'est
17 passé, c'est qu'une fois la fusion imposée, il y a
18 plusieurs maires de banlieue qui... il y en a
19 quelques-uns qui ont dit : « Bien, écoute, moi ça
20 ne m'intéresse plus, je vais abandonner, et
21 caetera. » Alors, soit qu'on plie bagage, il dit :
22 « Ça ne nous intéresse pas, moi je ne me représente
23 plus à Saint-Léonard, puis je m'en vais faire
24 d'autres chose. » Et d'autres qui ont dit : « Bien,
25 sauvons les pots cassés. Est-ce qu'on peut au moins

1 former une équipe qui pourra avoir comme plate-
2 forme électorale une décentralisation? » Dans le
3 fond, une autonomie locale. Et c'est de là qu'est
4 née cette équipe avec monsieur Tremblay.

5 Monsieur Tremblay est venu me rencontrer en
6 deux mille un (2001) pour me demander si je voulais
7 faire partie de cette équipe. Il avait déjà
8 consulté plusieurs maires des villes de banlieue au
9 moment où il commençait à s'intéresser, évidemment,
10 à cette aventure qui était la création de cette
11 nouvelle ville.

12 Q. **[88]** Est-ce qu'il vous a expliqué pourquoi vous
13 étiez son choix à ce moment-là, quand il vous a
14 rencontré?

15 R. Moi j'ai rencontré monsieur Tremblay, je dirais
16 c'était à l'hiver. Peut-être, je dirais, janvier.
17 Je me rappelle, il était venu à mon bureau à Saint-
18 Léonard, et... oui, c'était l'hiver, effectivement.
19 Alors, fort probablement janvier, janvier, février,
20 il est venu me voir. Quand il est venu me voir, il
21 m'avait dit qu'il avait déjà consulté plusieurs
22 maires de banlieue, que la mairie de Montréal
23 l'intéressait. Il a suivi beaucoup tout cet enjeu,
24 tout ce débat entourant la fusion puis les
25 divisions, évidemment, que ça a créé entre

1 l'ancienne ville de Montréal et les villes de
2 banlieue. Il m'avait dit, il m'avait convaincu que
3 lui était capable, évidemment, d'être à la tête
4 d'une équipe qui allait quand même rallier des
5 maires de banlieue et de, dans le fond, de protéger
6 les acquis, là. C'est ça, c'était ça notre langage.
7 Et puis quand il est venu me voir, il m'a dit qu'il
8 avait déjà visité plusieurs maires et puis ça, il
9 me l'a dit clairement. Il a dit: « La plupart des
10 maires m'ont dit, bien allez voir Frank Zampino.
11 Allez voir Frank Zampino, je pense que ça pourrait
12 être »...

13 Q. **[89]** Pourquoi?

14 R. Il m'a dit: « Je pense que ça pourrait »... c'est
15 ce qu'il me dit, là, « Ça pourrait être un élément
16 important, évidemment, pour votre équipe », là,
17 mais disons...

18 Q. **[90]** Oui, mais au-delà, de ça, est-ce qu'on vous a
19 expliqué quelles étaient les qualités particulières
20 qui l'attirait chez vous?

21 R. Il m'a dit que j'étais quelqu'un...

22 Q. **[91]** En dehors des slogans de votre parti, des
23 objectifs, en dehors du but visé, là, quel était...
24 parce que ça devient quand même une relation aussi
25 personnelle, là...

1 R. Oui.

2 Q. **[92]** Il vient vous voir, il vous choisit dans son
3 équipe et je comprends qu'à partir de ce moment-là,
4 probablement que la notion de devenir, s'il est
5 élu, lui, maire, président du comité exécutif,
6 flotte déjà dans l'air, on s'entend?

7 R. Oui, c'était public en deux mille...

8 Q. **[93]** Bien, et voilà...

9 R. ... en deux mille douze (2012).

10 Q. **[94]** ... donc, ça fait partie, si on veut...

11 R. Oui.

12 Q. **[95]** ... des discussions que vous avez, donc,
13 c'est... la relation entre le maire et le président
14 du comité exécutif est importante. Donc, il ne
15 recherche pas juste une réputation également, mais
16 des qualités personnelles. Alors, qu'est-ce qu'il
17 recherchait chez vous?

18 R. Et ce que monsieur Tremblay me dit, c'est qu'il a
19 parlé à plusieurs des maires, il dit que monsieur
20 Zampino est quelqu'un qui est toujours capable
21 d'avoir un esprit de consensus, il est capable de
22 rallier les personnes autour d'une table, c'est
23 quelqu'un qui a des très bonnes qualités en termes
24 de gestion d'une ville, c'est quelqu'un qui a bien
25 géré sa ville, c'est quelqu'un qui a contribué

1 beaucoup à la Communauté urbaine de Montréal, il a
2 siégé au comité exécutif, il a été président de la
3 Société de Transport de Montréal et ils ont surtout
4 dit à monsieur Tremblay: « Monsieur Tremblay, vous
5 venez du provincial, je pense que ce qui vous
6 manque dans l'équipe, c'est des personnes qui sont
7 capables de vous apporter une connaissance du monde
8 municipal » et plusieurs personnes lui ont dit:
9 « Allez rencontrer monsieur Zampino et voir s'il
10 sera intéressé à joindre l'équipe ».

11 Q. [96] Donc, vous étiez, pour monsieur Tremblay, un
12 élément important parce que vous connaissiez très
13 bien le monde municipal, ce qui lui, dans le fond,
14 lui manquait, là, de par son background, c'est
15 exact?

16 R. Bien, c'est évident que monsieur Tremblay, au
17 moment où il se présente à la mairie de Montréal,
18 n'a pas nécessairement les connaissances des
19 rouages du fonctionnement d'une municipalité,
20 alors, sans lui enlever toutes ses qualités de
21 leader, toutes ses qualités de gestionnaire, ses
22 compétences, son intelligence, mais forcément, on
23 est dans un domaine municipal et monsieur Tremblay
24 avait besoin de personnes autour de lui qui étaient
25 capables, finalement, de lui apporter ce support.

1 Mais là, je parle de monsieur Zampino, mais
2 je me réfère au premier exécutif... au premier
3 exécutif que le maire Tremblay a formé suite à
4 l'élection et c'était un comité exécutif qui a été
5 décrit, même par les médias, comme un des comités
6 exécutifs les plus forts dans l'histoire... dans
7 l'histoire de la Ville de Montréal. On avait des
8 maires, comme Peter Yeomans, comme Robert Libman,
9 il y avait Georges Bossé, j'ai été président du
10 comité exécutif, il y avait Alan De Sousa, il y
11 avait des représentants assez bien, de la Ville de
12 Montréal également, madame Fotopoulos, monsieur
13 Prescott, là, qui, pendant des années, évidemment,
14 a servi la Ville de Montréal, alors, c'était quand
15 même une équipe, une équipe très compétente et qui
16 était là pour appuyer le maire qui avait cette
17 volonté louable, avec l'ensemble de nous, de
18 donner, de donner une nouvelle vie à cette nouvelle
19 Ville qui venait de se créer, mais toujours,
20 toujours dans un contexte où on voulait quand même
21 préserver les acquis. Alors...

22 Vous savez, en politique, on peut se battre
23 et puis on peut demander à nos citoyens et
24 citoyennes de se rallier derrière nous pour
25 s'objecter contre des réformes aussi importantes

1 qui changent leur quotidien, mais une fois que
2 c'est imposé, et là, vous décidez d'embarquer dans
3 la nouvelle Ville. Vous avez des comptes à rendre à
4 vos citoyens. Les citoyens vous disent: « Bien,
5 écoutez, étiez-vous pour la fusion ou contre la
6 fusion »?

7 Q. **[97]** Monsieur Zampino...

8 R. C'est ça...

9 Q. **[98]** ... quittons le discours politique pour
10 quelques instants, là, et expliquez-moi à titre de
11 quoi vous avez été élu à ce moment-là, juste... on
12 parle... donc, ce n'est pas maire de l'arrondisse-
13 ment de Saint-Léonard, ça c'est en deux mille trois
14 (2003), donc, en deux mille un (2001), vous vous
15 joignez à l'équipe du maire Tremblay...

16 R. Oui.

17 Q. **[99]** ... il vous approche parce que vous avez des
18 qualités qui, sans rien lui enlever, lui manquent
19 au niveau municipal...

20 R. Hum hum.

21 Q. **[100]** ... en termes de connaissances des rouages
22 fins de cette administration-là particulière. On
23 s'entend qu'elle est fort différente du provincial,
24 est-ce qu'on est d'accord?

25 R. Tout à fait.

1 Q. **[101]** Tout à fait, dans son fonctionnement et vous
2 entrez, donc, dans l'équipe du maire Tremblay, vous
3 êtes élu à titre de conseiller municipal, c'est
4 exact? Dans la Ville centre? Comment ça fonctionne?

5 R. Oui, bien, nous sommes en deux mille un (2001) élu
6 conseiller, chacun dans nos arrondissements et la
7 loi, la première loi, suite à cette fusion, faisait
8 de nous, évidemment, des conseillers d'arrondisse-
9 ment et c'est le conseil d'arrondissement qui
10 devait choisir un président d'arrondissement. Alors
11 moi, par mes pairs, dans Saint-Léonard, bien j'ai
12 été élu président de l'arrondissement. Est venu...

13 Q. **[102]** Et c'est en...

14 R. Est venu plus tard...

15 Q. **[103]** Et ça, c'est après l'élection ça se fait
16 cette élection de présidence-là. On commence par
17 conseiller, on ne se présente pas comme chef d'une
18 équipe, si je comprends bien, dans la nouvelle
19 ville en deux mille un (2001). Et suite à
20 l'élection, tous les conseillers élus désignent le
21 président de l'arrondissement, c'est exact?

22 R. Oui, ce qui a changé plus tard parce qu'ensuite
23 c'était devenu réellement des élections de maire de
24 l'arrondissement.

25 Q. **[104]** Autour de deux mille trois (2003), effective-

1 ment.

2 R. Exactement.

3 Q. **[105]** Donc, vous êtes président de l'arrondisse-
4 ment. Et je comprends que vous avez quand même une
5 entente préalable avec le maire Tremblay. On vient
6 d'établir que si tout le monde est élu comme il se
7 doit ou comme on l'espère, vous devenez président
8 du comité exécutif, c'est exact?

9 R. Monsieur Tremblay a annoncé ça, je crois, en
10 février ou mars deux mille un (2001) qui est un
11 geste inhabituel, il n'avait pas à faire ça. Ce ne
12 sont pas tous les ex-maires de Montréal qui
13 annoncent d'avance qui allaient être son numéro 2.
14 Et monsieur Zampino... c'est-à-dire monsieur
15 Tremblay, quand il est venu me voir et suite à une
16 couple de rencontres, m'a dit : « Mais, Monsieur
17 Zampino, j'aimerais fortement que vous fassiez
18 partie de mon équipe et j'ai besoin de votre
19 expérience et votre aide. Et puis si on est
20 capable, évidemment en travaillant tous ensemble,
21 de remporter cette élection, j'aimerais vous avoir
22 comme président du comité exécutif ».

23 Et il avait... il avait une... évidemment,
24 une préoccupation extrêmement importante sur l'état
25 des finances de la Ville de Montréal. Et c'est en

1 grande partie, je pense, c'est dû à ça qu'il m'a
2 demandé si je voulais occuper ces fonctions, ce que
3 j'ai accepté, mais il n'avait pas à l'annoncer. Il
4 a décidé...

5 Q. **[106]** Il l'a fait.

6 R. Il a décidé stratégiquement de l'annoncer.

7 Q. **[107]** Donc, bien que ce ne soit pas nécessaire, la
8 stratégie a été, à cette époque-là, de présenter
9 une équipe, l'équipe Tremblay-Zampino, si je ne me
10 trompe pas. Donc, le citoyen qui votait avait déjà
11 à l'avance une idée que si tout le monde remportait
12 les élections, de ce qui pouvait se passer, au
13 niveau des nominations.

14 R. Oui, à toutes fins pratiques. Je ne pense pas que
15 le nom... le nom du parti ne portait le nom
16 « Équipe », je pense, c'était l'Équipe Tremblay,
17 mais, oui, c'était connu. Je pense que, sur le plan
18 médiatique, sur le plan... sur le plan de certains
19 communiqués de Parti, oui, souvent on a utilisé le
20 terme l'« Équipe Tremblay-Zampino ».

21 Q. **[108]** O.K. En deux mille un (2001), suite à
22 l'élection, quand il est devenu maire de cette
23 nouvelle ville, comment monsieur Tremblay a pu
24 procéder à votre nomination comme président du
25 comité exécutif? Est-ce qu'il avait plein pouvoir

1 de le faire de lui-même?

2 R. Ah! Oui. C'est...

3 Q. **[109]** Oui.

4 R. ... c'est le maire, selon la Charte de la Ville de
5 Montréal, qui nomme les membres du comité exécutif.
6 Alors, c'est un... dans le fond, c'est un processus
7 extrêmement encadré et formel. Suite aux élections
8 et suite à l'assermentation de l'ensemble des élus,
9 des élus du conseil de ville, des élus des
10 arrondissements, le maire procède à la nomination
11 de son comité exécutif. Alors, comme je vous dis
12 là, c'est bien encadré. Il choisit un matin, il
13 fait un peu sa liste, il fait sa liste, il fait ses
14 choix. Puis vous savez qu'il y a toujours, un peu
15 comme au provincial là, il y a toutes sortes de...
16 toutes sortes, t'sais, d'objectifs à atteindre. Il
17 y a la question sectorielle, la question de la
18 langue, la question des, bon, la représentation des
19 communautés culturelles. Alors, il a fait son
20 équipe et c'est là qu'il a nommé... il m'a nommé
21 officiellement président du comité exécutif et
22 parallèlement nommé l'ensemble des autres membres
23 du comité exécutif.

24 Q. **[110]** Donc, la base de ma question était la
25 suivante. En vertu de la Charte, il a plein pouvoir

1 pour procéder à cette nomination-là sans nécessai-
2 rement consulter qui que ce soit ou demander la
3 permission à qui que ce soit, on se comprend?

4 R. Absolument. Absolument.

5 Q. **[111]** Donc, il a fait ce qu'il a annoncé. Vous êtes
6 donc devenu président du comité exécutif dès deux
7 mille un (2001).

8 R. Dès deux mille deux (2002), l'élection...

9 Q. **[112]** De la suite de l'élection.

10 R. Oui, c'est ça. L'élection était en novembre deux
11 mille un (2001), je crois.

12 Q. **[113]** Voilà! De la suite de l'élection en deux
13 mille un (2001).

14 R. Oui.

15 Q. **[114]** Qui étaient membres du comité exécutif à ce
16 moment-là avec vous?

17 R. Je peux vous donner des noms, mais là ça se peut
18 que j'en manque quelques-uns là, c'est... Du côté
19 des villes de banlieue, il y avait Peter Yeomans
20 qui était maire de Dorval. Il y avait Georges Bossé
21 qui était maire de Verdun. Il y avait Robert Libman
22 qui était maire de Côte-Saint-Luc. Il y avait Alan
23 De Sousa qui était maire de Saint-Laurent. Il y
24 avait Helen Fotopulos du côté de l'ancienne Ville
25 de Montréal. Il y avait Michel Prescott du côté de

1 l'ancienne Ville de Montréal. Il y avait Claude
2 Dauphin de Lachine. Il y avait Francine Sénécal de
3 Côte-des-Neiges. Si je ne m'abuse, ça se peut qu'il
4 y avait également Marcel Tremblay, son frère là,
5 qui venait de Côte-des-Neiges là, c'est Côte-des-
6 Neiges.

7 Q. **[115]** Monsieur Maciocia, était-il dans l'environne-
8 ment?

9 R. Et monsieur Maciocia également, c'est ça, qui était
10 à l'habitat... bien, il a été... Au début, il était
11 aux sports et ensuite, je pense qu'en deux mille
12 cinq (2005), il a passé à l'habitation.

13 Q. **[116]** Donc, il était...

14 R. Et chacun... d'ailleurs chacun avait sa
15 responsabilité...

16 Q. **[117]** Particulière.

17 R. ... au comité exécutif, ce qui était une nouveauté,
18 hein, pour la Ville de Montréal.

19 Q. **[118]** Qui avait son mandat particulier à ce moment-
20 là, sa responsabilité.

21 R. C'est ça. Oui.

22 Q. **[119]** On pourrait appeler ça son portefeuille, si
23 on veut.

24 R. Oui, c'est ça. Bien, c'est un peu l'équivalent...
25 l'équivalent de ce que Québec fait. On a des

1 ministres, mais à votre connaissance une grande
2 distinction, ministre... Un ministre à Québec a un
3 pouvoir décisionnel, un membre du comité exécutif,
4 même s'il est responsable de l'environnement ou de
5 l'habitation ou, peu importe, des finances, n'a pas
6 une responsabilité décisionnelle. Alors, c'est...
7 il travaille de concert avec la fonction publique
8 dans ce domaine et ce sont ces personnes-là qui
9 doivent veiller à ce que les dossiers, dans leurs
10 responsabilités, avant qu'ils viennent au comité
11 exécutif, obtiennent, finalement, tous les
12 assentiments pour qu'ils puissent être conformes
13 aux orientations et aux engagements du parti
14 politique.

15 Q. **[120]** Donc, encore une fois, sans nous perdre dans
16 les détails, Monsieur Zampino, vous avez occupé
17 quelle autre fonction au sein du comité? Je pense
18 qu'en deux mille quatre (2004) vous avez eu la
19 fiscalité, la gestion stratégique, quelque chose
20 comme ça, c'est exact?

21 R. Bon. En termes...

22 Q. **[121]** De mandat, là, sans décrire dans les détails,
23 là?

24 R. Oui. Évidemment, comme président du comité... J'ai
25 mentionné les autres membres du comité exécutif,

1 qui occupaient tous des fonctions, qui au
2 transport, qui à l'habitation. Dans mon cas,
3 j'avais la responsabilité de la fiscalité, de
4 l'évaluation foncière, du budget, des ressources
5 matérielles, des technologies de l'information, des
6 affaires corporatives. Et sur le plan structurel,
7 sur le plan structurel, évidemment, les
8 paramunicipales. Alors ça, ça a été dans mes
9 fonctions comme président du comité exécutif.

10 Q. **[122]** Jusqu'en deux mille huit (2008), là, ça...

11 R. Jusqu'en deux mille huit (2008).

12 Q. **[123]** Au moment...

13 R. Évidemment, ce qui s'est rajouté à ça, et ce n'est
14 pas juste dans mon cas, parce qu'on a parlé d'avant
15 deux mille un (2001), mais à partir de deux mille
16 deux (2002), à la fusion, j'ai siégé également avec
17 le maire au comité exécutif de la Communauté
18 métropolitaine de Montréal, avec certaines autres
19 personnes au conseil d'administration de la
20 Communauté métropolitaine de Montréal, et à
21 certaines autres tables de concertation, là, j'en
22 oublie.

23 Q. **[124]** O.K. Donc, jusqu'en deux mille huit (2008)

24 vous avez été président du comité exécutif, vous

25 avez occupé les diverses fonctions connexes, si on

1 veut, que vous venez de nous décrire. C'est exact?

2 R. Oui.

3 Q. **[125]** Deux mille trois (2003), vous nous avez
4 expliqué tantôt, encore une fois sans entrer dans
5 les détails, que vous êtes devenu, bon, parce qu'il
6 y a eu certains changements, maire de l'arrondisse-
7 ment. À ce moment-là on procède à des élections
8 dans les arrondissements, à partir de deux mille
9 trois (2003)? Maire de l'arrondissement de Saint-
10 Léonard?

11 R. Oui. Bien, dans le fond, il y a une loi qui a été
12 changée, mais ça c'est devenu effectif au moment de
13 la prochaine élection, qui était en deux mille cinq
14 (2005).

15 Q. **[126]** O.K.

16 R. Alors...

17 Q. **[127]** Mais est-ce que ça vous a... ça a opéré un
18 changement de statut pour vous, techniquement, à ce
19 moment-là? Vous étiez président de l'arrondisse-
20 ment?

21 R. Oui, j'étais président de l'arrondissement, puis je
22 suis devenu maire de l'arrondissement. À toutes...

23 Q. **[128]** Par l'effet de loi.

24 R. Oui. À toutes fins pratiques, là, c'est le même
25 rôle. Je pense que, honnêtement, honnêtement,

1 c'était plus honorifique que d'autre chose. Je ne
2 cherchais pas ça. Mais, vous savez que, et je pense
3 que vous en avez évoqué peut-être à d'autres
4 témoignages, il y avait toute la question du débat
5 des défusions qui sont arrivées plus tard, qui est
6 venue perturber un peu la gestion à la Ville.

7 Alors, madame Harel propose cette fusion,
8 parfait, on travaille pour faire fonctionner cette
9 Ville, et bon, quelques années plus tard on a un
10 autre gouvernement qui décide, suite à une
11 promesse, de se lancer dans des défusions, alors ça
12 a chambardé un peu tout à la Ville.

13 Alors, suite à ces défusions, on avait
14 beaucoup beaucoup beaucoup de négociations avec les
15 municipalités qui, évidemment, maintenant,
16 poussaient fort pour se défusionner, notamment la
17 majorité de ceux de l'ouest de l'île, et puis...

18 Q. [129] Quelle était la position de Saint-Léonard, à
19 ce moment-là? Parce que je comprends qu'à l'époque,
20 vous nous dites que, bon, au niveau de l'annonce
21 des fusions, Saint-Léonard n'était pas très chaud à
22 l'idée. Vous aviez, bon, une position peut-être,
23 vous, plus nuancée, mais au moment de l'annonce de
24 la possibilité de se défusionner dans ces eaux-là,
25 dans ces années-là, quelle était la position de

1 Saint-Léonard?

2 R. Ce qu'on a fait, on a fait des soirées de
3 consultation avec nos citoyens, comme la plupart
4 des plus importants arrondissements l'avaient fait,
5 pour dire, voici, on a fait des bonnes
6 présentations, voici les pour, voici les contre. On
7 peut s'engager dans un processus référendaire de
8 défusion, mais voici les règles, voici les
9 conséquences, voici les pouvoirs. Parce que c'était
10 important d'expliquer aux citoyens que oui, on peut
11 défusionner, mais est-ce que, en défusionnant, est-
12 ce qu'on a les mêmes pouvoirs qu'on avait avant la
13 fusion? Et puis, d'ailleurs, la preuve, c'est
14 qu'aujourd'hui encore, les villes qui ont
15 défusionné n'arrêtent pas de revendiquer le fait
16 qu'ils n'ont plus ces pouvoirs-là.

17 Alors ma position, ma position était de
18 dire, est-ce qu'on est mieux servi pour préserver
19 nos acquis à l'intérieur d'une administration à
20 laquelle on contribue à sa gestion, évidemment, où
21 on fait partie des gestionnaires, ou est-ce qu'on
22 se lance dans un autre débat stérile, qui sont
23 maintenant les défusions, ne sachant pas qu'est-ce
24 que ça va nous donner, d'une part, et d'autre part,
25 c'est qu'en défusionnant, là vous ne faites plus

1 partie de l'administration même de la Ville centre.

2 Alors...

3 Q. **[130]** Mais on s'entend que la position de Saint-
4 Léonard est assez avantageuse dans la nouvelle
5 Ville, là. Le maire de l'arrondissement est
6 président du comité exécutif, c'est une position
7 qui est quand même assez... qui est enviable, là.

8 R. J'avais généralement la confiance de mes citoyens,
9 d'ailleurs que j'ai toujours appréciée. Ceci étant
10 dit, je n'ai jamais abusé de mon rôle de président
11 du comité exécutif pour...

12 Q. **[131]** Ça ne répond pas à ma question, Monsieur
13 Zampino.

14 R. ... pour favoriser... C'est quoi votre question?

15 Q. **[132]** Ma question était la position de Saint-
16 Léonard, et je pense que ça ne prend pas une
17 analyse très profonde, là, sociologique ou quoi que
18 ce soit, pour comprendre que la position de Saint-
19 Léonard est assez favorable à ce moment-là. Au
20 moment où on parle de défusions, le maire de
21 l'arrondissement - ou pas le maire, parce qu'on est
22 encore au président du conseil, des conseillers à
23 ce moment-là, du président de l'arrondissement -
24 est assez favorable.

25 R. Je...

1 Q. **[133]** Le maire, le futur maire, ou le président,
2 est président du comité exécutif.

3 R. Vous dites favorable au maintien du statu quo,
4 c'est ça que vous dites?

5 Q. **[134]** Elle est avantageuse dans la nouvelle ville
6 la position de Saint-Léonard, ce n'est pas un
7 arrondissement parmi tant d'autres là?

8 R. Oui, dans le fond, le point de vue que j'ai voulu
9 mettre de l'avant quand j'ai consulté mes citoyens
10 c'était de dire qu'on était mieux de ne pas
11 s'embarquer dans un, dans un enjeu de défusion,
12 dans ces défusions, on risque de perdre beaucoup
13 plus nos acquis que de rester dans la grande ville
14 avec notre plate-forme sur la décentralisation où
15 on voulait protéger nos acquis. Alors, c'était ça
16 notre position.

17 Q. **[135]** Quelle était la position des gens d'affaires
18 de l'arrondissement, à ce moment-là, du milieu, de
19 tout milieu confondu, mais particulièrement le
20 milieu de la construction?

21 R. Moi j'ai, je n'ai pas fait de consultation
22 proprement dite du milieu, du milieu de
23 construction.

24 Q. **[136]** Vous aviez déjà des liens, à ce moment-là,
25 avec certains gens du milieu des affaires, des

1 firmes d'ingénierie, de la construction, des gens
2 de Saint-Léonard?

3 R. On avait fait, bien les firmes d'ingénierie ne sont
4 pas des électeurs de Saint-Léonard, d'une part.
5 Pour les commerçants de Saint-Léonard...

6 Q. **[137]** Donc, vous me dites que parce qu'ils ne sont
7 pas des électeurs, ils n'ont pas aucune influence?

8 R. Bien je ne demande pas l'opinion des firmes
9 d'ingénierie à savoir ce que les citoyens de Saint-
10 Léonard doivent avoir comme meilleur scénario.
11 Alors, moi c'est loin de mes, de mes priorités. Ma
12 priorité c'était de convoquer les citoyens de
13 Saint-Léonard, puis quand on a mis les annonces
14 dans les journaux, tout le monde était invité.

15 Q. **[138]** O.K. Ça c'est la consultation populaire?

16 R. Ça c'est les commerçants, ça inclut les
17 commerçants, ça inclut les résidents. Alors, tout
18 le monde est autour de la table, on fait une grande
19 présentation, je pense qu'on en avait fait deux
20 avec des périodes de questions, voici la situation.
21 Je n'ai pas à consulter des groupes de lobby pour
22 savoir qu'est-ce qui est mieux pour Saint-Léonard.

23 Q. **[139]** O.K. Mais quelle était la position des
24 groupes de lobby, vous êtes quand même président du
25 comité exécutif de la ville unie si on veut à cette

1 époque-là. Alors, quelle était, selon vous, la
2 position de ces membres du lobby là par rapport aux
3 défusions, parce qu'on vient de morceler la Ville,
4 on vient de morceler, à ce moment-là, on pourrait
5 potentiellement morceler l'influence ou le
6 territoire de la ville centre si je comprends bien,
7 dont vous faites partie de façon très active?

8 R. D'abord, il n'y avait pas de groupes de lobby à
9 Saint-Léonard qui m'interpellait si on parle de
10 Saint-Léonard.

11 Q. **[140]** Et si on parle du reste de l'île?

12 R. Si on parle du reste de l'île, peut-être la seule
13 souvenance que j'ai c'est fort probablement la
14 Chambre de commerce du Montréal métropolitain avait
15 pris une position où on a, fort probablement, on
16 demandait à la Ville de Montréal, d'ailleurs et
17 même interpellait même le gouvernement du Québec de
18 ne pas s'engager dans un nouveau débat stérile, ça
19 a déjà déchiré je pense l'ensemble de la..., pas
20 juste de la classe politique, mais les populations
21 au moment de la fusion, on n'avait pas besoin de
22 répéter une deuxième fois ces déchirures.

23 Alors, écoute, je peux me tromper, mais
24 sans avoir, sans avoir un souvenir exact, mais
25 quelque chose m'indique que la Chambre de commerce

1 du Montréal métropolitain préconisait le maintien
2 de cette grande ville et de ne pas embarquer dans
3 un processus de défusion.

4 Q. **[141]** Monsieur Zampino, quelque chose m'indique,
5 vous êtes président du comité exécutif, vous êtes
6 dans l'équipe du maire Tremblay, à ce moment-là, il
7 y a, on s'entend, un tourbillon autour des fusions,
8 des défusions par la suite, vous êtes quand même,
9 vous l'avez dit, vous avez à coeur l'économie de la
10 Ville, ce n'est pas très bon pour la stabilité
11 d'une ville toutes ces discussions-là et tout ce
12 qui se brasse et vous me dites que vous n'avez
13 qu'une vague notion de ce qu'économiquement ou ce
14 que, ce que le gens d'affaires pourraient penser de
15 cette défusion-là. C'est ce que vous me dites?

16 R. Ce que je vous dis c'est que d'abord et avant tout
17 notre priorité comme formation politique c'était
18 d'écouter, d'écouter...

19 Q. **[142]** Le citoyen?

20 R. ... non, c'était d'écouter nos élus qui représen-
21 tent leurs citoyens. C'était un débat qui a déchiré
22 pas mal et puis on voulait, écoutez, là, le maire
23 Tremblay, moi-même et l'équipe on a été élu sur la
24 base d'une plate-forme de décentralisation. On
25 avait à l'intérieur de l'équipe des villes

1 maintenant ou des villes, des arrondissements face
2 à cette promesse du Parti libéral du Québec qui ont
3 poussé fort pour aller de l'avant avec les
4 défusions.

5 Et notre priorité c'était de faire tout en
6 notre capacité de garder intact l'administration
7 montréalaise et c'est sûr, c'est sûr qu'on voulait,
8 qu'on voulait, on aurait préféré que, qu'on puisse
9 garder cette unité. Pour nous c'était ça le...,
10 c'était ça l'avenir économique de Montréal. On
11 n'avait pas besoin d'une Chambre de commerce pour
12 nous dire qu'économiquement c'est mieux, c'est
13 mieux si on n'embarque pas dans les défusions et
14 qu'on essaie de préserver.

15 Évidemment ce qu'on a, on avait déjà ce
16 message à l'intérieur. Et d'ailleurs c'est pour
17 cette raison que lors de ces discussions, et le
18 maire, et moi, et les membres du comité exécutif
19 ont fait beaucoup de négociations du « give and
20 take », de là est sorti ces notions de maire
21 d'arrondissement, les fameux pouvoirs de taxation,
22 les fameux pouvoirs de taxation.

23 J'étais un de ceux, j'étais un de deux qui
24 a été blâmé parce que j'ai ouvert la porte, j'ai
25 ouvert la porte à dire que dans les arrondissements

1 on devrait peut-être leur donner un pouvoir de
2 taxation. C'est une façon de les garder dans la
3 grande ville, parce qu'avec la fusion l'ensemble de
4 la fiscalité et la taxation ont été centralisées.
5 Alors, j'avais dit au maire, on a fait des études,
6 on a demandé aux gens des finances de nous aider,
7 et puis on a ouvert la porte à ça. Et puis, alors,
8 toutes sortes de mesure comme ça pour essayer de
9 garder intacte cette ville. Et on ne voulait
10 surtout pas revivre le débat.

11 Le temps qu'on faisait ça en deux mille
12 trois (2003), deux mille quatre (2004), on ne
13 s'occupait pas de faire ce qui était notre mission
14 première, de créer cette nouvelle ville, de la
15 bâtir. C'était une ville qui était dysfonctionnelle
16 quand on l'a pris en main en deux mille deux
17 (2002). Il y avait beaucoup de réformes à faire, il
18 y avait beaucoup de...

19 Q. **[143]** Et c'est une ville en santé maintenant en
20 deux mille treize (2013), c'est ça?

21 R. Moi je peux vous parler pour du temps que j'ai
22 quitté. Alors, c'est une ville, oui, qui était en
23 santé en deux mille huit (2008), puis je suis le
24 premier à être fier de ce qu'on a fait entre deux
25 mille un (2001) et deux mille huit (2008). J'ai été

1 responsable de déposer sept budgets, Madame la
2 Présidente, sept budgets où dans le secteur
3 résidentiel il n'y a pas eu une augmentation de
4 taxes. J'ai réussi à obtenir pour la Ville de
5 Montréal sa meilleure cote de crédit jamais
6 obtenue, la cote Aa2 de Moody's. Ça a été augmenté
7 à trois reprises durant mon temps comme président
8 du comité exécutif de Montréal. Et c'est ça que je
9 faisais. Ça a été ça ma fonction, ça a été ça ma
10 passion. C'était de s'assurer qu'on remet...

11 Q. **[144]** Et c'est votre héritage?

12 R. Et c'est mon héritage.

13 Q. **[145]** Parfait. Revenons en mil neuf cent quatre-
14 vingt-dix (1990), Monsieur Zampino, à l'époque où
15 vous étiez maire de Saint-Léonard. Mil neuf cent
16 quatre-vingt-dix (1990), mil neuf cent quatre-
17 vingt-quatorze (1994), dans ces eaux-là, les années
18 quatre-vingt-dix (90). Vous nous avez expliqué
19 tantôt que la façon dont vous faisiez votre
20 financement était par la vente de billets, c'est
21 exact? De billets pour des cocktails de
22 financement, des choses comme ça?

23 R. Oui. À ma connaissance, oui.

24 Q. **[146]** Et ce sont des citoyens de Saint-Léonard, à
25 ce moment-là, qui doivent, en fonction de la loi

1 électorale, acheter ces billets-là, des résidents?

2 R. Oui. À ma connaissance, oui. C'est comme ça que moi
3 je l'ai fait, et c'est comme ça qu'on avait demandé
4 aux autres élus de le faire.

5 Q. **[147]** Qui est-ce que vous sollicitiez, vous,
6 personnellement, à cette époque-là, pour vendre des
7 billets?

8 R. Bien moi, généralement, c'était ma famille. Moi
9 j'ai une grande famille, et puis j'avais peut-être
10 des membres de ma famille qui ont contribué, et
11 possiblement d'autres personnes. Mais là, je n'ai
12 pas un souvenir, en deux mille treize (2013), on
13 parle d'il y a vingt-trois (23) ans, qui exactement
14 avait contribué à la campagne de mil neuf cent
15 quatre-vingt-dix (1990).

16 Q. **[148]** O.K. Mais je ne demande pas qui a contribué,
17 je demande qui vous avez sollicité. Donc, des
18 membres de votre famille. Quand vous dites
19 possiblement d'autres personnes, on parle de qui?

20 R. Je n'ai aucun souvenir. Je ne peux pas vous dire.
21 Écoute, c'est impossible pour moi de vous dire
22 aujourd'hui quelles personnes j'aurais pu
23 solliciter, moi personnellement, en mil neuf cent
24 quatre-vingt-dix (1990). On parle de vingt-trois
25 (23) ans. C'est impossible pour moi de vous dire

1 ça.

2 Q. **[149]** O.K. Vous souvenez-vous à peu près, vous
3 devez vous souvenir parce que vous avez une très
4 bonne mémoire, là, on le voit depuis tantôt, est-ce
5 que vous vous souvenez à peu près de quel type de
6 personne vous sollicitiez?

7 R. Bien, c'est...

8 Q. **[150]** Comment vous faisiez vos choix?

9 R. C'était des personnes qui étaient des résidents de
10 Saint-Léonard. Ça pouvait être un commerçant que je
11 connaissais et qui était implanté à Saint-Léonard
12 depuis des années, depuis des années, et puis qui
13 est partisan de notre équipe. Et puis, on aurait pu
14 demander s'il participe à une activité de
15 financement, pour acheter un billet ou deux billets
16 de deux cent cinquante dollars (250 \$). Mais là, je
17 ne me rappelle même pas si c'était des financements
18 à cinq cents dollars (500 \$), à deux cent cinquante
19 (250 \$), à cent dollars (100 \$). On faisait toutes
20 sortes d'activités, Madame la Présidente.

21 Q. **[151]** Et vous le faisiez de quelle façon? Vous
22 envoyiez des lettres à ce moment-là, quand vous
23 aviez des contributions à demander à certaines
24 personnes qui n'étaient pas des membres de votre
25 famille, naturellement?

1 R. Je ne me rappelle pas si l'équipe d'organisation
2 envoyait des lettres. S'il y avait des lettres à
3 envoyer, ça c'est plus dans un contexte où il y
4 avait certains « mailings » à faire. Mais je doute
5 fortement qu'il y avait de grands « mailings »,
6 parce que je me rappelle, à des rencontres
7 d'organisation, à des rencontres d'organisation on
8 disait aux conseillers : « Écoutez, là, on ne parle
9 pas de grands sous, là. Vous avez des membres de
10 votre famille, vous avez des connaissances, vous
11 avez des personnes, des amis qui sont dans le
12 domaine, qui ont des commerces à Saint-Léonard,
13 bien, demandez à ces personnes-là, en autant qu'ils
14 sont résidents, si elles veulent, pour la cause,
15 contribuer au parti. »

16 Q. **[152]** Alors, quels étaient vos liens avec la
17 famille Di Maulo à l'époque?

18 R. Je n'avais pas de lien avec la famille Di Maulo.

19 Q. **[153]** Vous n'avez aucun lien avec Joe Di Maulo,
20 Jimmy Di Maulo? Non?

21 R. Non. J'ai connu Jimmy Di Maulo, je me rappelle,
22 dans les années... ah mon Dieu, dans les années
23 quatre-vingt-dix (90), monsieur Di Maulo a fort
24 probablement été impliqué dans l'organisation d'un
25 tournoi de golf, possiblement, je ne sais pas si

1 c'est la Fondation communautaire de... Italo-
2 Canadiens. Et puis j'ai peut-être participé à un
3 tournoi de golf, alors je ne sais pas de quoi...

4 Q. **[154]** Pour la Fondation de l'Hôpital Santa Cabrini,
5 c'est exact? En mil neuf cent quatre-vingt-douze
6 (1992)?

7 R. Bien, comme je vous dis, là, je pensais que c'était
8 la Fondation communautaire Italo-Canadiens. Là, ça
9 se peut que c'est la Fondation Santa Cabrini. Il
10 faut comprendre que, comme maire de Saint-Léonard,
11 on est appelé à participer, à assister à de
12 nombreux événements. On fait toujours appel au
13 bureau du maire de Saint-Léonard quand il y a une
14 activité caritative quelconque. On se présente là.
15 Et là, quand on se présente là, bien c'est sûr
16 qu'on ne fait pas de vérification pour voir qui est
17 dans la salle, avec qui qu'on va nous asseoir. Des
18 fois on nous demande d'être président d'honneur,
19 des fois on nous demande d'être coprésident
20 d'honneur. Mais moi je ne fais pas de recherche sur
21 les antécédents de certaines personnes...

22 Q. **[155]** Alors, vous savez que monsieur Di Maulo,
23 parce que je n'ai pas dit autre chose sur monsieur
24 Di Maulo, vous amenez ça de vous-même, donc vous
25 êtes conscient que monsieur Di Maulo avait déjà, à

1 l'époque, en mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990),
2 était déjà un membre notoire de la mafia, c'est
3 exact?

4 R. Je n'avais pas cette information...

5 Q. **[156]** Vous n'aviez pas cette inf...

6 R. ... vous êtes en quatre-vingt-dix (90)?

7 Q. **[157]** Dans les années quatre-vingt-dix (90).

8 R. Non, non. Si j'ai fait cette remarque, Madame la
9 Présidente...

10 Q. **[158]** C'est un hasard?

11 R. Non, non, ce n'est pas un hasard. Si j'ai fait
12 cette remarque-là, c'est parce que là, vous me
13 posez une question sur monsieur Di Maulo. Je pense
14 qu'en deux mille treize (2013), on est capable de
15 savoir de qui a été monsieur Di Maulo, mais je n'ai
16 jamais dit que... parce que là, vous me parlez de
17 mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), que je
18 savais, en mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990),
19 qu'est-ce que faisait, en affaires, ou dans
20 d'autres domaines, monsieur Di Maulo.

21 Q. **[159]** O.K., donc, la réputation de monsieur Di
22 Maulo, particulièrement Jimmy, qui avait été
23 condamné, là, pour des trafics de cocaïne et fait
24 plusieurs années de prison dans les années quatre-
25 vingt (80), pour vous, ce n'était pas quelque chose

1 de connu, dans les années quatre-vingt-dix (90)?

2 R. Pas du tout.

3 Q. **[160]** C'est ce que vous nous dites?

4 R. Pas du tout.

5 Q. **[161]** Pas du tout? O.K. Monsieur Cotroni, dans les
6 années quatre-vingt-dix (90), vous deviez avoir une
7 idée de qui il était, là, la CEO, était quand même
8 passée par là?

9 R. Monsieur Cotroni... j'ai connu monsieur Cotroni
10 dans les journaux, comme la plupart des Québécois
11 et Québécoises, là. Je n'ai aucune relation avec
12 monsieur Cotroni.

13 Q. **[162]** Alors, que faisiez-vous au mariage de son
14 fils et de la fille de monsieur Di Maulo, d'abord,
15 en quatre-vingt-onze (91), en juillet quatre-vingt-
16 onze (91)?

17 R. J'ai... vous parlez de quelle année?

18 Q. **[163]** Six (6) juillet quatre-vingt-onze (91).

19 J'aimerais savoir qu'est-ce que vous faisiez au
20 mariage du fils de Frank Cotroni et de Mylène Di
21 Maulo, la fille de Joe?

22 R. Oui, si j'étais à ce mariage-là, j'ai été invité
23 par monsieur... c'est le fils de qui, vous dites,
24 de Joe Di Maulo?

25 Q. **[164]** Oui.

1 R. J'étais invité par monsieur Joe Di Maulo, fort
2 probablement, avec un autre échevin ou deux.

3 Q. **[165]** Et le maire de l'arrondissement de Saint-
4 Léonard ne voit pas de problème à se rendre au
5 mariage du fils de Frank Cotroni?

6 R. Moi, je ne suis pas invité par le fils de Frank
7 Cotroni. J'aimerais, Madame la Présidente, vous
8 dire, là, comme maire de Saint-Léonard, j'ai
9 souvent, souvent été invité à assister à des
10 mariages. Il y a des personnes qui ont fait état,
11 un peu, de la culture, de la communauté italienne,
12 comme maire de Saint-Léonard, si je ne recevais pas
13 quarante (40) ou cinquante (50) invitations par
14 année pour assister à des mariages, là, je
15 n'exagère pas. Évidemment, la plupart étaient
16 refusées, parce que si j'acceptais d'assister à
17 tous ces mariages-là, il aurait fallu que je me
18 divorce, parce que mon épouse m'a toujours dit:
19 « Vous faites la politique, mais ce n'est pas moi
20 qui fait la politique avec vous »...

21 Q. **[166]** Mais...

22 R. ... alors, quand j'ai accepté de participer et
23 quand j'ai accepté de participer à ce mariage-là,
24 je pense qu'on avait reçu une invitation ou deux,
25 trois personnes, je ne fais aucune enquête sur les

1 antécédents de monsieur... là, vous dites Joe Di
2 Maulo. Il avait des investissements à Saint-
3 Léonard, il n'y avait aucune arrière pensée et je
4 prends offense à ce qu'on mentionne ça en essayant
5 d'insinuer que je participe à un mariage, peut-
6 être, avec une arrière pensée quelconque.

7 Q. [167] Bon, au-delà du fait que vous êtes outré,
8 monsieur Zampino, vous venez de dire que vous
9 recevez plusieurs invitations, à ce moment-là, vous
10 êtes maire de l'arrondissement, je comprends
11 parfaitement bien qu'on peut se retrouver dans le
12 cadre d'un tournoi de golf associé sur un foursome
13 avec des gens qui ont une certaine réputation et
14 qu'on l'apprenne par la suite. C'est concevable.
15 Mais vous recevez une invitation parmi tant
16 d'autres, vous venez de nous expliquer abondamment
17 que vous n'avez pas de lien plus particulier que ce
18 soit avec monsieur Di Maulo, ce n'est pas un ami de
19 votre famille, selon votre témoignage et vous
20 trouvez judicieux, comme maire de l'arrondissement
21 - vous êtes en politique, là, monsieur Zampino vous
22 connaissez très bien l'effet de l'image, l'effet
23 des impressions, l'effet des apparences - et vous
24 trouvez judicieux de vous présenter, en tant que
25 maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et

1 d'être associé, si on veut, même indirectement, et
2 ne serait-ce que par l'apparence, à Frank Cotroni?

3 R. C'est...

4 Q. **[168]** Parmi tous les choix que vous avez à faire,
5 là, c'est le choix que vous avez fait?

6 R. Madame la Présidente, ce n'est pas moi qui ai dit
7 que je trouvais ça judicieux. Ce que j'ai
8 mentionné, puis je veux que ça soit clair, je
9 n'assistais pas au mariage de monsieur Cotroni. Je
10 savais, par les journaux...

11 Q. **[169]** Bon, je comprends que vous êtes assis du côté
12 de la mariée, là, mais vous êtes dans le même
13 mariage, Monsieur Zampino...

14 R. ... et je ne vous ai pas dit non plus de quel côté
15 j'étais assis. Alors, moi...

16 (10:57:46)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[170]** Alors, étiez-vous assis du côté du fils de
19 monsieur Cotroni?

20 R. Moi, je suis à une table qui m'est assignée, qui
21 m'est assignée et l'invitation qui m'est envoyée,
22 si j'ai assisté à cet événement-là, ça m'a été
23 envoyé par la famille de monsieur Jimmy Di Maulo.
24 Monsieur Di Maulo a un cousin qui s'appelle Mario
25 Di Maulo, qui est un travailleur d'élections, qui

1 est un travailleur d'élections, je me rappelle et
2 qui a insisté beaucoup que je participe à ce
3 mariage.

4 Maintenant, je suis le premier à vous dire
5 que quand on occupe des fonctions électives, les
6 perceptions comptent pour beaucoup plus que les
7 véritables faits. Alors, je vous dis que ce n'est
8 pas, ce n'était pas la décision la plus brillante
9 du siècle, d'assister à ce mariage, mais je vous
10 dis, il n'y a aucune arrière pensée et je n'assiste
11 pas au mariage du fils de monsieur Cotroni.

12 Q. [171] Mais vous avez dû recevoir un carton
13 d'invitation sur lequel il était écrit que la fille
14 de Joe Di Maulo allait marier le fils de Frank
15 Cotroni?

16 R. Il se peut...

17 Q. [172] C'est sûr.

18 R. ... je ne me rappelle pas d'avoir vu cette
19 invitation, là. Moi, je me rappelle très bien qu'il
20 y avait un monsieur Mario Di Maulo qui était un
21 grand bénévole, il faisait partie de l'organisation
22 à Saint-Léonard, qui m'avait dit: « Mon cousin
23 marie sa fille puis on aimerait bien que vous soyez
24 présent » et je l'ai fait pour lui, là. Joe Di
25 Maulo ne m'a jamais appelé et il y a même une forte

1 probabilité, forte probabilité, que je n'aie pas
2 reçu d'invitation formelle pour assister là,
3 mais...

4 Q. **[173]** Alors, vous y êtes allé sans avoir été invité
5 formellement.

6 R. Bien, avec un carton d'invitation disons là, c'est
7 ça. Mais, encore là, je vous dis, moi, je ne
8 participe pas au mariage de la fille de monsieur
9 Cotroni. Et puis je répète là, ce n'est pas parce
10 qu'on est présent à une activité comme celle-là que
11 j'accepte qu'on insinue ou qu'on apporte des
12 conclusions quelconques sur ma présence à cet
13 événement.

14 Q. **[174]** Mais, vous dites vous-même que ce n'était pas
15 judicieux.

16 R. Bien, je vous dis les... en politique...

17 Q. **[175]** Pourquoi?

18 R. Bien, parce que je pense que je n'ai pas besoin de
19 faire le point que, en politique, les perceptions
20 valent beaucoup plus que les véritables faits.
21 Alors, quand on pose des gestes comme ça, qui
22 peuvent être considérés, dans mon livre, des gestes
23 posés de bonne foi, mais disons que les perceptions
24 ne jouent pas en ma faveur, alors... Mais, ceci
25 étant dit... ceci étant dit, de là à penser que je

1 me présente là parce que j'ai un lien quelconque
2 avec ces personnes-là ou avec ce que ces personnes
3 font, c'est ça que je... c'est sur ça que je
4 m'oppose, Madame la Présidente.

5 (11:00:45)

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[176]** O.K. Donc, également je comprends que le fait
8 d'envoyer une demande de contribution financière,
9 une lettre de demande de contribution financière
10 pour votre caisse électorale à l'époque à Jimmy Di
11 Maulo, qui était déjà un membre de la mafia ou
12 associé à la mafia de façon notoire dans les années
13 quatre-vingt-dix (90), était également là...
14 c'était également une perception vers laquelle vous
15 inscrivez en faux là.

16 R. Je n'ai pas compris le sens de votre question.

17 Q. **[177]** Vous avez envoyé, en mil neuf cent quatre-
18 vingt... dans les années quatre-vingt-dix (90), une
19 lettre de demande de contribution financière à
20 Jimmy Di Maulo...

21 R. Oui.

22 Q. **[178]** ... pour votre caisse électorale.

23 R. Oui.

24 Q. **[179]** O.K. Donc, c'est exact?

25 R. Est-ce que vous l'avez la lettre? Est-ce que je

1 l'ai signée? Est-ce que... Parce que là vous me
2 dites...

3 Q. **[180]** Je vous demande : est-ce que c'est exact?

4 R. Je n'ai aucun souvenir de ça. Je n'ai absolument
5 aucun souvenir de ça.

6 Q. **[181]** Donc, vous n'avez aucun souvenir d'avoir
7 demandé à monsieur Jimmy Di Maulo, dans les années
8 quatre-vingt-dix (90), une demande de contribution
9 financière pour votre caisse électorale.

10 R. Par lettre?

11 Q. **[182]** Par lettre.

12 R. J'ai... je n'ai aucun souvenir de ça. Si vous avez
13 un document que vous êtes capable de me montrer,
14 bien, je vais le regarder, mais en quatre-vingt-dix
15 (90), on parle il y a vingt-trois (23) ans, que
16 j'aie un souvenir d'avoir envoyé une lettre à
17 monsieur Di Maulo pour une contribution... Monsieur
18 Di Maulo, d'abord, est-ce qu'il demeurait à Saint-
19 Léonard? Je ne le sais pas. Je ne le sais pas.

20 Q. **[183]** Est-ce que c'est possible que vous l'ayez
21 fait? Vous assistez quand même au mariage de Joe ou
22 de la fille de Joe qui est son frère. Est-ce que
23 c'est possible que vous ayez demandé une
24 contribution financière à monsieur Di Maulo à
25 l'époque?

1 R. Je suis obligé de dire que je penserais plutôt que
2 c'est impossible parce que... parce que normalement
3 ce n'était pas moi qui envoyais des lettres de
4 sollicitation, à moins que l'équipe d'organisation
5 dit « Monsieur Zampino, on a quinze (15) lettres
6 qu'on aimerait envoyer. Vu que vous êtes chef de
7 Parti, on considère que ce serait important que ce
8 soit vous qui les signiez ». Maintenant, si c'est
9 fait dans ce contexte-là, il se peut que j'aie
10 envoyé des lettres, mais demandez-moi pas qui
11 étaient les titulaires de ces lettres, je n'ai
12 aucune idée.

13 Q. **[184]** Donc, il se peut que vous ayez signé une
14 telle lettre. Ce que vous nous dites, c'est que
15 vous n'avez pas de souvenir de ça. Et si vous
16 l'avez fait, c'est dans le cadre de signature de
17 plusieurs lettres, c'est ça?

18 R. Bien, c'est ce que je vous dis là. Je ne peux pas
19 affirmer que j'ai signé une lettre à monsieur Di
20 Maulo et je ne peux pas non plus affirmer que j'ai
21 signé ces lettres-là parce que normalement le
22 financement, ça se faisait... ça se faisait par
23 d'autres personnes. Mais, ce que je n'exclue pas,
24 est-ce qu'on a demandé au chef, pour faciliter dans
25 le financement, d'écrire une lettre quelconque, un

1 peu au même titre que je reçois parfois dans la
2 poste une lettre signée par Stephen Harper qui fait
3 une demande pour des contributions au Parti
4 conservateur ou le chef du Parti libéral. Alors, il
5 y a beaucoup de lettres qui sont signées puis là on
6 demande au chef d'intervenir, alors...

7 Q. **[185]** Alors, c'est possible que vous ayez signé ce
8 type de lettre, c'est ce que vous dites.

9 R. Je ne voudrais pas conclure que c'est possible que
10 j'aie signé cette lettre parce que, d'une part, je
11 n'ai aucun souvenir d'avoir écrit une lettre à
12 monsieur... à monsieur Di Maulo. Et même si vous
13 mentionnez un autre nom là, je ne pourrais pas non
14 plus vous confirmer que j'aurais signé une lettre,
15 exemple, à madame Tartempion pour exactement le
16 même...

17 Q. **[186]** Non, mais on ne parle pas de madame
18 Tartempion, on parle de monsieur Di Maulo.

19 R. Bien, écoute, on peut parler de monsieur Covone, on
20 peut parler de monsieur Tremblay, on peut parler de
21 monsieur Lavoie là, j'ai dit Tartempion. Mais, ce
22 que je vous dis là, c'est que ce soit Di Maulo,
23 que ce soit monsieur Lavoie, que ce soit madame
24 Bédard, je ne peux pas vous confirmer aujourd'hui
25 que j'ai signé une lettre, une lettre de

1 sollicitation pour ces personnes.

2 Q. [187] Mais, vous ne pouvez pas l'exclure dans le
3 cadre de vos fonctions, comme vous venez de
4 l'expliquer.

5 R. Je ne confirmerais pas non plus que je ne... que je
6 ne pourrais pas l'exclure.

7 Q. [188] Ah! C'est tellement bien dit. Donc, à moins
8 d'avoir un document, je comprends qu'on reste dans
9 la possibilité de l'impossibilité ou... peu
10 importe.

11 R. Madame la Présidente, on pose une question. Si vous
12 avez en preuve une pièce, montrez-moi la pièce et
13 puis là je vais vous expliquer si c'est ma
14 signature et si je l'ai signée.

15 Q. [189] Parfait. Je pense qu'on peut prendre la
16 pause, à moins que vous ayez des questions.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19

20 _____
(11:41:00)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonjour. Je vois que maître Bantey n'est pas de
23 retour.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Non, mais avant de poursuivre, j'allais vous dire

1 que maître Gagnon a quand même un mandat.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Ah! Bon. Parfait.

4 Me GENEVIÈVE GAGNON :

5 Bonjour. Alors, effectivement, j'ai les
6 instructions de la part de tous mes confrères et il
7 n'y aura pas de contestation de l'ordonnance
8 préventive, telle qu'on l'appelle. Évidemment, on
9 va entendre le témoignage et après ça on vous fera
10 part de notre position pour le reste.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui. Parfait. J'aimerais vous dire maintenant à
13 tous que la décision relativement à Marc Deschamps,
14 au témoignage de Marc Deschamps, va être libérée
15 dans les minutes qui suivent sur notre site.

16 Me GENEVIÈVE GAGNON :

17 Parfait. Merci beaucoup.

18 DÉCISION

19 LA PRÉSIDENTE :

20 O.K. Alors, donc dans les circonstances - juste un
21 moment, je vous prie. Alors, donc les commissaires
22 ordonnons une interdiction de publier ou de
23 diffuser, de quelque façon que ce soit, toute
24 partie du témoignage de monsieur Frank Zampino en
25 lien avec les événements ayant donné lieu aux

1 accusations criminelles dans le dossier 500-01-
2 072674-127 et ce, jusqu'à une décision finale à
3 être rendue relativement à la présente requête. De
4 même que toute partie du témoignage de monsieur
5 Frank Zampino en lien avec les événements ayant
6 donné lieu aux accusations criminelles dans le
7 dossier 500-01-072674-127 et ordonne que ces
8 interdictions soient en vigueur jusqu'au règlement
9 final des procédures dans le dossier 500-01-072674-
10 127, le tout devant être plaidé au fond lorsque le
11 témoignage de monsieur Zampino sera terminé sur les
12 sujets en question.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Donc, il est donc de ma responsabilité de vous
15 aviser à quel moment nous entrerons dans cette...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Exactement.

18 Me SONIA LeBEL :

19 ... dans cette zone couverte par votre ordonnance
20 préventive.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Exactement, Maître.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, on peut poursuivre.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Merci.

5 Q. **[190]** Revenons un peu à la...

6 LA GREFFIÈRE :

7 Un instant.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Oh!

10 LA GREFFIÈRE :

11 Monsieur Zampino,, vous êtes sous le même serment.

12 R. Oui. Merci.

13 Madame la Présidente, juste avant de continuer, une
14 petite précision. Maître LeBel, avant la pause,

15 faisait référence à une lettre que j'aurais signée.

16 Ma question, c'est que si ce document existe, est-
17 ce que c'est possible de le déposer?

18 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

19 Q. **[191]** Je pense que je vais décider de déposer des
20 documents que j'ai en ma possession en temps et
21 lieu. Présentement, ma prochaine question n'est pas
22 la suivante, Monsieur Zampino.

23 R. Bon.

24 Q. **[192]** O.K. Donc, vous serez... vous verrez ce
25 document-là en même temps que tout le monde. Donc,

1 on reprend la nomenclature de votre c.v., peut-être
2 pour refaire la suite parce qu'on était... on avait
3 fait une petite incursion dans le passé. On était
4 revenu en mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990).
5 Dans ces années-là, quatre-vingt-dix (90),
6 connaissiez-vous Vito Rizzuto?

7 R. Non.

8 Q. **[193]** Non! Donc, vous n'avez jamais été vu,
9 photographié en compagnie de monsieur Rizzuto dans
10 le début des années quatre-vingt-dix (90)?

11 R. À ma connaissance, non. Est-ce que j'ai été...

12 Q. **[194]** Est-ce que j'ai une photo?

13 R. Non, non. Ce n'est pas ça la question. Est-ce que
14 j'ai été à un événement où monsieur Rizzuto était
15 présent et qu'il y a une photo qui existe à quelque
16 part? Ça, je l'ignore. Comme je vous dis, quand on
17 occupe des fonctions qu'on occupe, on est invité à
18 participer à plusieurs activités et puis je ne peux
19 pas exclure ou confirmer que effectivement il
20 existe ou il n'existe pas des photos avec certains
21 individus.

22 Q. **[195]** Donc, on garde cette ouverture sur la
23 possibilité que ladite photo existe et que j'en ai
24 une, c'est exact?

25 R. Je ne peux pas confirmer ni infirmer.

1 Q. **[196]** Ni infirmer. Parfait. Donc, revenons à votre
2 c.v., Monsieur Zampino. On avait interrompu un
3 petit peu la nomenclature de vos activités et on
4 ira plus en détail dans certaines zones par la
5 suite. Mais, si on continue avec votre parcours
6 politique, vous êtes donc, avec les diverses
7 fonctions que vous avez expliquées plus tôt avant
8 la pause jusqu'en deux mille huit (2008) à votre
9 démission - on y reviendra également plus tard -
10 président du comité exécutif, c'est exact?

11 R. Oui.

12 Q. **[197]** En deux mille huit (2008), vous faites un
13 passage très connu également chez Dessau,
14 janvier... en janvier deux mille neuf (2009), hein,
15 quelques mois au début de l'année, en janvier.

16 R. Exactement.

17 Q. **[198]** Parfait. Et depuis juin deux mille neuf
18 (2009), vous occupez votre temps à quoi, Monsieur
19 Zampino?

20 R. Depuis juin deux mille neuf (2009)?

21 Q. **[199]** Oui. Depuis que vous avez quitté Dessau.

22 R. Actuellement, je suis inactif sur le marché du
23 travail, je consacre mes énergies à aider mes
24 enfants dans une entreprise familiale en
25 développement domiciliaire, c'est ça que je fais.

1 Q. **[200]** Construction Z2, si je ne m'abuse, c'est ça?

2 R. Exactement.

3 Q. **[201]** Votre frère, est-ce que votre frère est
4 impliqué, Joe, là-dedans également?

5 R. Oui, mon frère est actionnaire de cette compagnie
6 avec... avec mes enfants et mon épouse.

7 Q. **[202]** Est-ce que c'est une compagnie qui existe
8 depuis longtemps, cette compagnie de construction?

9 R. Depuis, si je ne m'abuse, depuis deux mille neuf
10 (2009).

11 Q. **[203]** O.K. Donc ce n'est pas la suite, ou un
12 rejeton, si je peux m'exprimer comme ça, de la
13 compagnie de votre père à l'époque.

14 R. Bien, en fait, c'était un peu la continuité d'une
15 entreprise familiale. Mon père a été dans le
16 développement domiciliaire depuis, j'avais déjà
17 mentionné depuis mil neuf cent soixante-cinq (1965)
18 ou soixante-six (66). Mon frère Sylvano, qui est
19 décédé en quatre-vingt-treize (93), avait poursuivi
20 avec lui suite à son décès, évidemment c'est un
21 autre jeune frère, Giuseppe, qui a formé sa propre
22 compagnie, puis il a continué un peu dans les
23 souliers de mon père. Alors, c'est... La
24 construction d'habitations domiciliaires, c'est une
25 entreprise familiale qui date depuis près d'une

1 cinquantaine d'années, alors c'est dans cet esprit-
2 là que mes garçons, mon frère et moi, en fonction
3 de l'aide que je peux leur apporter, sont retournés
4 un peu aux racines familiales. Ce ne sont pas de
5 gros projets, évidemment, c'est... Mais c'est ça
6 que, c'est sur ça que je passe... Évidemment, je
7 suis actif, mais sur le plan travail, évidemment,
8 je suis inactif actuellement.

9 Q. **[204]** Qui est Jean Di Zazzo?

10 R. Jean Di Zazzo est un associé de moi dans une
11 compagnie, où on a acheté un terrain. Un terrain à
12 Saint-Léonard, dans le but, éventuellement, de
13 faire un développement d'unités résidentielles, et
14 le projet n'a pas fonctionné. D'ailleurs, ça a été
15 vendu dernièrement.

16 Q. **[205]** O.K. Monsieur Di Zazzo est également maire,
17 dans les années soixante-dix (70), de Saint-
18 Léonard, c'est exact?

19 R. Monsieur Di Zazzo a été maire de Saint-Léonard dans
20 les années soixante-dix-huit (78), je crois,
21 jusqu'en quatre-vingt-un (81). C'est lui qui a
22 précédé monsieur Michel Bissonnet.

23 Q. **[206]** Ce n'est pas plutôt de soixante-quatorze (74)
24 à soixante-dix-huit (78), jusqu'à son arrestation
25 par la Sûreté du Québec pour corruption en

1 soixante-dix-sept (77), non? Ce n'est pas plutôt ça
2 les dates?

3 R. Monsieur...

4 Q. **[207]** Est-ce que c'est possible?

5 R. Monsieur Di Zazzo... C'est-à-dire, monsieur
6 Bissonnet a été élu en soixante-dix-huit (78)
7 jusqu'en quatre-vingt-un (81), alors, là...

8 Q. **[208]** C'est possible?

9 R. Je ne sais pas qu'est-ce que j'ai répondu. Est-ce
10 que j'ai répon...

11 Q. **[209]** Donc, c'est le mandat précédant monsieur...

12 R. C'est le mandat précédent, alors c'est soixante-
13 quatorze (74) à soixante-dix-huit (78), mais là
14 vous parlez d'arrestation...

15 Q. **[210]** Vous n'étiez pas au courant de cette
16 arrestation-là de monsieur Di Zazzo, dans les
17 années soixante-dix (70)?

18 R. Bien, j'ignore complètement, là.

19 Q. **[211]** Pour être...

20 R. Vous m'apprenez quelque chose.

21 Q. **[212]** O.K. Donc, pour être tout à fait équitable
22 envers monsieur Di Zazzo, il a été acquitté en mil
23 neuf cent quatre-vingt (1980), mais les accusations
24 étaient d'avoir accepté des sommes d'argent
25 d'entrepreneurs en échange de contrats, à cette

1 époque-là.

2 R. Je ne connais pas ce dossier du tout.

3 Q. **[213]** Vous ne connaissez pas ce dossier-là. Malgré
4 tout, il a été associé dans une de vos entreprises,
5 là, je pense que c'est une gestion de portefeuille,
6 hein? Une entreprise de gestion de portefeuille,
7 qui portait, une compagnie à numéro, si je ne me
8 trompe pas?

9 R. Oui, c'est ça. Et le but, c'était pour
10 éventuellement faire un développement. Un
11 développement d'un site d'unités d'habitation.

12 Q. **[214]** O.K.

13 R. Et ce projet a été vendu dernièrement.

14 Q. **[215]** Donc, les accusations dont il a fait l'objet
15 dans les années, dans le début des années quatre-
16 vingts (80), n'ont pas été l'objet de discussions
17 entre vous.

18 R. Jamais. Écoutez, vous m'apprenez quelque chose. Je
19 connais monsieur Di Zazzo, il m'a parlé -
20 d'ailleurs c'était de l'information publique - que
21 la Ville a passé une période difficile dans ces
22 années-là, où il y a eu même une tutelle de la part
23 du gouvernement du Québec. Mais jamais monsieur Di
24 Zazzo m'a dit qu'il a fait l'objet d'une
25 arrestation quelconque, ou... Alors ça, je l'ignore

1 complètement.

2 Q. **[216]** O.K. On va partir de deux mille (2000), deux
3 mille un (2001), deux mille deux (2002), là, on
4 n'ira pas jusque... plus loin en arrière. À partir
5 du moment où vous entrez en fonction de façon un
6 peu plus officielle... Bien, pas un peu plus
7 officielle, là. Vous entrez en fonction à la Ville
8 de Montréal en deux mille un (2001) comme président
9 du comité exécutif, et toutes les autres fonctions
10 que vous avez énumérées. On va simplifier un peu,
11 là, pour l'objet de mon propos. Est-ce que c'était
12 votre seule source de revenus, ces fonctions-là?

13 R. De façon générale, oui. Je pense que oui. Dans ces
14 années-là, oui.

15 Q. **[217]** Auriez-vous reçu des revenus dont vous n'êtes
16 pas au courant, Monsieur Zampino?

17 R. Non, mais je pose... Je me pose la question parce
18 que je sais qu'un peu avant ça je faisais encore un
19 peu de comptabilité pour des personnes très près de
20 moi, là. Alors, des rapports d'impôt, alors...
21 Mais, non, généralement, c'était mes seules sources
22 de revenus.

23 Q. **[218]** Donc, à titre de... peut-être un peu à titre
24 de comptable, des reliquats de dossiers, si on
25 veut, dans le début de ces années-là, sinon,

1 rapidement, à partir des années deux mille (2000),
2 deux mille un (2001), quand vous êtes entré en
3 fonction avec le maire Tremblay dans la nouvelle
4 Ville, vos fonctions de président du comité
5 exécutif, bon, et les sommes additionnelles qui
6 peuvent aller avec, dépendamment des différentes
7 tâches que vous avez sur les différents mandats que
8 vous avez, c'était, à toutes fins pratiques, vos
9 seules sources de revenus. On s'entend?

10 R. Oui. J'avais une petite compagnie d'investissements
11 qui s'appelait Placements Antelimar également, avec
12 mon épouse, avec un fonds. On investissait auprès,
13 évidemment, d'un conseiller financier qui faisait
14 des investissements sur le marché. Alors il y a ça.
15 Je faisais également des investissements sur une
16 base privée dans les années quatre-vingt-dix (90).
17 On se souvient, là, la fameuse bulle internet, et
18 caetera, alors j'en ai fait beaucoup sur le plan
19 personnel.

20 Mon père, aussi, avait une compagnie de
21 construction où les... où les enfants étaient
22 actionnaires à la hauteur de six pour cent (6 %)
23 par année, alors, parfois il y avait certaines
24 dividendes. Alors, c'est pour ça que je vous dis je
25 ne voulais pas exclure.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[219]** Donc, vous étiez actionnaire à la hauteur de
3 six pour cent (6 %) de la compagnie de votre père?

4 R. Oui, c'est ça, dans une compagnie de holding qu'il
5 avait, c'est ça, avec mes frères et mes soeurs.

6 Me SONIA LEBEL :

7 Q. **[220]** Mais cette compagnie-là détenant ultimement
8 la compagnie de construction de développement
9 domiciliaire de votre père, c'est exact?

10 R. Non, c'était après la fermeture de la compagnie
11 qu'il a transformé ça en holding.

12 Q. **[221]** O.K.

13 R. En holding, et c'est à ce moment-là qu'il avait
14 émis des actions à son épouse et aux six, aux six
15 enfants. Alors, il y avait parfois des dividendes.
16 Mais pour bien répondre à votre question, oui,
17 j'avais mes revenus à la Ville de Montréal, mais
18 dans certaines années que ce soit des dividendes de
19 ces compagnies, il pouvait y avoir aussi autre
20 source de revenus.

21 Q. **[222]** O.K. Bien sans être très précis, quel pouvait
22 être l'ordre de grandeur de cette autre source de
23 revenus-là? Est-ce qu'on parle de milliers de
24 dollars qui s'ajoutent à votre salaire de...

25 R. Ça pouvait varier d'une année à l'autre, mais

1 écoute ça peut être parfois quinze mille (15 000),
2 parfois vingt mille (20 000), mais ce n'est pas des
3 gros montants, là. Ce n'est pas des gros montants.

4 Q. **[223]** O.K. Mais est-ce que c'est récurrent à chaque
5 année, un vingt mille (20 000), trente mille
6 (30 000) qui s'ajoute...

7 R. Pas nécessairement. Pas nécessairement.

8 Q. **[224]** ... à votre revenu? Non, pas nécessairement.

9 R. Pas nécessairement.

10 Q. **[225]** O.K. On joue dans ces eaux-là?

11 R. C'est ça.

12 Q. **[226]** O.K. Et bon c'est public, donc votre salaire,
13 à ce moment-là, dans le début des années deux mille
14 deux (2002) on se situait autour de cent vingt-cinq
15 mille dollars (125 000 \$) si on additionne toutes
16 les primes ou les ajouts que vous pouviez avoir en
17 fonction des divers mandats, est-ce que c'est
18 possible?

19 R. Ce que je me souviens de mon salaire à la Ville de
20 Montréal, vous dites.

21 Q. **[227]** À la Ville de Montréal?

22 R. Après l'année deux mille deux (2002).

23 Q. **[228]** À partir de deux mille deux (2002), deux
24 mille un (2001), deux mille deux (2002), oui?

25 R. C'était prévu par la loi, le maire dans la Loi des

1 cités et villes avait un salaire je pense avait un
2 salaire d'environ cent soixante mille (160 000 \$)
3 ou cent soixante-cinq mille (165 000 \$), aux
4 alentours de ces chiffres-là.

5 Q. **[229]** Et la loi dit que vous ne pouvez pas faire
6 plus que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ?

7 R. Et la loi disait que le salaire du président du
8 comité exécutif était capé à quatre-vingt-dix pour
9 cent (90 %) du salaire du maire.

10 Q. **[230]** Donc, vous ne pouviez pas faire plus de
11 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) d'environ cent
12 soixante-cinq mille (165 000 \$), on ne jouera pas
13 sur les sous ?

14 R. Oui, en ce qui a trait à la Ville, sauf que vous
15 savez qu'en siégeant peut-être à certaines tables
16 que ce soit la Communauté métropolitaine de
17 Montréal, certaines autres fonctions on pouvait, on
18 pouvait aller chercher quelques revenus
19 supplémentaires. Mais là, je ne me rappelle pas
20 année par année, quel était mon salaire.

21 Q. **[231]** O.K. Et donc...

22 R. Et ce sont des informations publiques.

23 Q. **[232]** Tout à fait. Donc, si je vous dis qu'en
24 moyenne, là, encore là on n'ira pas sur les
25 virgules et les sous près, mais qu'en moyenne à

1 partir de deux mille deux (2002), votre salaire en
2 additionnant tous les, tous les avantages pouvait
3 tourner autour de cent vingt-cinq mille dollars
4 (125 000 \$), peut-être jusqu'à cent cinquante
5 (150 000 \$) dans les dernières années. Est-ce que
6 c'est possible?

7 R. Oui, moi je pense que ça a généralement été autour
8 de cent cinquante mille (150 000 \$) à cause de
9 l'ensemble des autres sociétés paramunicipi...,
10 sociétés paragouvernementales dont je siégeais, là.

11 Q. **[233]** Donc, les salaires additionnels qui
12 s'ajoutaient au salaire de base compte tenu des
13 fonctions que vous occupiez?

14 R. Je dirais que ça a toujours été aux alentours de
15 cent cinquante mille (150 000 \$), parce que j'étais
16 rendu toujours au maximum.

17 Q. **[234]** Au plafond...

18 R. Au plafond.

19 Q. **[235]** ... qu'on ne peut pas dépasser en vertu de la
20 loi?

21 R. Exactement.

22 Q. **[236]** O.K. Et vous étiez...

23 R. Donc, un dix mille (10 000) également qui était
24 rajouté et qui était non imposable, dix ou treize
25 mille (10 000-13 000 \$).

1 Q. **[237]** O.K. Donc, on peut tourner, encore une fois
2 on n'ira pas sur les chiffres près, mais on trouve
3 toujours autour de cent cinquante mille dollars
4 (150 000 \$), dans ces eaux-là?

5 R. Avec un montant de treize mille (13 000) non
6 imposable, c'est ça.

7 Q. **[238]** Non imposable. O.K. Et vous étiez le revenu
8 familial, à ce moment-là? Votre femme n'a pas de
9 revenu?

10 R. Euh... Non.

11 Q. **[239]** O.K. Si on en vient un peu, on va y aller un
12 petit peu dans le technique, un endroit où vous
13 êtes sûrement très à l'aise, le partage des
14 compétences, vos fonctions à la Ville de Montréal,
15 les fonctions du comité exécutif peut-être pour
16 comprendre un peu le contexte dans lequel vous avez
17 évolué?

18 R. Oui.

19 Q. **[240]** Expliquez-nous un petit peu, là, je comprends
20 qu'à la Ville, bon, avec la nouvelle Ville c'est un
21 peu, je ne dirais pas un casse-tête, parce qu'en si
22 mettant on peut le comprendre, mais il y a
23 plusieurs instances décisionnelles, c'est exact?

24 R. Exactement.

25 Q. **[241]** Parfait. Il y a le conseil d'agglomération?

1 R. Il y a le conseil d'agglomération, il y a le
2 conseil municipal, il y a le comité exécutif, il y
3 a les conseils d'arrondissement. À l'intérieur des
4 conseils d'arrondissement, on a les comités
5 consultatifs d'urbanisme, il y a le comité
6 d'aménagement urbain. Alors, il y a une série
7 évidemment d'instances qui forment l'ensemble de, à
8 la fois, la fonction publique et l'organisation de
9 la Ville de Montréal.

10 Q. **[242]** Donc, je vais faire appel à vos qualités de
11 pédagogue et vous allez nous aider à comprendre un
12 peu le fonctionnement de cette organisation-là.
13 Madame Blanchette, est-ce que vous pourriez donner
14 l'organigramme à l'onglet 1, s'il vous plaît? On va
15 essayer de simplifier si vous voulez cet
16 organisation-là. Donc, vous allez voir à l'écran
17 peut-être devant vous, Monsieur Zampino...

18 R. Oui.

19 Q. **[243]** ... pour vous servir d'aide-mémoire. On voit
20 que bon naturellement le citoyen, la citoyenne
21 chapeaute tout ça, le maire. Quel est le rôle du
22 conseil d'arrondissement, quelles sont les
23 compétences du conseil, des conseils
24 d'arrondissement qu'on voit sur la gauche, par
25 rapport à l'organisation comme telle? Ce sont des

1 conseils, on peut, est-ce qu'on peut assimiler ça
2 aux conseils municipaux d'avant la fusion si on
3 veut?

4 R. À toutes fins pratiques, pour les responsabilités
5 qui sont dévolues aux conseils d'arrondissement.

6 Q. **[244]** Parfait.

7 R. Alors, au moment de la création de la nouvelle
8 Ville, il y a eu un départage des grandes fonctions
9 et il y a une décision en disant :

10 Bien voici les fonctions qui sont
11 toujours dévolues aux conseils
12 d'arrondissement.

13 Pour le reste, ce sont des services centraux.

14 Q. **[245]** Et c'est un peu ce que vous nous expliquiez
15 avant la pause quand vous parliez de pouvoirs
16 dévolus, un peu plus de fonctions ou de pouvoirs
17 aux conseils d'arrondissements pour leur donner
18 malgré tout une certaine autonomie dans la fusion.
19 C'est un petit peu le discours que vous aviez quand
20 vous parliez de faire preuve d'ouverture, au moment
21 d'embarquer dans les fusions ce matin, là?

22 R. Oui. Au moment où la fusion a été faite et qu'on a
23 été élus, il a fallu évidemment créer cette
24 nouvelle ville, il a fallu bâtir cette nouvelle
25 ville. C'est ce que je me suis attardé à faire avec

1 Gérald Tremblay. Et de la partir, à toutes fins
2 pratiques, de zéro, parce qu'on partait de loin,
3 dans le sens suivant : quand vous parlez, quand
4 vous posez la question sur les conseils
5 d'arrondissements, vous savez que dans l'ex-ville
6 de Montréal, tout était décentralisé. Tout était
7 centralisé, je veux dire. Dans les ex-banlieues,
8 tout a été décentralisé. Alors, là il fallait
9 trouver un modèle organisationnel qui permettait
10 finalement de décider quelles sont les fonctions
11 dans l'ex-ville de Montréal qu'on va maintenant
12 retirer des services centraux et les ramener
13 directement comme responsabilité d'arrondissement,
14 et vice versa, quelles sont les fonctions dans les
15 conseils d'arrondissements qu'on peut
16 tranquillement transférer au niveau central. Et
17 c'était toujours une grande bataille, parce que...

18 Q. **[246]** Tout à fait. Mais on ne reviendra pas dans la
19 bataille, Monsieur Zampino. On va y aller plutôt
20 dans le résultat, si vous voulez, de ce travail-là.

21 R. Bien, j'espère qu'on y reviendra éventuellement,
22 parce que monsieur Perreault a dit des choses
23 que... C'est ça, j'espère qu'on...

24 Q. **[247]** On va sûrement passer à travers beaucoup de
25 choses, Monsieur Zampino, inquiétez-vous pas. Donc,

1 si on parle du conseil d'arrondissement, encore là,
2 je vais vous demander de simplifier, mais quels
3 sont les grands pouvoirs qui restent entre les
4 mains du maire d'arrondissement et de son conseil?

5 R. Bien, c'est les services de proximité. Alors, à
6 titre d'exemple, ils ont la responsabilité pour
7 l'octroi des contrats de ce qu'on appelle les
8 services de proximité, les contrats de déneigement,
9 les contrats de l'entretien des parcs, la
10 cueillette sélective. Ils ont des responsabilités
11 d'embauche pour ce qui a trait aux employés
12 d'arrondissement.

13 Q. **[248]** Si on va directement dans le coeur du mandat
14 de la Commission, au niveau de l'octroi de contrats
15 de construction comme tel, est-ce qu'ils ont un
16 niveau d'octroi? Comment ça fonctionne?

17 R. Bien, c'est la même chose. C'est que les
18 arrondissements, pour les travaux qui sont d'ordre
19 d'arrondissement, ce sont les arrondissements qui
20 avaient la responsabilité de faire la planification
21 de ces travaux, éventuellement, tout le
22 processus...

23 Q. **[249]** D'appels d'offres qui va s'ensuivre?

24 R. D'appels d'offres, puis d'octroi de contrats.

25 Q. **[250]** O.K.

1 R. Dans la mesure où ça pouvait toucher le réseau
2 artériel, bien automatiquement ça passait au
3 central. Mais parfois, on avait encore là des
4 litiges, parce qu'on pouvait, sur une tranchée de
5 rue...

6 Q. **[251]** Il pouvait y avoir des juridictions
7 concurrentes, si on veut?

8 R. Exactement. Exactement.

9 Q. **[252]** Parfait.

10 R. Ça pouvait toucher à la fois à l'arrondissement et
11 à la fois le service.

12 Q. **[253]** O.K. Est-ce que l'arrondissement était limité
13 par un montant de contrat, d'octroi de contrat,
14 même dans sa juridiction? Est-ce qu'il pouvait y
15 avoir un contrat d'un montant tel qu'il était
16 dévolu à ce moment-là à la ville-centre peu importe
17 s'il était dans la juridiction de l'arrondissement?
18 Est-ce que ça pouvait faire partie de la
19 juridiction concurrente?

20 R. À ma connaissance, non.

21 Q. **[254]** Non?

22 R. Mais forcément, vu que c'était des travaux dits
23 d'arrondissement, de façon générale, ce n'était pas
24 des montants faramineux, là.

25 Q. **[255]** Donc, c'est la règle?

1 R. Et là, j'exclus... j'exclus l'arrondissement Ville-
2 Marie. Mais de toute façon, ils avaient d'autres
3 règles au niveau de l'arrondissement Ville-Marie.
4 C'est le central qui avait quand même son mot à
5 dire sur cet arrondissement.

6 Q. **[256]** Parfait. Alors, si on va, peut-être, vers le
7 conseil d'agglomération. Est-ce que c'est un petit
8 peu, si vous voulez, je dirais un cousin de ce
9 qu'était la STCUM à l'époque?

10 R. Oui.

11 Q. **[257]** Oui? Qui fait partie du conseil
12 d'agglomération, maintenant?

13 R. Bien, le conseil d'agglomération est formé des
14 maires des villes liées. On appelle ça les villes
15 liées, mais ce sont, en bon français, les villes
16 qui ont défusionné. On appelle ça les villes liées,
17 officiellement. Et il y a également la délégation
18 de la ville de Montréal que le maire nomme au
19 conseil d'agglomération.

20 Q. **[258]** Et qu'il nomme à partir des maires
21 d'arrondissements, entre autres?

22 R. Et qu'il nomme à partir des maires
23 d'arrondissements, mais qui n'exclut pas non plus
24 que ça soit un conseiller de ville, également.

25 Q. **[259]** Également.

1 R. Il n'y a pas d'obligation à ce que ça soit un maire
2 d'arrondissement.

3 Q. **[260]** O.K. Et quels sont les sujets, généralement
4 parlant, naturellement, les sujets qui font l'objet
5 de la juridiction, si on veut, du conseil
6 d'agglomération? J'imagine, le service d'incendie,
7 le service de police? Est-ce que ça fait partie de
8 ça?

9 R. Oui. Dans le fond, la façon la plus simple
10 d'expliquer ça, c'est que, si on se réfère à
11 l'ancienne communauté urbaine de Montréal, c'est ça
12 que ça touche. Alors, ça touche le service de
13 police, ça touche, oui ça touche également le
14 service des incendies, maintenant, parce qu'il a
15 été regroupé. Ça touche la Société de transport de
16 Montréal.

17 Q. **[261]** Entre autres, oui.

18 R. Et ça touche l'ensemble des autres dossiers qui ont
19 une incidence - agglomération. Alors, si par
20 exemple on parle de contrats de construction, qui
21 est dans votre mandat, si on parle de réfection, de
22 travaux majeurs qui touchent des artères qui sont
23 dans le territoire à la fois de Montréal, mais
24 aussi sur le territoire de ces municipalités-là,
25 toujours dans le sens d'une artère principale, bien

1 ça s'en va au conseil d'agglomération. Puis il y a
2 tout l'aspect budgétaire, évidemment, qui doit
3 passer par le conseil d'agglomération. Il y a
4 beaucoup de contrats qui doivent passer les étapes,
5 évidemment, de comité exécutif, conseil municipal,
6 et qui ensuite doivent avoir l'assentiment final du
7 conseil d'agglomération. On a donné un exemple, on
8 a parlé de compteurs d'eau, la Commission,
9 j'imagine, peut-être, on va en parler cette
10 semaine, mais c'en est un exemple d'un dossier
11 d'importance qui doit aussi avoir l'approbation du
12 conseil...

13 Q. **[262]** D'agglomération.

14 R. ... d'agglomération dans sa finalité parce que ça
15 touche le dossier de l'eau et l'eau est une
16 responsabilité de l'agglomération.

17 Q. **[263]** Parfait. Alors, si on en vient plus à la
18 Ville centre, maintenant, comme telle, le conseil
19 municipal et le comité exécutif. Quel est...
20 quelles sont les compétences, si vous voulez, de
21 un, par rapport à l'autre, là, à quel moment on
22 doit... quelles sont les tâches qui peuvent être
23 exécutées par le comité exécutif et quelles sont
24 les tâches qui demandent l'approbation du conseil
25 municipal?

1 R. C'est... bien, en fait, par déduction, tout ce qui
2 n'est pas conseil d'arrondissement et tout ce qui
3 n'est pas service d'agglomération, comme notamment,
4 l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, bien,
5 est dévolu au conseil municipal. Dans le fond,
6 c'est des « whatever is left in between », c'est
7 alors, l'ensemble des responsabilités à titre
8 d'exemple, il y a un service d'immeubles qui est
9 centralisé à la Ville de Montréal. Ça, ça
10 appartient au conseil municipal de Montréal, un
11 service d'informatique, un service des ressources
12 humaines. Je n'exclus pas que dans les
13 arrondissements, ils ont aussi leurs propres
14 services, mais les grands services centralisés de
15 soutien comme l'informatique, comme les ressources
16 humaines, comme les finances, par exemple,
17 l'approvisionnement, ça relève du conseil municipal
18 de Montréal, en plus de certains autres organismes
19 paramunicipaux ou autres, comme on voit à l'écran,
20 le Conseil jeunesse, le bureau du vérificateur
21 général, le Conseil du patrimoine, ce sont tous des
22 instances qui relèvent directement du conseil
23 municipal.

24 Q. [264] Vous l'avez expliqué un petit peu ce matin, à
25 la composition du comité exécutif, habituellement

1 le maire en fait partie, je comprends bien?

2 R. Toujours.

3 Q. **[265]** Toujours? Il y a environ de sept à onze (11)
4 membres qui sont nommés? On parle de ce qui est
5 prévu dans la charte de la Ville de Montréal?

6 R. Exactement.

7 Q. **[266]** Exactement? Vous avez expliqué ce matin que
8 c'est le maire qui avait pouvoir de nommer les
9 personnes sur le comité exécutif?

10 R. Oui, selon la Loi des cités et villes.

11 Q. **[267]** Est-ce qu'il soit s'en référer au conseil
12 municipal?

13 R. Il doit...

14 Q. **[268]** Doit faire approuver cette décision-là par le
15 conseil municipal?

16 R. Là, vous me posez une bonne question. Il fait la
17 recommandation et puis... je crois que oui, il doit
18 le faire approuver par le conseil municipal.

19 Q. **[269]** O.K., donc, je comprends que de deux mille un
20 (2001) à deux mille huit (2008), il n'y a pas eu de
21 problème pour faire approuver votre nomination, si
22 je comprends bien?

23 R. Entre deux mille deux (2002) et deux mille huit
24 (2008), il n'y a pas eu de problème pour faire
25 entériner l'ensemble des nominations que monsieur

1 Tremblay avait à faire au comité exécutif.

2 Q. **[270]** O.K. Je comprends que le maire, bon, on l'a
3 vu par la suite, qui s'est nommé lui-même président
4 du comité exécutif, là, ça demeure une possibilité,
5 mais traditionnellement, il nomme quelqu'un d'autre
6 président, je comprends bien?

7 R. Exactement. Ça a toujours été le cas, sauf cette
8 exception...

9 Q. **[271]** O.K., mais la charte n'empêche pas qu'il
10 occupe les deux fonctions?

11 R. Exactement. Exactement.

12 Q. **[272]** O.K. Et quels sont les pouvoirs de l'autorité
13 du comité exécutif? Est-ce que le comité exécutif a
14 un pouvoir décisionnel quelconque ou c'est toujours
15 le conseil... parce qu'on sait qu'en règle
16 générale, la Ville parle à travers les résolutions
17 de son conseil municipal, on s'entend?

18 R. Exactement.

19 Q. **[273]** D'accord. Alors, quels sont les pouvoirs du
20 comité exécutif où il peut agir, si on veut? Dans
21 quelles zones peut-il agir sans s'en référer au
22 conseil municipal, ultimement?

23 R. C'est défini dans la charte de la Ville de
24 Montréal. Ça concerne des contrats... des contrats
25 d'une certaine valeur, là, je ne me rappelle pas le

1 chiffres exactement. Si je ne me trompe pas...

2 Q. **[274]** Si je parle de cinq cent mille (500 000 \$) et
3 moins?

4 R. Oui, je m'en allais dire cinq cent mille
5 (500 000 \$) parce qu'à la création de la nouvelle
6 Ville, il ne semblait pas avoir de limites et puis
7 là, on a demandé au gouvernement du Québec de
8 ramener ces limites comme avait l'ancienne Ville de
9 Montréal. Alors, si je ne m'abuse, tous les
10 contrats inférieurs à cinq cent mille dollars
11 (500 000 \$) pouvaient avoir de... dans le fond,
12 l'approbation du comité exécutif seul. Tout ce qui
13 dépassait le cinq cent mille dollars (500 000 \$)
14 allait être approuvé par le comité exécutif et
15 ensuite devait être dirigé pour une approbation au
16 conseil municipal et dépendamment, évidemment, de
17 la responsabilité, aussi, au conseil
18 d'agglomération, si c'est le cas.

19 Q. **[275]** Tout à fait.

20 R. Et c'est la même chose pour certains dossiers du
21 conseil d'arrondissement où ça requiert une
22 intervention du conseil municipal, alors, la
23 procédure c'est conseil d'arrondissement, c'est
24 comité exécutif, c'est conseil municipal et...

25 Q. **[276]** Donc, la même règle s'applique avec les

1 adaptations nécessaires, si je comprends?

2 R. Exactement.

3 Q. **[277]** D'accord. Alors, si on parle d'un contrat de
4 moins de cinq cent mille dollars (500 000 \$), le
5 comité exécutif a plein pouvoir pour enclencher le
6 processus, démarrer l'appel d'offres et faire en
7 sorte que ce contrat-là, au bout du compte, dans sa
8 finalité, s'exécute, c'est exact?

9 R. Oui, mais généralement, avec une précision,
10 généralement, parce que vous avez parlé d'appel
11 d'offres, là, généralement, ce n'est pas le comité
12 exécutif qui démarre le processus d'appel
13 d'offres...

14 Q. **[278]** Autorise le démarrage?

15 R. Non...

16 Q. **[279]** Non plus?

17 R. ... ce que le comité... à moins que ce soit des
18 dossiers d'importance, là, mais normalement, ces
19 mêmes délégations, quand on a parlé de cinq cent
20 mille (500 000 \$), pour l'octroi des contrats,
21 s'appliquent également pour la fonction publique.

22 Q. **[280]** Et certaines divisions?

23 R. Exactement...

24 Q. **[281]** Parfait.

25 R. ... et la fonction publique, normalement, on vote

1 un PTI en début d'année, un programme triennal
2 d'immobilisations, en même temps qu'on vote le
3 budget, du temps que j'étais là, le dernier
4 programme triennal d'immobilisations était de un
5 point cinq milliards (1,5 G\$) sur une période de
6 trois ans. Alors, chacune des directions, dans leur
7 domaine, savent quels sont les dossiers dans
8 lesquels ils vont investir dans les trois
9 prochaines années, et ils procèdent, évidemment, à
10 la préparation de ces appels d'offres. Alors, ils
11 vont en appel d'offres, ils font tout le processus,
12 peu importe le dossier, peu importe le dossier. Ce
13 n'est pas nécessairement juste des dossiers de
14 construction, ça peut être n'importe quoi. Et puis
15 là on s'en vient, suite à ce processus qui a été
16 enclenché, avec un sommaire décisionnel. Le
17 sommaire décisionnel, évidemment, à approuver par
18 la fonction publique, soumet une recommandation au
19 comité exécutif, et le comité exécutif, ensuite,
20 donne suite à nos réunions, où il peut y avoir
21 discussion sur ces...

22 Q. **[282]** Et donc peut entériner, suite au processus
23 d'appel d'offres, le choix de l'entrepreneur ou
24 quelconque, là, peu importe le domaine...

25 R. Quelconque.

1 Q. **[283]** ... d'un contrat, l'attribution d'un contrat,
2 si je comprends bien.

3 R. Exact.

4 Q. **[284]** Revenons peut-être au PTI, justement, puis au
5 budget, c'était ma prochaine question. Le comité
6 exécutif a également le pouvoir, l'autorité et la
7 responsabilité, si je comprends bien, de préparer
8 ces documents-là, tel que le budget, et à l'époque,
9 à tout le moins, de votre présence à cet endroit,
10 le PTI, qui est le programme triennal
11 d'immobilisations. C'est exact?

12 R. Oui.

13 Q. **[285]** Qui comprend les investissements, ou à tout
14 le moins les orientations d'investissements pour
15 une ville pour les trois prochaines années, mais
16 qui est réactualisé, si je peux utiliser ce terme-
17 là, à chaque année. C'est exact?

18 R. Tout à fait, avec le dépôt du budget.

19 Q. **[286]** O.K. Avec le dépôt du budget. Dépôt du budget
20 qui doit se faire de façon publique, vous me
21 corrigerez, mais selon les notions des
22 vérifications que j'ai faites, habituellement, au
23 début de l'automne, pour être, finalement, en
24 vigueur en janvier de l'année concernée.

25 R. Bien, normalement, la période budgétaire débute...

1 débute à l'été, à l'interne, évidemment avec le
2 service des finances, et un comité politique des
3 finances qui suivent le dossier en fonction des
4 orientations que l'administration se donne en
5 termes de taxation, en termes de fiscalité, en
6 termes de hausses de dépenses aussi, en termes
7 de... de projets ou de programmes venant de
8 l'ensemble des services. Alors, ça débute à cette
9 période-là, et rendu...

10 Q. **[287]** Ça, vous êtes au printemps à ce moment-là?

11 R. Bien, je suis, mettons... Oui. Le mois de mai, le
12 mois de juin, on commence déjà des travaux à
13 l'interne, pour qu'on puisse déjà, rendu au mois de
14 septembre, donner les premières indications aux
15 élus, aux élus, à la fois du caucus dans son
16 ensemble, dans une présentation, mais régulièrement
17 au comité exécutif, sur l'état d'avancement, et
18 évidemment, d'avoir les orientations sur les grands
19 enjeux.

20 Alors, à titre d'exemple, si la formation
21 politique s'était engagée de geler le compte de
22 taxes pour la prochaine année, bien, voici l'impact
23 de ça, voici comment qu'on peut l'atteindre, voici,
24 si on ne peut pas l'atteindre, et quelles sont les
25 conséquences si on veut absolument l'atteindre, et

1 caetera. Alors, ça c'est la période, mois de
2 septembre.

3 Ensuite on rentre dans une période beaucoup
4 plus formelle. Formel, c'est le mois d'octobre et
5 le mois de novembre. Une fois qu'on a terminé, dans
6 le fond, l'ensemble de nos consultations à
7 l'interne, là on se prépare pour une conférence de
8 presse au mois de... normalement au mois de
9 novembre, où le président du comité exécutif
10 présente aux médias la proposition budgétaire, et
11 suite à ça, là s'enclenchent toutes les réunions
12 des commissions permanentes qui vont étudier,
13 chapitre par chapitre, ce budget, pour que ça
14 termine par une, dans le fond, une adoption au
15 conseil municipal et au conseil d'agglomération, et
16 pour la partie des arrondissements, parce que
17 chaque arrondissement doit également voter son
18 budget, les arrondissements également entérinaient
19 leur budget, dit local. Alors, ça c'est le
20 processus un peu formel. Et tout ça, tout ça doit
21 être entériné au plus tard à quelque part début
22 décembre, pour que la fiscalité, ensuite,
23 s'enclenche, et le service de taxation, de
24 fiscalité, à la Ville de Montréal, de concert avec
25 le service d'évaluation, puisse produire des

1 comptes de taxes, qui sortent normalement le mois
2 de janvier.

3 Q. **[288]** O.K. Donc, ces informations-là et le PTI,
4 pour l'appeler par son petit nom, et le budget, je
5 comprends qu'à l'interne on commence à, bon, voir
6 les grandes orientations, à quel poste budgétaire
7 seront affectées les sommes d'argent, va comprendre
8 également, si je comprends bien, des informations
9 reliées aux sommes qui seront affectées aux
10 diverses activités d'immobilisations, les projets
11 de construction, si on doit refaire la réfection de
12 grands réseaux, on parle de budget, et le budget
13 est divisé par postes, on s'entend, budgétaires.

14 R. Oui, c'est ça, bien il y a le budget de
15 fonctionnement et, là, vous parlez du budget
16 triennal d'immobilisations. Alors, ça c'est comme
17 un dossier à part, mais qui est déposé à peu près à
18 la même période.

19 Q. **[289]** Oui?

20 R. Et c'est un exercice aussi parallèle, ce n'est pas
21 nécessairement le même exercice, mais l'ensemble
22 des unités, que ce soit les arrondissements, que ce
23 soit les services centraux, que ce soit les unités
24 d'agglomération font leurs demandes pour dire :

25 Bien nous voici les projets qu'on

1 pense qu'on devra réaliser sur les
2 trois prochaines années.

3 Et là, il y a des choix à faire, il y a des
4 priorités, évidemment si on devait accepter
5 l'ensemble de ces demandes à chaque année, on aura
6 eu des PTI peut-être de quatre ou de cinq milliards
7 (4-5 G\$), et Dieu sait les problèmes qu'on aura eus
8 sur le service de dette. Alors, avec cet objectif
9 de maintenir évidemment à un niveau stable et
10 diminuer le service de dette dans le budget de la
11 Ville de Montréal, on pouvait juger d'une
12 enveloppe, d'une enveloppe correcte, pour justement
13 atteindre nos stratégies en termes de réduction de
14 dettes. Et c'est pour ça qu'on capait dans ces
15 années-là, les dernières années, c'était un point
16 cinq milliards de dollars (1,5 G\$) sur trois ans.

17 Et vous avez raison de mentionner que
18 c'était toujours évolutif. C'est que si en deux
19 mille sept (2007), on dépose un budget, mais le PTI
20 c'est pour l'année deux mille sept (2007), deux
21 mille huit (2008), deux mille neuf (2009). Mais
22 l'année suivante quand on est rendu en deux mille
23 huit (2008), bien là c'est deux mille huit (2008),
24 deux mille neuf (2009), deux mille dix (2010), mais
25 ça se peut qu'il y avait des projets en deux mille

1 sept (2007) qui ont disparu.

2 Q. **[290]** Bien que ça fonctionne en parallèle, c'est
3 intimement lié au budget de la Ville, on s'entend?

4 R. Oui, absolument et c'est évolutif.

5 Q. **[291]** Et c'est évolutif, d'où la nécessité de
6 réévaluer à chaque année le projet pour les trois
7 prochaines années?

8 R. Exactement.

9 Q. **[292]** Mais dans le PTI comprend les programmes ou
10 les grandes orientations d'investissement de la
11 Ville pour les trois prochaines années, on se
12 comprend?

13 R. Oui, et c'est souvent très, très, très collé aux
14 engagements de l'administration.

15 Q. **[293]** Tout à fait.

16 R. Alors, nous avons une plate-forme électorale,
17 alors, on...

18 Q. **[294]** L'un ne va pas sans l'autre?

19 R. ... on fait des lacs-à-l'épaule et puis tout le
20 monde évidemment prêche pour sa paroisse. Alors, le
21 responsable de l'habitation veut ses quinze mille
22 (15 000) logements, celui en culture veut des
23 Maisons de la culture, en environnement bien on
24 veut investir dans des parcs, des espaces verts.

25 Q. **[295]** Et chacun tire-pousse, comme on dit?

1 R. Alors, à quelque part, quelqu'un doit faire de la
2 priorisation puis c'est comme ça que...

3 Q. [296] Et ça cette priorisation-là....

4 R. ... que ça se fait.

5 Q. [297] ... ultimement quand vous avez entendu tout
6 le monde appartient au comité exécutif?

7 R. Oui, c'est au comité exécutif en finalité qui dit
8 bien voici ce qu'on propose, une fois que s'il est
9 approuvé par le comité exécutif, ensuite c'est
10 envoyé au conseil municipal. Mais ne pas oublier
11 qu'avant qu'il se rend au comité exécutif, il y a
12 un travail énorme, je dirais quatre-vingt-dix pour
13 cent (90 %) du travail est fait par la fonction
14 publique.

15 Q. [298] Tout à fait...

16 R. Alors, c'est eux...

17 Q. [299] ... mais ce que je vous dis c'est
18 qu'ultimement on a un budget, on a une enveloppe
19 déterminée et ultimement le comité exécutif va
20 décider des orientations, de la priorisation et de
21 l'argent qui est attribué. Je comprends que ça ne
22 se fait pas dans le vide absolu, mais c'est
23 ultimement la responsabilité du comité exécutif de
24 proposer ou de soumettre au conseil municipal le
25 projet final si on veut?

1 R. Exact.

2 Q. **[300]** Parfait. Et ce projet final-là commence à se
3 préparer, vous l'avez expliqué dans les eaux du
4 mois d'avril, mai, juin pour éventuellement devenir
5 public au mois de novembre, c'est ça?

6 R. Exactement.

7 Q. **[301]** Donc, avant la conférence de presse du mois
8 de novembre, je comprends qu'on a le PTI de l'année
9 précédente, on a les orientations si on est en deux
10 mille huit (2008), on a les orientations de deux
11 mille sept (2007) à deux mille neuf (2009), mais on
12 va connaître le prochain TPI pour les trois
13 prochaines années, si je suis un membre du public
14 naturellement, en novembre?

15 R. Oui, c'est ça, quand ça sera déposé publiquement.

16 Q. **[302]** Publiquement. Est-ce que c'est déposé
17 publiquement je pense quand c'est mis à l'ordre du
18 jour du conseil municipal pour être adopté ou...

19 R. Oui, au moment où la conférence de presse est
20 faite, encore une fois si je ne m'abuse c'est au
21 mois de novembre. Le budget et le PTI devient un
22 document public parce qu'il est déposé au conseil,
23 au conseil municipal, même s'il n'est pas adopté
24 encore.

25 Q. **[303]** Même s'il n'est pas adopté, mais c'est à

1 partir de ce moment-là qu'il fait surface si on
2 veut?

3 R. Oui, exactement.

4 Q. **[304]** O.K. Est-ce que le comité exécutif a
5 également la responsabilité d'approuver certaines
6 grilles d'évaluation pour des comités de sélection
7 ou des soumissions?

8 R. Pas à ma connaissance.

9 Q. **[305]** Pas à votre connaissance?

10 R. Non.

11 Q. **[306]** Même pas sur les grands projets qui relèvent
12 de son... de son autorité si on veut?

13 R. Jamais. Le comité exécutif ne s'ingère pas dans des
14 grilles sur des... sur des appels d'offres de
15 dossiers, ce n'est pas de notre responsabilité,
16 c'est de la responsabilité de la fonction publique.

17 Q. **[307]** Et de la division concernée par les travaux?

18 R. Exactement.

19 Q. **[308]** O.K. Donc, jamais le comité exécutif, même
20 dans des grands projets, parce que vous l'avez
21 mentionné tantôt, mais on ira plus à fond plus
22 tard, comme les compteurs d'eau ou tout autre
23 projet de la ville qui touche vraiment l'ensemble
24 de la ville, jamais le comité exécutif a son mot à
25 dire sur la grille d'évaluation des soumissions?

1 R. Jamais. C'est une décision purement opérationnelle
2 et qui relève de la fonction publique.

3 Q. **[309]** Donc, dans ce type de projet-là, le comité
4 exécutif va se limiter à donner l'orientation, si
5 on veut, et à approuver le budget? Et après ça, va
6 envoyer à la fonction publique la gestion de tout
7 cet appel d'offres-là? Est-ce que je vous comprends
8 bien?

9 R. Bien là, est-ce que vous parlez d'un dossier en
10 particulier?

11 Q. **[310]** Parce que vous m'avez parlé tantôt
12 qu'habituellement, dans les appels d'offres, le
13 comité exécutif ne s'en mêle pas, sauf dans le cas
14 des grands projets.

15 R. Je n'ai pas dit ça, là.

16 Q. **[311]** Non? Alors, rectifiez-moi, allez-y.

17 R. Bien, c'était quoi votre question? Là, vous semblez
18 dire que...

19 Q. **[312]** Est-ce que le comité exécutif...

20 R. Oui.

21 Q. **[313]** ... approuve les appels d'offres ou a
22 quelconque autorité ou pouvoir sur un certain type
23 d'appel d'offres.

24 R. Bien le comité exécutif, dans la limite de sa
25 délégation, approuve les appels d'offres qui sont

1 soumis par la fonction publique via le...

2 Q. **[314]** Par la suite?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[315]** Oui, mais vous avez aussi dit, Monsieur
5 Zampino, que ce n'était pas le comité exécutif qui
6 autorise les appels d'offres, sauf dans les
7 dossiers d'importance. Alors, c'est ce que maître
8 LeBel...

9 Me SONIA LeBEL :

10 Peut-être que c'est mon choix de terme,
11 effectivement, donc...

12 R. Ce que je voulais dire par les dossiers
13 d'importance, c'est qu'on a une délégation, une
14 délégation qui va, mettons, de tant de dollars à
15 tant de dollars. Jusqu'à cette enveloppe-là, c'est
16 la responsabilité unique du comité exécutif
17 d'approuver un appel d'offres. Dépassé le cinq cent
18 mille dollars (500 000 \$), et là, je peux me
19 tromper sur le chiffre, là, mais l'exemple que je
20 vous donne, dépassé le cinq cent mille dollars
21 (500 000 \$), le comité exécutif doit l'approuver,
22 mais la décision finale est soumise au conseil
23 municipal ou au conseil d'agglomération.

24 Q. **[316]** Mais là, vous vous trouvez à la fin du
25 processus d'appel d'offres, on s'entend? Quand vous

1 nous parlez de ça?

2 R. Oui.

3 Q. **[317]** Moi, si je vous parle au début du processus
4 d'appel d'offres, est-ce qu'il y a des zones ou des
5 contrats, ou des endroits où le comité exécutif est
6 beaucoup plus actif, si on veut?

7 R. Non, le comité exécutif n'est pas actif dans la
8 gestion des appels d'offres. Le comité exécutif a
9 le pouvoir, à l'intérieur de ses enveloppes ou de
10 sa délégation de cinq cent mille (500 000 \$),
11 d'approuver un appel d'offres qui a été monté par
12 un service concerné, mais pas dans la gestion de
13 l'appel d'offre.

14 Q. **[318]** Non. Est-ce qu'il se mêle d'approuver le
15 lancement d'un appel d'offres?

16 R. Non.

17 Q. **[319]** Jamais?

18 R. Non.

19 Q. **[320]** Dans aucun type de contrat?

20 R. Sauf dans des contrats... sauf dans des contrats ou
21 des dossiers d'importance où on a une
22 présentation... une présentation, mettons, d'un
23 service concerné. Alors, et ce que je veux dire par
24 ça, c'est que, je vais revenir aux compteurs d'eau,
25 c'est le meilleur exemple que je peux vous donner.

1 Q. **[321]** Mais juste, revenez aux compteurs d'eau...

2 R. Sans parler des compteurs d'eau, là.

3 Q. **[322]** ... pour cet exemple-là particulier.

4 R. Pour l'exemple, juste pour l'exemple, là. Sans
5 parler du dossier des compteurs d'eau, c'est que
6 c'est un dossier d'importance pour la ville. Alors,
7 l'équipe de l'eau vient faire des présentations au
8 comité exécutif sur l'état d'avancement. Et à un
9 certain moment, en fonction de ses états
10 d'avancement, peuvent demander au comité exécutif
11 de lancer un processus d'appel d'offres. Alors,
12 dans le fond, on vient nous informer, et par
13 mandat, le comité exécutif peut autoriser le
14 lancement d'un appel d'offres. C'est plus une
15 décision qui indique : « Nous sommes à l'aise avec
16 le projet, allez-y avec le calendrier que vous nous
17 proposez, là. » C'est ça.

18 Q. **[323]** Donc, dans le cas particulier des compteurs
19 d'eau, il est vrai que le comité exécutif a eu
20 l'implication, à tout le moins en mai deux mille
21 quatre (2004), de lancer l'appel de candidatures, à
22 tout le moins l'appel d'offres, pour le début du
23 processus? Là on était au tout début, le processus
24 de qualification des services professionnels, mais
25 effectivement, c'est un exemple où le comité

1 exécutif s'est, si vous voulez, mêlé, en bon
2 français, du dossier, au départ, et non pas juste
3 en approbation finale, c'est exact?

4 R. Oui. Et c'est parce que c'est un dossier...

5 Q. **[324]** D'importance?

6 R. ... où l'administration a demandé, bon, soit à un
7 bureau de projet si c'est un bureau de projet, si
8 c'est un bureau de projet de créé, de venir faire
9 des suivis périodiques au comité exécutif. Mais
10 dans un dossier plus d'ordre normal, si on parle,
11 évidemment, la réfection d'une artère quelconque,
12 le service, en fonction de son PTI, a déjà sa
13 priorisation. C'est le service qui décide d'aller
14 en appel d'offres. On n'a pas besoin de venir au
15 comité exécutif pour faire autoriser cet appel
16 d'offres. Une fois que l'appel d'offres est fait
17 par le service et tout le dossier est monté,
18 ensuite, ça vient au comité exécutif avec un
19 sommaire décisionnel...

20 Q. **[325]** C'est très bien compris.

21 R. ... et une recommandation pour l'octroi d'un
22 contrat.

23 Q. **[326]** O.K. Expliquez-moi un petit peu cette notion
24 qu'on entend d'administration bicéphale à la Ville
25 de Montréal, donc quelle est la différence entre

1 les fonctions du président du comité exécutif, les
2 zones dans lesquelles le maire évolue? C'est une
3 notion qu'on entend véhiculer. Est-ce que vous êtes
4 capable de nous l'expliquer un peu?

5 R. Vous voulez dire quoi par cette notion bicéphale?

6 Q. [327] Oui.

7 R. Vous voulez dire quoi par cette notion?

8 Q. [328] Bien, je vous le demande. Est-ce que c'est
9 quelque chose que vous avez entendu parler, à
10 l'effet que la Ville de Montréal, était... était,
11 si vous voulez, une administration bicéphale, donc
12 le président du comité exécutif gère certains
13 aspects, le maire gère d'autres aspects, c'est une
14 notion qui est familière pour vous?

15 R. Non. La façon que la Ville de Montréal fonctionne,
16 et d'ailleurs j'avais fait le commentaire, quand
17 vous avez parlé du comité exécutif, que le maire
18 avait nommé, c'était d'ailleurs une des premières
19 fois qu'un maire de Montréal donne des
20 responsabilités spécifiques à des membres du comité
21 exécutif. Ce qui voulait dire que chacun, dans son
22 domaine, devait être un peu le porte-étendard ou le
23 porte-parole des engagements de l'administration
24 municipale.

25 Alors, si je peux juste élaborer sur ce que

1 je veux dire là, c'est que moi, mon rôle, en tant
2 que président du comité exécutif, et qui avait une
3 équipe avec le maire de huit, neuf, dix (10) ou
4 douze (12) membres, mon rôle, c'est qu'à chaque
5 semaine, on devait préparer un ordre du jour pour
6 dresser, évidemment, le processus décisionnel de la
7 prochaine semaine. Et on faisait des rencontres
8 avec le maire, le directeur général, puis une
9 équipe de soutien au comité exécutif et d'où
10 l'importance du rôle des autres membres du comité
11 exécutif, c'est que si on avait, exemple, un
12 dossier en habitation ou un dossier en culture,
13 bien avant que... même si le dossier est prêt parce
14 que la fonction publique est arrivée au bureau du
15 directeur général avec un dossier sommaire
16 décisionnel tout ficelé, la première question que
17 nos attachés politiques posaient ou nous donnaient
18 comme information, on leur posait la question:
19 « Est-ce que vous allez parler, exemple, à madame
20 Fotopoulos, de ce dossier de culture pour s'assurer
21 qu'elle a vu et qu'elle a toutes les réponses aux
22 questions », parce qu'une fois rendu au comité
23 exécutif, ce qu'on voulait réussir, pour avoir un
24 comité exécutif qui fonctionne de façon efficace,
25 c'est qu'on ne veut pas présenter des dossiers où

1 l'élu en question ne l'a pas vu et n'est pas
2 capable de répondre aux questions de ses collègues.
3 Alors, c'est comme ça que ça fonctionnait...

4 Q. **[329]** Alors, est-ce que vous avez pris connaissance
5 du témoignage de monsieur Léger devant la
6 Commission, monsieur Zampino?

7 R. Oui.

8 Q. **[330]** O.K. C'est monsieur Léger qui nous a amené
9 cette notion-là en témoignant, le vingt-huit (28)
10 février, particulièrement. Il a dit qu'une des
11 particularités de la Ville de Montréal, c'est le
12 caractère bicéphale de son administration. Il nous
13 dit également, un peu plus loin, que donc, quand il
14 a... traditionnellement, dans la charte de la
15 Ville, c'est le maire qui est le chef de
16 l'administration, O.K., municipale, à Montréal. Par
17 contre, ce qu'il voit, lui, c'est qu'à son arrivée
18 à la Ville de Montréal, en deux mille six (2006),
19 je crois, il est conscient que dans le fond, il a
20 deux patrons. Vous et le maire. Et que vous êtes,
21 selon lui, le patron de toutes les questions
22 administratives et la fonction publique et le maire
23 sert plus de fonction, si vous voulez, je ne veux
24 pas dire politique pour ne pas diminuer son rôle,
25 mais plus des grandes orientations de la Ville, des

1 grands dossiers, des relations avec les
2 gouvernements, des choses comme ça, mais que le
3 patron sur le terrain pour tout de qui est de la
4 fonction publique et de l'administration de la
5 Ville, c'est vous.

6 R. Bon, il a dit plusieurs choses, monsieur Léger.

7 Q. **[331]** Mais moi, c'est ma question, là. Est-ce que
8 cette notion-là est exacte?

9 R. Il n'a pas d'existence de système bicéphale à la
10 Ville de Montréal. La Ville de Montréal,
11 évidemment, est composée de son conseil, de son
12 comité exécutif...

13 (12:30:23)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[332]** La question est plutôt, est-ce que c'est ça
16 qui se passait, dans les faits? Est-ce que c'est
17 comme ça que ça se passait?

18 R. Que... alors, répétez la question.

19 Q. **[333]** Est-ce que monsieur Tremblay s'occupait des
20 grandes orientations et vous de l'administration?
21 C'est ça, Maître...

22 R. J'ai entendu...

23 ME SONIA LEBEL :

24 Q. **[334]** Tout simple, comme question.

25 R. Bon et vous allez l'avoir tout simple, comme

1 réponse.

2 Q. **[335]** J'espère.

3 R. Ce que monsieur Léger a dit, il a fait un
4 commentaire...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[336]** Ce n'est pas la question.

7 R. Oui.

8 Q. **[337]** La question, est-ce que c'était que monsieur
9 Tremblay s'occupait des grandes orientations et
10 vous, de l'administration?

11 R. La réponse est non. La réponse est non. C'est le
12 maire et le comité exécutif qui était responsable
13 des grandes orientations et c'était la fonction
14 publique qui avait la responsabilité de la gestion
15 opérationnelle et quotidienne de porter de l'avant
16 ses orientations qui étaient ceux de
17 l'administration.

18 Q. **[338]** Donc, outre les pouvoirs qui sont prévus par
19 la Charte de la Ville de Montréal, vous n'aviez
20 aucun autre pouvoir particulier.

21 R. Bien, je pense que je peux vous référer à la Loi
22 des cités et villes et vous allez voir...

23 Q. **[339]** Ma question, elle est claire. Outre les
24 pouvoirs qui sont prévus par la Loi ou par la
25 Charte de la Ville de Montréal, vous n'aviez, de

1 facto ou dans les faits ou traditionnellement ou
2 sur le terrain, aucun autre pouvoir particulier.

3 R. Exactement. Comme celui de présider un comité
4 exécutif. Vous savez, Madame la Présidente, le
5 président du comité exécutif n'entraîne aucune
6 responsabilité dans la gestion quotidienne et
7 opérationnelle d'une ville. Penser le contraire ou
8 croire le contraire, ce serait de confondre la
9 responsabilité structurelle et politique qui
10 incombe à un élu versus une responsabilité
11 opérationnelle et fonctionnelle qui incombe à un
12 administrateur public ou un fonctionnaire. Et je
13 vous réfère tout simplement, le document... vous
14 avez accès à ce document. À l'article 1.2 du...

15 Q. **[340]** Monsieur Zampino...

16 R. Laissez-moi finir. Est-ce que je peux finir ma
17 réponse?

18 Q. **[341]** Monsieur Zampino...

19 R. Est-ce que je peux... est-ce que je peux finir ma
20 réponse?

21 Q. **[342]** Monsieur Zampino...

22 R. C'est un point important, Madame... Madame la
23 Présidente.

24 Q. **[343]** Monsieur Zampino...

25 R. L'article 1.2 du contrat, du contrat de travail de

1 monsieur Claude Léger, dit clairement qu'il est le
2 fonctionnaire qui a la responsabilité du contrôle,
3 de la planification, de la gestion de la Ville de
4 Montréal et de l'ensemble de ses employés.

5 Alors, quand monsieur Léger dit à la
6 Commission qu'il relève du président du comité
7 exécutif, ce qu'il oublie de mentionner, c'est que
8 dans le même article 1.2 de son contrat qu'il a
9 signé en juillet deux mille six (2006) indique
10 clairement qu'il est sous l'autorité du maire, du
11 comité exécutif et du conseil municipal. Alors, il
12 ne relève aucunement du président du comité
13 exécutif.

14 Q. **[344]** Alors, il y a ce qui est prévu par la Loi et
15 il y a ce qui se passe dans la vraie vie. Alors,
16 vous nous dites que, dans la vraie vie, peu importe
17 ce qui est prévu dans la loi, le témoignage de
18 monsieur Léger, quand il prétend qu'il avait deux
19 patrons à la Ville de Montréal est inexact.

20 R. C'est ce que je vous dis.

21 Q. **[345]** Merci.

22 R. C'est ce que je vous dis.

23 Q. **[346]** Je pense que c'est le moment de prendre une
24 pause.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Est-ce que vous produisez l'onglet 1, Maître LeBel?

3 Me SONIA LeBEL :

4 Oui, absolument. Et je pense que je suis à 59P-634.

5 LA GREFFIÈRE :

6 C'est ça.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Merci.

9

10 59P-634 : Organigramme de la Ville de Montréal
11 2013

12

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15

16 LA GREFFIÈRE :

17 Monsieur Zampino, vous êtes sous le même serment.

18 R. Merci.

19 (14:03:11)

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[347]** Alors, bonjour, Monsieur Zampino. Peut-être
22 pour reprendre un petit peu où on avait laissé ce
23 matin...

24 R. Oui.

25 Q. **[348]** ... avec monsieur Léger. On ne se perdra pas

1 dans les dédales administratifs de la Ville ni dans
2 ce que la Charte dit là, mais je vais vous demander
3 ce qui se passait réellement sur le terrain. Donc,
4 monsieur Léger est venu témoigner devant la
5 Commission, comme vous le savez, et monsieur Léger
6 a prétendu que, de facto, dans les faits, sur le
7 terrain, le président du comité exécutif avait
8 beaucoup plus de pouvoirs que le maire, le maire
9 ayant plus un rôle politique. Et ce que vous nous
10 dites ou ce que vous nous avez dit avant le départ
11 pour le dîner, c'est que c'était inexact, c'est
12 exact?

13 R. C'est tout à fait inexact.

14 Q. **[349]** Tout à fait inexact.

15 R. Oui.

16 Q. **[350]** Parfait. On pourrait peut-être revenir plus
17 particulièrement avec l'embauche de monsieur Léger
18 à titre de directeur général, pour vider cette
19 question-là. Monsieur Léger est venu témoigner, je
20 pense qu'il est entré en fonction en août deux
21 mille six (2006), est-ce que c'est possible, dans
22 ces eaux-là?

23 R. Oui, c'est ça, l'été deux mille six (2006). Je
24 pense que son contrat a débuté en juillet, c'est
25 ça, en juillet deux mille six (2006) parce que je

1 me rappelle monsieur Abdallah a quitté au mois
2 d'août... au mois de juin ou au mois de juillet
3 deux mille six (2006), c'est ça.

4 Q. **[351]** Donc, il a pris la succession, si on veut, de
5 monsieur Abdallah.

6 R. Exact.

7 Q. **[352]** O.K. Il a prétendu que vous aviez joué un
8 rôle dans son embauche. Quel a été le rôle que vous
9 avez joué?

10 R. Je n'avais aucun rôle particulier dans son
11 embauche. Je sais qu'au moment où Robert Abdallah a
12 quitté la Ville de Montréal, la Ville de Montréal,
13 comme dans le cas de l'embauche de tout directeur
14 général, enclenche un processus d'embauche d'un
15 nouveau directeur général.

16 Alors, normalement on fait appel à une
17 firme externe. Je ne me rappelle pas le nom de la
18 firme et puis on est à la recherche de
19 candidatures. Cette firme nous aide évidemment à
20 cibler des personnes qui sont aptes à assumer cette
21 responsabilité qui est... qui est importante pour
22 la Ville de Montréal. Et c'est lors de ce
23 processus-là que le comité exécutif et ultimement
24 le conseil municipal est appelé à prendre une
25 décision sur le choix d'un nouveau directeur

1 général.

2 Q. **[353]** O.K. Donc, le comité exécutif fait une
3 recommandation au conseil municipal sur l'embauche.

4 R. Le chasseur de tête qu'on embauche fait une
5 recommandation suite à évidemment des travaux
6 qu'ils ont faits, des entrevues qu'ils ont faites.
7 Ils font des short list et ensuite fait une
8 recommandation au comité exécutif et le comité
9 exécutif en suit avec une recommandation au conseil
10 municipal.

11 Q. **[354]** Est-ce que monsieur Sauriol a agi comme
12 chasseur de tête pour vous dans ce dossier-là?

13 R. Non, pas du tout.

14 Q. **[355]** Donc, quand monsieur Léger nous explique,
15 lors de son témoignage, qu'il a... que Rosaire
16 Sauriol a participé à la rencontre entre vous et
17 monsieur Léger concernant son embauche future ou,
18 en tout cas, le fait qu'il soit candidat potentiel
19 pour le rôle de d.g. de la Ville, c'est exactement
20 inexact, c'est également inexact.

21 R. Bien, premièrement, je ne pense pas que monsieur
22 Sauriol a mentionné à la Commission qu'il a agi
23 comme chasseur de tête, si c'est ça votre question.

24 Q. **[356]** Non. Ma question est la suivante...

25 R. Alors, il n'a pas agi comme chasseur de tête.

1 Q. **[357]** ... Monsieur Zampino, je vais la reprendre.
2 D'accord. Il a été mentionné par monsieur Léger,
3 devant la Commission en date du onze (11) mars deux
4 mille treize (2013), pages 113 à 124, qu'il avait
5 été approché par monsieur Rosaire Sauriol et que
6 monsieur Sauriol lui aurait mentionné que vous
7 auriez intérêt à le rencontrer pour peut-être
8 devenir d.g. éventuellement de la Ville. Est-ce que
9 ce fait-là est exact?

10 R. Non, ce fait-là n'est pas exact.

11 Q. **[358]** O.K.

12 R. Je peux vous donner ce que je sais de cette
13 rencontre-là.

14 Q. **[359]** Alors, que savez-vous de cette rencontre-là.

15 R. Si vous voulez.

16 Q. **[360]** Oui.

17 R. Bon. C'est que monsieur Rosaire Sauriol m'appelle
18 pour me demander si je veux rencontrer Claude Léger
19 qui l'avait appelé pour connaître un peu les
20 intentions de la Ville de Montréal et les enjeux à
21 la Ville de Montréal. Ma compréhension, ça a été
22 que c'étaient deux personnes qui se connaissaient
23 bien.

24 Alors, j'ai dit à monsieur Rosaire Sauriol
25 que si monsieur Léger veut me rencontrer, je n'ai

1 aucun problème. Je participe à une rencontre, je
2 pense que cette rencontre a eu lieu au Club St-
3 Denis.

4 Alors, je me suis présenté là, ce n'était
5 pas à ma demande, et puis on a eu une discussion,
6 pas pour le processus d'embauche à la Ville de
7 Montréal, mais c'était plutôt pour que monsieur
8 Léger puisse connaître les enjeux à la Ville de
9 Montréal. Alors, c'est comme ça que ça s'est
10 produit.

11 Q. **[361]** O.K. Je veux simplement bien comprendre,
12 Monsieur Zampino, ce que vous venez de dire.
13 Monsieur Léger a téléphoné à monsieur Sauriol pour
14 lui demander les enjeux de la Ville de Montréal.

15 R. Ma compréhension, c'est que monsieur Sauriol
16 m'appelle, moi...

17 Q. **[362]** Oui.

18 R. ... Frank Zampino...

19 Q. **[363]** Tout à fait.

20 R. ... pour me dire que monsieur Léger aimerait faire
21 une rencontre avec moi. C'est de cette façon que
22 monsieur Sauriol me présente la chose.

23 Q. **[364]** O.K.

24 R. Alors, moi, je dis : « Oui, je n'ai pas de
25 problème, je peux participer à cette rencontre ».

1 Il veut rencontrer le président du comité exécutif.
2 J'ai compris que monsieur le maire l'avait déjà
3 appelé à ce moment-là pour l'intéresser au poste de
4 directeur général.

5 Q. **[365]** O.K.

6 R. Alors, au moment de cette rencontre, je ne peux pas
7 placer le calendrier des rencontres avec le
8 chasseur de tête. Alors, moi, je participe à cette
9 rencontre et ça a été une rencontre d'une heure
10 environ où on fait nos connaissances. Et monsieur
11 Léger me demande tout simplement quels sont les
12 grands enjeux à la Ville de Montréal, où est-ce que
13 la Ville se dirige, et caetera. C'est quelque chose
14 qui l'intéressait beaucoup. Alors, c'est dans ce
15 sens-là que ça a été fait.

16 Q. **[366]** O.K. Juste pour être certaine que je
17 comprends bien. J'ai bien compris que c'est
18 monsieur Sauriol qui vous appelle pour vous faire
19 part de l'intérêt de monsieur Léger de vous
20 rencontrer, c'est exact?

21 R. Oui.

22 Q. **[367]** Parfait. Est-ce que monsieur Sauriol vous
23 précise pourquoi il est en contact avec monsieur
24 Léger ou qui est entré en contact avec qui, quand
25 je parle de monsieur... entre monsieur Sauriol et

1 monsieur Léger? Est-ce qu'il vous fait cette
2 précision-là?

3 R. Laquelle des précisions?

4 Q. **[368]** Est-ce que monsieur Sauriol vous dit :

5 « Monsieur Léger m'a contacté, il est intéressé »,
6 ou « j'ai contacté monsieur Léger, il est
7 intéressé »?

8 R. Ce que je comprends, c'est que monsieur Sauriol
9 m'appelle pour me dire que monsieur Léger avait été
10 approché pour un poste de DG à la Ville de
11 Montréal.

12 Q. **[369]** Par le maire, ce que vous avez dit, par le
13 maire?

14 R. Bien là, j'imagine, par le maire. Parce que
15 monsieur Sauriol ne m'a pas dit que Léger, monsieur
16 Léger lui a dit que c'est le maire qui l'a appelé.
17 Je l'ai appris dans le témoignage de monsieur
18 Claude Léger qu'il avait été approché par le maire.
19 Alors moi, je reçois tout simplement un appel de
20 monsieur Rosaire Sauriol. Il dit : « J'ai eu un
21 appel de Claude Léger, que je connais très bien, il
22 aimerait vous rencontrer concernant le poste de
23 directeur général, il aimerait connaître les enjeux
24 à la ville de Montréal. Accepteriez-vous de
25 participer à cette rencontre? » Alors moi, je ne me

1 suis pas objecté, je l'ai rencontré.

2 Q. **[370]** O.K. Donc, vous rencontrez monsieur Léger,
3 qui est, bon, candidat, selon votre... à tout le
4 moins intéressé, et vous avez entendu par la suite
5 à la commission qu'il est un candidat pressenti,
6 mais intéressé à ce moment-là. On va vraiment aller
7 dans ce que vous saviez en deux mille six (2006),
8 d'accord?

9 R. Oui.

10 Q. **[371]** Donc, ce que vous savez en deux mille six
11 (2006) c'est que monsieur Léger est intéressé à
12 vous rencontrer. Il passe par monsieur Sauriol
13 pourquoi, d'après vous?

14 R. Je ne peux pas présumer pourquoi monsieur Léger
15 passe par monsieur Sauriol.

16 Q. **[372]** Comment peut-il penser que monsieur Sauriol a
17 l'autorité ou la possibilité de vous contacter pour
18 mettre en place cette rencontre?

19 R. Ma compréhension c'est que, quand monsieur Sauriol
20 m'a appelé, il me dit qu'il connaît très bien
21 monsieur Léger. Alors, je peux juste présumer que,
22 vu la connaissance de ces deux personnes, monsieur
23 Sauriol lui aura fait une proposition à l'effet
24 que, bon, « si vous voulez rencontrer monsieur
25 Zampino, je peux peut-être tenter une chance, et

1 d'organiser une rencontre ». C'est ce qui a été
2 fait.

3 Q. **[373]** Et effectivement, monsieur Sauriol,
4 j'imagine, savait qu'il avait une chance de vous
5 rejoindre? Vous aviez des liens avec monsieur
6 Sauriol à ce moment-là en deux mille six (2006)?

7 R. Je connais très bien monsieur Sauriol, je le
8 connais depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
9 (1997) ou quatre-vingt-dix-huit (98).

10 Q. **[374]** D'ailleurs, Dessau et la firme Soprin,
11 rachetée par Dessau maintenant, est très présente
12 dans l'arrondissement Saint-Léonard, c'est exact?

13 R. La firme Dessau est présente dans Saint-Léonard
14 comme d'autres firmes également.

15 Q. **[375]** O.K. On verra ça plus tard. Donc, vous
16 participez à un souper avec monsieur Sauriol. Je
17 comprends que vous êtes trois participants à ce
18 souper-là?

19 R. Oui.

20 Q. **[376]** Monsieur Sauriol qui est, on le sait, qui est
21 membre d'une firme de génie-conseil, monsieur
22 Cluade Léger qui est intéressé, à tout le moins, au
23 poste de DG de la Ville, et vous, c'est ça?

24 R. Il y a trois personnes à cette rencontre.

25 Q. **[377]** Trois personnes, voilà. Monsieur Léger

1 occupait quelle fonction à ce moment-là, au moment
2 de la rencontre?

3 R. Je ne me rappelle pas qu'est-ce que monsieur Léger
4 avait comme fonction. Si je ne me trompe pas, il
5 venait de l'Université de Montréal. Si je ne me
6 trompe pas. Mon souvenir c'est que, il était cadre
7 ou il occupait une fonction quelconque à
8 l'Université de Montréal.

9 Q. **[378]** O.K. Et en compagnie de monsieur Sauriol,
10 membre d'une firme de génie-conseil, vous discutez
11 des enjeux de la ville de Montréal?

12 R. Je suis présent pour répondre à des questions de
13 Claude Léger sur les enjeux de la ville de
14 Montréal. Monsieur Léger semble avoir un intérêt
15 pour ce poste-là. Il faut dire de, écoute, il faut
16 dire que monsieur Léger aurait pu appeler
17 directement le président du comité exécutif. Je ne
18 sais pas pourquoi c'est monsieur Sauriol qui m'a
19 appelé. J'ose croire que c'est deux personnes qui
20 se connaissent, et puis qu'il a passé par Rosaire
21 Sauriol pour organiser une rencontre avec moi.

22 Q. **[379]** Mais une fois que le premier contact est
23 fait, le président du comité exécutif aurait pu
24 demander aussi de rencontrer monsieur Léger seul?

25 R. J'ai accepté de participer à cette rencontre au

1 Club Saint-Denis avec monsieur Léger puis monsieur
2 Sauriol, et monsieur Sauriol n'avait absolument
3 aucun rôle à jouer dans cette rencontre, autre que
4 de faire les présentations.

5 Q. **[380]** Mais une fois que son rôle est joué, pourquoi
6 il continue à participer à ce souper-là et qu'il
7 assiste à vos discussions?

8 R. Bien, il est l'invité, il est membre au Club Saint-
9 Denis, c'est lui qui a organisé la rencontre, et
10 puis on n'a pas demandé à monsieur Sauriol de
11 quitter la salle.

12 Q. **[381]** A-t-il payé pour vos repas respectifs à vous
13 et monsieur Léger?

14 R. Quand on va au Club Saint-Denis, à moins qu'on est
15 membre, on ne peut pas payer nos repas.

16 Q. **[382]** O.K. Et vous n'avez pas offert à monsieur
17 Sauriol par la suite de rembourser une portion ou
18 une quote-part, si on veut, de ce repas-là?

19 R. Non, je ne l'ai pas fait.

20 Q. **[383]** O.K. Donc, un ingénieur de firme de génie-
21 conseil qui est dans le secteur privé, qui a des
22 contrats avec la Ville de Montréal, se mêle du
23 processus d'embauche d'un DG de la Ville, vous
24 invite sur le bras dans un club privé, et comme
25 président du comité exécutif, vous n'êtes pas

1 troublé par cette notion-là?

2 R. Madame la Présidente, ça c'est l'interprétation de
3 la procureure que, un ingénieur...

4 (14:15:47)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[384]** Non, c'est une question qu'elle vous pose.

7 R. Bien, ce n'est pas une question, là, quand on dit
8 que monsieur Sauriol se mêle d'un processus. Est-ce
9 que la question est de savoir si monsieur Sauriol
10 se mêle du processus? La réponse est non.

11 Q. **[385]** J'en comprends que c'est lui qui initie la
12 rencontre avec monsieur Léger, et que vous lui
13 faites la nomenclature des grands enjeux de la
14 ville de Montréal devant lui?

15 Me SONIA LeBEL :

16 Q. **[386]** Qui sera plus tard embauché, d'ailleurs,
17 monsieur Léger.

18 R. Il a tout simplement appelé pour voir si
19 j'acceptais de rencontrer monsieur Léger. Je ne
20 considère pas nécessairement que c'est de se mêler
21 d'un processus, car ce processus a été initié et
22 terminé par les autorités compétentes à la Ville de
23 Montréal, qui est un comité de sélection, qui est
24 un comité exécutif et un conseil municipal,
25 ultimement.

1 Q. **[387]** O.K. On peut jouer sur les mots longtemps,
2 Monsieur Zampino, mais prenons un pas de recul. Le
3 fait est que monsieur Sauriol vous appelle pour
4 vous parler d'un individu, monsieur Léger, qui est
5 intéressé à connaître les enjeux de la ville, eut
6 égard à la position de directeur général, c'est
7 exact?

8 R. Il m'appelle pour savoir si j'accepte d'assister à
9 cette rencontre que cherchait Claude Léger.

10 Q. **[388]** Parfait. Il est exact également que ça, ça se
11 fait au Club Saint-Denis, où c'est monsieur Sauriol
12 qui est membre, c'est exact?

13 R. Oui.

14 Q. **[389]** Je n'interprète pas, c'est un fait brut.

15 R. Oui.

16 Q. **[390]** Parfait. Il est vrai que vous et monsieur
17 Léger, vous êtes les invités de monsieur Sauriol à
18 ce moment-là. C'est exact?

19 R. Oui. Il est membre du Club Saint-Denis.

20 Q. **[391]** Parfait. Donc, vous ne payez pas, vous l'avez
21 expliqué. C'est exact?

22 R. Je ne peux pas payer, évidemment. C'est ça.

23 Q. **[392]** Et on parle des affaires de la Ville. C'est
24 exact?

25 R. J'ai... J'ai transmis à monsieur Léger les réponses

1 à ses questions sur les grands enjeux de la Ville.

2 Q. **[393]** Donc, les affaires de la Ville. On s'entend?

3 R. Les grands enjeux de la Ville. Alors, il n'y avait
4 pas d'informations là qui étaient des informations
5 privilégiées, en présence de monsieur Rosaire
6 Sauriol.

7 Q. **[394]** Et au moment où on se parle, au moment... si
8 on se reporte au moment du souper, vous êtes dans
9 l'ignorance du fait que le maire l'a approché, vous
10 dites que vous l'avez appris par le témoignage
11 devant la Commission, mais vous n'êtes pas dans
12 l'ignorance du fait que monsieur Léger est
13 intéressé au poste de DG. On s'entend?

14 R. Bien, dans la mesure où monsieur Sauriol m'appelle
15 pour me dire que monsieur Léger aimerait me
16 rencontrer, alors oui, je constate que monsieur
17 Léger est intéressé par le poste.

18 Q. **[395]** Alors, je reprends ma question. Vous n'êtes
19 pas troublé par le fait qu'un ingénieur d'une firme
20 de génie-conseil assiste à un souper, parce que
21 vous n'avez pas aimé le mot « mêlé à un
22 processus », mais assiste à un souper où on discute
23 avec un candidat potentiel qui - d'ailleurs le
24 futur nous le prouvera - est devenu effectivement
25 DG de la Ville.

1 R. Il est devenu, effectivement, le DG de la Ville. Je
2 répète ce que j'ai mentionné, à force de me
3 répéter... Monsieur Sauriol m'invite parce que
4 Claude Léger veut me rencontrer. On fait la
5 rencontre, et puis il n'y a rien d'anormal en
6 termes d'informations qui sont partagées lors de
7 cette rencontre. Et puis j'ai partagé avec Claude
8 Léger les grands enjeux de la Ville. C'est ce qu'il
9 a demandé, et c'est ce que j'ai fait. Et
10 d'ailleurs, on avait fait un choix plus tard, via
11 un comité de sélection, via un comité exécutif, et
12 on avait fait un bon choix de directeur général.

13 (14:19:06)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[396]** Donc, la réponse est simple : c'est non, vous
16 n'étiez pas troublé, si je comprends bien.

17 R. Je ne voyais pas, dans cette rencontre-là, aucun
18 problème, dans le sens où je ne partageais pas
19 aucune information privilégiée devant monsieur
20 Sauriol.

21 Me SONIA LEBEL :

22 Q. **[397]** Donc monsieur Sauriol, à l'époque, a servi
23 d'intermédiaire entre le président du comité
24 exécutif et le futur DG de la Ville.

25 R. J'imagine que Claude Léger a dû passer par Rosaire

1 Sauriol pour organiser une rencontre avec moi.

2 Q. **[398]** Donc monsieur Léger, à l'époque où il était
3 DG de la Ville de Longueuil, juste simplement pour
4 remettre les faits exactement, avait déjà une
5 notion que monsieur Sauriol pouvait avoir la
6 possibilité de vous approcher.

7 R. Je ne peux pas répondre oui à cette question. Ce
8 que j'ai compris, c'est que c'est deux personnes
9 qui se connaissaient très bien, et puis ils ont
10 forcément parlé de la chose, et un ou l'autre a
11 proposé une rencontre avec moi.

12 Alors, est-ce que monsieur Léger a demandé
13 à monsieur Sauriol, « Est-ce que vous connaissez
14 très bien monsieur Zampino? », ou est-ce que c'est
15 monsieur Sauriol qui a dit, « Je connais très bien
16 monsieur Zampino, je peux organiser une
17 rencontre », c'est un de ces deux scénarios, mais
18 il faudra leur poser la question.

19 Q. **[399]** Il faudrait poser la question à monsieur
20 Léger pourquoi il a pensé que monsieur Sauriol
21 pouvait organiser une telle rencontre. C'est ce que
22 vous nous dites?

23 R. Oui, ou poser la question à monsieur Sauriol, à
24 savoir si c'est lui qui lui a dit qu'il pouvait
25 passer par mon bureau pour organiser une rencontre.

1 Q. **[400]** Donc, si je comprends bien, la candidature de
2 monsieur Léger n'est pas arrivée sur le bureau du
3 comité exécutif par la firme en question, là.

4 R. La firme, quelle firme?

5 Q. **[401]** La firme que vous avez décrite comme étant
6 une firme de chasseurs de têtes, ce matin.

7 R. Bien, absolument.

8 Q. **[402]** Tantôt.

9 R. Absolument.

10 Q. **[403]** Donc, malgré ce souper-là avec monsieur
11 Sauriol à cette époque-là, il est repassé par le
12 processus établi par le comité exécutif.

13 R. Mais, Madame la Présidente, ce n'était pas une
14 rencontre d'embauche. Monsieur Léger, monsieur
15 Claude Léger, s'est soumis à un processus qui avait
16 été déjà défini, concernant l'embauche. Ça
17 n'empêchait pas monsieur Léger d'avoir une
18 rencontre avec le président du comité exécutif pour
19 connaître les enjeux de la Ville. Il les a obtenus.
20 Il s'est inséré ensuite dans le processus. Il a
21 passé des entrevues. Il y a eu sûrement un comité
22 de sélection qui a fait un choix au comité
23 exécutif. Le comité exécutif a ensuite fait une
24 recommandation au conseil municipal. Alors, ce
25 n'est pas lors de cette rencontre, au Club Saint-

1 Denis, qu'une décision s'est prise sur l'embauche
2 du nouveau directeur général de la Ville de
3 Montréal.

4 Q. **[404]** C'est combien de temps avant son embauche,
5 ça, ce souper-là?

6 R. Je n'ai pas compris la question.

7 Q. **[405]** Combien de temps avant l'embauche officielle
8 de monsieur Léger, ce souper?

9 R. Je ne me souviens pas la date exacte. Écoutez, je
10 pense que son contrat, j'ai entendu monsieur Léger
11 dire qu'il a commencé, je crois, le premier (1er)
12 août, et cette rencontre a eu lieu, selon les
13 témoignages des personnes dont vous faites
14 référence, au mois de mai. Quelque part à la fin
15 mai. Alors on avait le mois de juin, le mois de
16 juillet, alors j'imagine à quelque part, juin,
17 juillet, il y a eu une décision du comité exécutif.
18 Alors, c'est peut-être quatre semaines, cinq
19 semaines, six semaines, là, je...

20 Q. **[406]** O.K. Et ce souper-là, cette rencontre-là avec
21 vous, monsieur Sauriol et monsieur Léger, vous nous
22 dites qu'elle n'a aucun lien avec la recommandation
23 ultérieure du comité exécutif d'embaucher monsieur
24 Léger comme DG.

25 R. Mais pas du tout. Pas du tout. Monsieur Léger

1 savait très bien les règles du jeu, il devait se
2 soumettre à un processus très rigoureux, clair,
3 net, en termes d'embauche. Il y avait une firme, et
4 ensuite il y avait un comité de sélection, il y
5 avait une recommandation au comité exécutif et au
6 conseil municipal.

7 Q. **[407]** Qui fait partie du comité de sélection?

8 R. Je ne me rappelle pas qui avait fait partie de ce
9 comité de sélection.

10 Q. **[408]** Et le comité de sélection, est-ce qu'il crée
11 la short list, lui?

12 R. Non. Normalement, c'est la firme qu'on embauche qui
13 fait un tri, évidemment, des meilleures
14 candidatures. Normalement, propose au comité de
15 sélection une short list de quatre personnes, de
16 cinq personnes, en ayant déjà assisté à des
17 processus semblables à la Ville, et puis ensuite il
18 y a un comité de sélection qui est formé, et ce
19 comité de sélection rencontre ce short list qui est
20 soumis par la firme, et font des rencontres puis
21 ensuite arrivent consensuellement à une décision
22 avec le, avec le consultant de la firme et
23 soumettent cette décision au comité exécutif.

24 Q. **[409]** Et habituellement la décision comporte un
25 seul nom ou plusieurs?

1 R. Ce qui est soumis au comité exécutif généralement
2 c'est le choix d'une personne.

3 Q. **[410]** D'une personne?

4 R. Oui.

5 Q. **[411]** Et qui généralement fait partie de ce comité
6 de sélection là?

7 R. Ça dépend quelle est la personne qu'on embauche.

8 Q. **[412]** Si on parle du DG?

9 R. Si on parle du DG, il y a des bonnes chances que ce
10 soit le maire, que ce soit le président du comité
11 exécutif, que ce soit un autre membre du comité
12 exécutif et également le chasseur de tête.

13 Des fois il y avait des comités de
14 sélection à quatre personnes, à cinq personnes, à
15 trois personnes dépendamment évidemment de
16 l'importance de la fonction du poste qu'on a à
17 remplir.

18 Q. **[413]** Et compte tenu qu'il s'agit du DG de la
19 Ville, il y a des bonnes chances comme vous dites
20 que vous étiez partie de ce comité de sélection là?

21 R. Oui. Il peut y avoir des bonnes chances
22 effectivement, mais je ne me souviens pas si j'ai
23 assisté, mais il y a des bonnes chances vu que
24 c'était le directeur général.

25 Q. **[414]** Le comité exécutif, bon, vous avez mentionné

1 avant la pause du lunch que vous aviez par la suite
2 avec le directeur général et à l'époque monsieur
3 Léger quand il était directeur général des
4 rencontres une fois par semaine en vue de préparer
5 le comité exécutif du mercredi, c'est exact?

6 R. Oui, avec le maire de Montréal et l'équipe
7 politique qui soutienne le comité exécutif.

8 Q. **[415]** O.K. Donc, souvent le maire, le DG et vous y
9 participez?

10 R. Pas souvent, toujours.

11 Q. **[416]** Toujours?

12 R. Toujours le maire, le DG et moi-même. La façon
13 qu'on organisait ça, c'est qu'on faisait dans un
14 premier temps une rencontre à trois, c'est-à-dire
15 le directeur général, le maire et moi, on faisait
16 ça dans le bureau du maire et en deuxième partie se
17 joignait à nous l'équipe, l'équipe de soutien,
18 c'est une équipe évidemment de personnel politique
19 qui viennent, dans le fond, faire l'évaluation de
20 l'ensemble des dossiers qui pourront être soumis à
21 la prochaine réunion du comité exécutif.

22 Q. **[417]** Dans le fond, on prépare l'ordre du jour du
23 comité exécutif si on veut?

24 R. Oui, avec le maire et le directeur général.

25 Q. **[418]** O.K. Et ça, ça a lieu le lundi?

1 R. Tous les lundis matins.

2 Q. **[419]** Matin, vers quelle heure habituellement?

3 R. Bien normalement ces rencontres c'est de huit
4 heures (8 h), la première partie où nous sommes
5 juste trois, c'est peut-être de huit heures (8 h) à
6 neuf heures et demie (9 h 30), des fois huit heures
7 (8 h) à dix heures (10 h) dépendamment des dossiers
8 et puis ensuite ça peut continuer jusqu'à, jusqu'à
9 onze heures (11 h), onze heures et demie (11 h 30)
10 avec la deuxième équipe qui se joint à nous.

11 Q. **[420]** Donc, souvent ça vous prend une bonne partie
12 de l'avant-midi si je comprends bien?

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[421]** Tout à fait. Et la rencontre du comité
15 exécutif le mercredi a lieu en règle générale à
16 quelle heure?

17 R. Le comité exécutif a lieu à neuf heures (9 h) tous
18 les mercredis et normalement s'échelonnait
19 jusqu'à..., du temps que j'ai été là, c'était
20 souvent jusqu'à deux heures (2 h 00), ça pouvait
21 aller jusqu'à deux heures et demie (2 h 30)
22 l'après-midi, parfois trois heures (3 h). Alors,
23 c'était quand même des longues rencontres, on
24 prévoyait un petit lunch à l'heure du midi, mais
25 sans pause, les gens se servaient puis retournaient

1 à la table du comité exécutif.

2 Q. **[422]** Donc, on peut dire que ça occupe une bonne
3 partie de votre agenda du mercredi, à ce moment-là?

4 R. Tout à fait, oui.

5 Q. **[423]** O.K. Et est-ce qu'il arrivait que ce comité-
6 là se termine dans l'avant-midi?

7 R. Ah, il se peut, mais c'était, c'était très rare.
8 C'était...

9 Q. **[424]** Plutôt inhabituel?

10 R. Très inhabituel, parce que le comité exécutif on
11 faisait toujours ça en deux, deux volets; dans un
12 premier temps il avait, on avait le volet dit
13 présentation, alors, différentes directions de
14 service venaient présenter de grands dossiers, bon,
15 à titre d'exemple, l'état de situation sur
16 l'opération quinze mille (15 000) logements, ça
17 pouvait être une présentation au niveau de la
18 fiscalité, une présentation au niveau, au niveau
19 des arbres, etc.

20 Alors on réservait quand même la première
21 partie, peut-être de neuf heures (9 h 00) souvent
22 jusqu'à midi pour ces présentations-là et à partir
23 de ce moment-là on passait à travers les dossiers
24 dits plus, plus administratifs si on veut, qui, les
25 subventions, les octrois de contrats, les

1 différents règlements, etc., tout ce qu'on devait
2 soumettre éventuellement au conseil municipal.

3 Q. **[425]** O.K. Donc, il y a présentation de ces
4 dossiers-là, j'imagine que c'est à l'occasion de ce
5 même comité-là qu'on approuve, vous avez parlé tout
6 à l'heure, ce matin, des sommaires décisionnels et
7 de l'approbation de certains choix suite à des
8 appels d'offres qui ont abouti, là, on a des
9 soumissions qui sont entrées. Ce sommaire
10 décisionnel là vous est soumis et c'est à
11 l'occasion de ces comités-là qu'on approuve?

12 R. Oui, à chaque fois qu'on a un contrat octroyé c'est
13 toujours accompagné d'un sommaire décisionnel qui
14 est présenté par le service requérant, le service
15 évidemment d'où émane le contrat en question et il
16 y a un processus très formel de ce qu'on appelle
17 les autorisations, c'est-à-dire que dans chaque
18 sommaire décisionnel il faut qu'on ait l'avis bon
19 du contentieux, l'avis des finances, l'avis de tout
20 service qui pourrait directement être concerné par
21 la décision, mais notamment les finances pour les
22 crédits budgétaires et un avis du service du
23 contentieux sur souvent une question de processus.

24 Q. **[426]** Donc, pour reprendre peut-être un jargon que
25 vous utilisiez, une fois que le dossier est passé à

1 travers toutes les administrations ou les instances
2 administratives de la Ville, qu'on a une espèce de
3 garantie de conformité du processus et que le
4 dossier est ficelé si on veut, il est présenté au
5 comité exécutif, c'est exact?

6 R. Oui.

7 Q. **[427]** O.K. Est-ce qu'il arrive qu'en cours de
8 processus, lors de ces comités-là vous ayez droit à
9 des états de situations si on veut, avant que le
10 dossier soit ficelé?

11 R. Ça, ça fait partie de ce que je mentionnais tantôt
12 qui est le volet 1 du comité exécutif.

13 Q. **[428]** Parfait.

14 R. Alors, on peut, avant que des dossiers, je dirais,
15 d'ordre plus important arrivent au comité exécutif
16 en sommaire décisionnel, on peut avoir des
17 présentations au préalable et souvent plus qu'une
18 présentation.

19 Alors, ça c'est réellement pour des
20 dossiers importants. Je prends un exemple, le plan
21 de transport, avant qu'on adopte un plan de
22 transport final à la Ville de Montréal, bien le
23 service, le service de bureau de projet qui élabore
24 le plan de transport vient régulièrement au comité
25 exécutif avec des rapports d'étape et puis ça va

1 aboutir un jour à évidemment le dévoilement d'un
2 plan transport qui sera rendu public par le maire
3 et le responsable au comité exécutif au plan
4 transport.

5 Alors, si on parle de dossiers plus
6 costauds, plus importants, mais quand on parle de
7 dossier dits plus day-to-day ou plus administratifs
8 comme une subvention à tel organisme ou un octroi
9 de contrat, et caetera, on ne vient pas au comité
10 exécutif avec des présentations au préalable.

11 Q. [429] Parfait, donc, peut-être pour un peu
12 reprendre l'exemple de ce matin, au même titre que
13 quand il s'agit d'un dossier d'importance, comme
14 vous venez de le qualifier ou de plus grande
15 importance, le comité exécutif peut être amené à
16 autoriser un lancement d'appel de candidatures ou
17 d'appel d'offres au même titre que cette situation-
18 là. Dans ce genre de dossier là, vous allez avoir
19 également des états de situation avant d'en arriver
20 au sommaire décisionnel final, si on veut?

21 R. Oui, mais pour revenir à votre demande
22 d'autorisation d'appel d'offres, c'est toujours
23 suite à une présentation du service en question et
24 suite à une demande des présentateurs où on demande
25 au comité exécutif de nous autoriser à lancer des

1 appels d'offres.

2 En d'autres mots, ce que je veux dire, la
3 distinction, c'est qu'on ne vient pas avec un
4 dossier et ensuite, c'est le comité exécutif qui
5 décide: « Là, c'est le temps d'aller en appel
6 d'offres », il faudra que ça soit la fonction
7 publique qui nous dit: « Voici, le dossier est prêt
8 et là, on vous demande de nous autoriser d'aller en
9 appel d'offres » et c'est de cette façon qu'on
10 procède.

11 Q. **[430]** Et c'est ce même type de dossier-là qui peut
12 générer des états de situation comme on vient de
13 les appeler?

14 R. Oui. Des rapports...

15 Q. **[431]** Au fur et à mesure de l'évolution du
16 processus?

17 R. ... ce que j'appelle des rapports d'étapes.

18 Q. **[432]** O.K., des rapports d'étapes au fur et à
19 mesure du processus avant d'en arriver à la
20 décision finale, si on veut?

21 R. Oui.

22 Q. **[433]** D'accorder le contrat?

23 R. Oui.

24 Q. **[434]** Et ces rapports d'étapes là, ce... quand on
25 parle de la partie « orientation », monsieur... je

1 pense que monsieur Léger a mentionné cette partie-
2 là du comité exécutif, il y a la partie, bon,
3 « décision » où on va approuver les sommaires
4 décisionnels, on va faire des approbations de
5 contrats en fonction des appels d'offres qui ont
6 été faits, la fin du processus, et il y a aurait
7 une grande partie « orientation », qui serait la
8 section 12 à l'ordre du jour. Quelle est cette
9 partie-là?

10 R. Là, je ne me rappelle pas si on appelait ça la
11 section 12, mais c'est ce que je disais tantôt
12 quand je parlais du premier volet puis le deuxième
13 volet du comité exécutif, c'est qu'en début de
14 réunion, toujours à neuf heures (9h00), on a
15 souvent une série de présentations, puis il fallait
16 aussi faire le tri, alors, ces fameuses rencontres
17 du lundi matin, avec le maire et le directeur
18 général, servaient un peu à ça, parce qu'on avait
19 une liste longue comme ça des services qui
20 voulaient dire: « Moi je suis prêt à présenter mon
21 état de suivi sur le plan transport », un autre qui
22 dit: « On veut présenter notre suivi sur l'état de
23 la situation des arénas dans les arrondissements,
24 et caetera, là, je vous donne des exemples, alors
25 là, il fallait prioriser en fonction des

1 engagements de l'administration, il y a-tu une
2 urgence sur un par rapport à l'autre?

3 Alors, le maire, moi, le directeur général,
4 faisait une priorisation puis on dit: « Bien
5 écoute, celle-là, ça va attendre, celle-là, ça va
6 attendre, cette semaine on va avoir le plan
7 transport, on va avoir les Maisons de la culture,
8 et caetera », alors, souvent, on acceptait deux,
9 trois, maximum quatre présentations, parce que
10 rendu à quatre, ça devient un peu trop lourd,
11 alors, deux, trois présentations parce que ce sont
12 quand même des présentations souvent d'une heure ou
13 d'une heure et demie. Il y a beaucoup de
14 fonctionnaires qui viennent aussi assister à ces
15 rencontres, alors, ça c'était la partie... la
16 partie... moi j'appelais ça le volet 1, là, je
17 comprends qu'il y a avait un numéro de dossier, là,
18 c'était le numéro 12, là, vous avez dit, là, je ne
19 me rappelle pas si c'était ça effectivement, mais
20 on parle de la même chose.

21 Q. **[435]** Et c'est la section « orientation », si on
22 veut, où on entend les projets et on fait une
23 décision de prioriser un projet plutôt qu'un autre?

24 R. Oui, c'est la section « orientation », mais règle
25 générale, ce n'est pas parce qu'on arrive avec un

1 dossier en orientation que s'en suit une décision.
2 Souvent, c'est un rapport d'étape. On dit: « Voici
3 où nous sommes rendus », beaucoup de discussions
4 autour de la table, entre les fonctionnaires, les
5 élus, bon, là, on s'aperçoit que le dossier n'est
6 pas nécessairement ficelé, il manque encore des
7 choses et on demande tout simplement à l'équipe de
8 retourner et continuer à faire évoluer le dossier.

9 Dans certains autres cas où ils arrivent
10 maintenant avec un dossier assez ficelé, là, ils
11 peuvent nous arriver avec un calendrier et avec des
12 recommandations un peu plus claires, en disant:
13 « Là, on est prêt à aller de l'avant », alors, est-
14 ce que ça prend certains appels d'offres, est-ce
15 que ça prend, bon, tout simplement, la rédaction,
16 finalement, de ce plan de transport dans sa forme
17 finale, qui va ensuite suivre via une conférence de
18 presse, alors, c'est un peu le genre de décision...

19 Q. **[436]** O.K.

20 R. ... qu'on prend. On appelle ces décisions-là, dans
21 le jargon du comité exécutif, des mandats.

22 Alors, il y a comme un procès verbal qui
23 sont les décisions, mais on peut également donner
24 ce qu'on appelle des mandats aux fonctionnaires de
25 poursuivre dans un certain sens, dans un dossier.

1 Q. **[437]** Donc, il est des pouvoirs du comité exécutif,
2 à ce moment-là, de décider d'accorder un mandat ou
3 non en fonction du moment de maturité du projet, si
4 on veut?

5 R. Exactement. Et ces mandats, dépendamment, comme
6 vous dites si bien, le niveau de maturité d'un
7 projet, si le dossier est ficelé... si le dossier
8 est ficelé, souvent on nous arrive, même en
9 présentation, avec un sommaire décisionnel, parce
10 qu'en présentation, la fonction publique ou la
11 direction de ce service pense que le dossier est
12 assez avancé, on va venir le présenter si les élus
13 sont à l'aise avec tout ce qu'on a là-dedans,
14 alors, on transforme ça en mandat qui est ensuite
15 traduit dans une résolution du comité exécutif.

16 Q. **[438]** Le maire est membre du comité exécutif, on
17 l'a établi, le président, naturellement, du comité
18 exécutif, par définition est membre du comité
19 exécutif, vous avez occupé cette fonction-là
20 pendant de nombreuses années. Est-ce que le maire
21 est toujours présent au comité exécutif du
22 mercredi?

23 R. Toujours.

24 Q. **[439]** Toujours? Est-ce que le président du comité
25 exécutif est toujours présent aux réunions du

1 mercredi?

2 R. Toujours. Évidemment, avec les réserves d'une
3 vacance ou d'un voyage à l'extérieur, en mission...

4 Q. **[440]** Oui, mais s'il est disponible, là...

5 R. ... mais s'il est disponible, il n'a personne, ni
6 le maire, ni le président du comité exécutif
7 s'absente de ces réunions du mercredi matin.

8 Q. **[441]** Donc...

9 R. Donc, c'est religieusement suivi.

10 Q. **[442]** Donc, vous êtes tous les deux présents, là,
11 en fonction, naturellement, on exclut les vacances,
12 les maladies et les aléas de la vie, mais par
13 définition, le maire et le président du comité
14 exécutif assistent toujours à ces rencontres.

15 R. À toutes les réunions.

16 Q. **[443]** O.K. Si on aborde peut-être, pour l'instant,
17 Union Montréal comme tel. Donc, on va quitter la
18 Ville un petit peu et on va aller dans votre parti,
19 je vais l'appeler votre parti politique, Union
20 Montréal. Quel était votre rôle au sein d'Union
21 Montréal?

22 R. Aucun.

23 Q. **[444]** Aucun.

24 R. Je suis membre d'Union Montréal.

25 Q. **[445]** O.K. Au sein de la permanence, vous n'aviez

1 aucun rôle?

2 R. Aucun rôle.

3 Q. **[446]** O.K.

4 R. Aucun rôle. Je sais que le parti, je pense que vous
5 avez eu des témoins ici qui vous ont expliqué,
6 notamment Christian Ouellet, un peu le
7 fonctionnement, les différents comités,
8 commissions. Moi je n'avais aucun rôle.

9 Écoutez, en tant que président du comité
10 exécutif, là, j'avais des charges extrêmement
11 lourdes et importantes qui m'accaparaient, écoute,
12 cent pour cent (100 %) de mon temps. Alors, je
13 n'avais aucun, aucun temps pour me consacrer aux
14 activités du parti, mais je suivais, comme membre,
15 les grandes activités dites partisanes ou
16 politiques.

17 Alors, un congrès bisannuel, des journées
18 de rencontres avec les membres du parti, les
19 dimanches, et caetera, ou en campagne électorale,
20 évidemment, là je m'impliquais, forcément, pour
21 aider l'équipe à sa réélection.

22 Q. **[447]** O.K. Donc, vous n'occupiez aucune fonction
23 officielle au sein de la permanence d'Union
24 Montréal. C'est ce que vous dites?

25 R. Du tout.

1 Q. **[448]** Aviez-vous une influence au sein du parti?

2 R. Du tout. Du tout. Je ne faisais pas partie, ni des
3 comités de préparation de plateformes électorales.
4 Je ne participais pas à... On appelait, il y avait
5 un groupe qui s'appelait le fameux war room, là,
6 c'est une expression qui est utilisée en politique
7 ou lors de la campagne électorale, dans les trois
8 mois qui précèdent l'échéance, il y a une équipe de
9 grands penseurs politiques et stratégiques qui se
10 réunissent tous les matins à huit heures (8 h 00),
11 alors je n'ai jamais fait partie de ça. Je n'ai pas
12 fait partie d'aucun comité de finances. Je n'avais
13 absolument aucun rôle.

14 Je participais, évidemment, au caucus du
15 parti qu'on faisait environ aux deux semaines, le
16 deuxième jeudi de... Bien, c'est-à-dire à tous les
17 deux jeudis par mois.

18 Q. **[449]** O.K. Donc, vous n'aviez aucun rôle officiel,
19 aucune influence. Est-ce qu'on vous consultait?
20 Vous êtes quand même, vous et le maire, vous êtes
21 quand même des figures prédominantes de ce parti-
22 là, par vos fonctions, par le fait que vous avez
23 été élus et les fonctions que vous occupez. Vous
24 êtes à l'avant-plan de l'actualité. Est-ce qu'on
25 vous demandait votre avis sur les orientations du

1 parti de façon plus particulière qu'à titre de
2 membre, simplement?

3 R. Au moment... Au moment de la rédaction de la
4 plateforme électorale pour une future élection,
5 alors c'était en deux mille un (2001) ou en deux
6 mille cinq (2005), évidemment, pour toute la partie
7 engagements qui touchent les dossiers économiques,
8 qui touchent les dossiers finances, fiscalité,
9 évaluation foncière et budgétaire, on pouvait créer
10 une table, une table avec deux, trois personnes,
11 alors des personnes qui, évidemment, avaient des
12 responsabilités plus près de tout le domaine des
13 finances, alors, pour venir nous consulter, et,
14 évidemment, avoir notre point de vue sur certains
15 engagements.

16 Alors, à titre pratico-pratique, très
17 simpliste, si l'équipe de la rédaction de la
18 plateforme électorale, en fonction de la stratégie
19 qu'ils ont mise de l'avant, pense que c'est
20 absolument essentiel de proposer un gel de taxes
21 parce que le parti d'opposition a déjà proposé un
22 gel de taxes pour l'année suivante ou pour les deux
23 années qui suivent, bon, c'est sûr qu'on consulte
24 le président du comité exécutif, qui a la
25 responsabilité des finances, pour voir est-ce qu'on

1 est en mesure, nous, de proposer quelque chose de
2 semblable. Alors, quels sont les risques, quels
3 sont les périls, est-ce qu'on a assez de marge de
4 manoeuvre pour pouvoir faire ça?

5 Alors oui, je pouvais jouer un rôle à ce
6 niveau-là, pour conseiller ces personnes-là, pour
7 ce genre de dossiers. Et c'était la même chose dans
8 d'autres domaines.

9 Alors, c'est sûr que beaucoup revenaient
10 souvent à la question financière, parce qu'on avait
11 des engagements en termes d'environnement, puis là
12 il fallait acheter des espaces verts. On avait des
13 engagements en termes de construction de nouvelles
14 Maisons de la culture dans les arrondissements,
15 puis ça prenait des engagements financiers. Alors
16 finalement, quand on fait le calcul de tout ça,
17 quelqu'un doit pouvoir le comptabiliser, et souvent
18 ça revenait à mon bureau, avec une équipe des gens
19 des finances, des finances au parti, là, je dis,
20 des gens qui se connaissent dans la matière, et on
21 disait, « Bien, écoute, on s'en va trop loin, puis
22 il va falloir qu'on commence à prioriser nos
23 priorités. » Alors...

24 Q. [450] Oui. Donc, c'est particulièrement en période
25 électorale, parce qu'on comprend que la plateforme

1 électorale, elle est importante pour un élu, parce
2 qu'une fois que vous êtes élu, c'est l'élu qui est
3 imputable de la plateforme. On s'entend?

4 R. Oui. Tout à fait.

5 Q. **[451]** Tout à fait. Donc il est important de
6 pouvoir, à tout le moins, être capable de livrer la
7 marchandise.

8 R. Oui. C'est sûr.

9 Q. **[452]** O.K. Donc, quel était... Là, et là je
10 comprends que c'est en période électorale, vous
11 êtes particulièrement intéressé, vous allez si vous
12 êtes élu porter cette plate-forme-là. Quelle était,
13 quelle était votre relation avec Marc Deschamps qui
14 était l'agent officiel, à ce moment-là?

15 R. Écoutez, Marc Deschamps c'était l'agent officiel du
16 Parti, je le voyais à chaque fois qu'on avait des
17 rencontres surtout en période électorale, on
18 faisait nos rencontres du dimanche matin à tour de
19 rôle dans tous les arrondissements, des rencontres
20 d'organisation. Marc était là et puis il répétait à
21 chaque fois l'importance, bon d'aller chercher le
22 financement, de suivre les règles et tout le
23 tralala. Mais c'est ça mon rôle avec Marc Deschamps
24 en ce qui a trait au Parti. C'est quelqu'un que je
25 voyais parfois dans des activités de financement où

1 j'assistais avec, avec le maire, mais je n'avais
2 pas de rôle en termes, en termes de travail à faire
3 au niveau du Parti. Quand on parle d'élaboration de
4 budgets, de campagne électorale, ça c'était en
5 dehors de mes responsabilités. Moi je m'occupais du
6 budget de la Ville. Les gens du Parti s'occupaient
7 du budget de parti politique.

8 Q. **[453]** Mais le rôle de Marc Deschamps en termes
9 complètement simplifié pour ne pas dire simpliste,
10 était le chien de garde des règles du financement
11 si on veut?

12 R. Tout à fait et il faisait ça bien.

13 Q. **[454]** Oui, tout à fait et ce n'est pas lui donc qui
14 élaborait les plates-formes électorales ou les
15 grands enjeux d'un parti que vous allez porter là
16 en période d'élection?

17 R. Ah, non, pas du tout. Ça ça venait des engagements
18 des, des élus.

19 Q. **[455]** Aviez-vous une relation personnelle avec
20 monsieur Deschamps?

21 R. Une relation professionnelle, Marc Deschamps depuis
22 maintenant deux ans, je pense, s'occupe de
23 préparer, deux ou trois ans, s'occupe de préparer
24 mes rapports d'impôt.

25 Q. **[456]** O.K. Donc, depuis deux ou trois ans?

1 R. C'est ça. Écoute, peut-être quatre, là. Je vous dis
2 c'est environ ça, je ne me rappelle pas l'année où
3 ça a débuté.

4 Q. [457] Madame Blanchette, est-ce que vous pourriez
5 me donner, s'il vous plaît, le registre
6 téléphonique qui se trouve à l'onglet 39?

7 Alors, il s'agit d'un registre
8 téléphonique, Monsieur Zampino, qui démontre des
9 relations téléphoniques entre vous et Marc
10 Deschamps à plusieurs périodes, on va, je vais vous
11 demander de vous fier à moi quand je vous dis qu'il
12 y a cinquante-cinq (55), vous aurez l'occasion de
13 le vérifier, mais qu'il y a cinquante-cinq (55)
14 contacts téléphoniques entre deux mille cinq (2005)
15 et deux mille onze (2011), dernièrement dix-neuf
16 (19) avril deux mille onze (2011) entre vous et
17 monsieur Deschamps. Les deux, trois dernières
18 années peuvent s'expliquer par le fait qu'il fait
19 vos rapports d'impôt.

20 Mais ce que je veux savoir c'est que pour
21 quelle raison monsieur Deschamps peut être amené à
22 vous téléphoner ou vice-versa durant ces périodes-
23 là? On commence deux mille cinq (2005), deux mille
24 six (2006), il y en a à chaque année, donc, on
25 n'est pas toujours en période électorale. Quelle

1 pourrait être la justification de ces appels-là
2 entre vous et monsieur Deschamps?

3 R. Comme je vous dis, si c'est en période électorale,
4 les arrondissements sont souvent en contact avec,
5 avec Marc Deschamps par rapport aux activités dites
6 d'arrondissement. Alors, là, il faudra que je
7 regarde pour voir quels sont...

8 Q. **[458]** O.K. Établissons peut-être les périodes
9 électorales pour commencer?

10 R. Oui, c'est deux mille cinq (2005) et deux mille
11 neuf (2009). O.K.

12 Q. **[459]** Bon, deux mille un (2001), deux mille cinq
13 (2005), deux mille neuf (2009), c'est ça?

14 R. Parce que je comprends sur ce qu'on a ici, on parle
15 de deux mille cinq (2005) jusqu'à deux mille neuf
16 (2009), c'est ça.

17 Q. **[460]** Oui. Habituellement ça se passe en novembre
18 au municipal, on s'entend?

19 R. Oui, c'est ça.

20 Q. **[461]** Donc, novembre deux mille cinq (2005)?

21 R. C'est ça novembre deux mille cinq (2005)...

22 Q. **[462]** Novembre deux mille neuf (2009)?

23 R. ... évidemment et la période un peu avant si on a
24 des activités.

25 Q. **[463]** Si je vous dis que le premier appel est au

1 mois de décembre deux mille cinq (2005), c'est fini
2 l'élection, c'est fait...

3 R. Oui.

4 Q. **[464]** ... et qu'on a après ça fréquemment, bien
5 fréquemment, à chaque, chaque quelque mois pendant
6 deux mille six (2006) quelques appels, pendant deux
7 mille sept (2007) quelques appels, plus nombreux en
8 deux mille sept (2007). On continue en deux mille
9 huit (2008), on n'est pas en période électorale, on
10 est post-électoral. Alors, qu'est-ce qui pourrait
11 être la justification de ces contacts-là entre vous
12 et l'agent officiel du Parti?

13 R. Écoutez, on parle de quelle année à quelle année?

14 Q. **[465]** Deux mille cinq (2005), regardez c'est devant
15 vous à l'écran?

16 R. Parce que là j'ai seulement un écran deux mille
17 sept (2007).

18 Q. **[466]** O.K. Madame Blanchette, s'il vous plaît,
19 pouvez-vous demeurer à la première page, je vais
20 vous dire quand changer de page. Merci. Alors, au
21 haut de la page on parle du cinq (5) décembre deux
22 mille cinq (2005)...

23 R. O.K.

24 Q. **[467]** ... vous allez convenir avec moi que
25 l'élection est passée?

1 R. C'est ça. O.K.

2 Q. **[468]** Alors, qu'est-ce qui peut justifier les
3 contacts?

4 R. Alors, mettons qu'on parle de deux mille six (2006)
5 jusqu'à la dernière date c'était deux mille onze
6 (2011), c'est ça.

7 Q. **[469]** Octobre deux mille onze (2011), mais
8 commençons par la première?

9 R. Alors, on parle de cinq ans, Madame la Présidente,
10 cinquante et un (51) appels dans cinq ans, je ne
11 pense pas que c'est une démonstration de quoi que
12 ce soit.

13 (14:48:40)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[470]** Vingt-deux (22) appels en deux mille sept
16 (2007)?

17 R. Pardon?

18 Q. **[471]** Vingt-deux (22) appels en deux mille sept
19 (2007)?

20 R. Oui, en quelle période? Mais je regarde le mois de
21 janvier, pour moi en deux mille sept (2007) il a
22 déjà commencé à faire mes rapports d'impôt.

23 Q. **[472]** De janvier à décembre?

24 R. Oui, il a déjà commencé à faire mes rapports
25 d'impôt en deux mille sept (2007).

1 Me SONIA LEBEL :

2 Q. **[473]** Ça fait six ans, vous avez dit qu'il fait vos
3 rapports d'impôt depuis deux, trois ans. Deux mille
4 sept (2007) ça fait six ans, treize moins sept, je
5 ne suis pas comptable, mais je peux faire ça.

6 R. J'ai dit deux, trois ans, bon, est-ce que je
7 devrais aller vérifier pour voir quand est-ce qu'il
8 a commencé à faire mes rapports d'impôt, mais
9 écoutez, j'ai aucune relation...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[474]** Voulez-vous dire que ce n'est pas exact?

12 R. ... avec Marc Deschamps, autre qu'une relation
13 professionnelle et c'est quelqu'un que je connais
14 bien, je n'ai aucun rôle à jouer dans le Parti et
15 je n'ai pas de discussion avec Marc Deschamps, avec
16 Marc Deschamps sur son rôle spécifique au Parti.
17 Parce que quand qu'on veut commencer à faire, à
18 faire ces croisements de listes téléphoniques,
19 Madame la Présidente, j'en aurais long à dire.
20 Alors, vous avez déposé, vous en avez déjà déposé
21 certains concernant monsieur Trépanier et quand on
22 va dans le détail de ces registres téléphoniques,
23 là. Je pense que ce que vous présentez, vous le
24 présentez pour appuyer une certaine thèse, mais
25 quand on l'analyse comme il faut, ce n'est pas tout

1 à fait ça.

2 (14:48:40)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[475]** Non, non, Monsieur Zampino, on cherche la
5 vérité.

6 R. Bien, c'est la vérité que j'aimerais vous dire...

7 ME SONIA LEBEL :

8 Q. **[476]** Alors quelle est la vérité de l'appel du cinq
9 (5) décembre deux mille cinq (2005)?

10 R. Madame la Présidente, vous pensez que je peux
11 répondre aujourd'hui pour vous dire qu'est-ce que
12 j'aurais dit à Marc Deschamps le cinq (5) décembre
13 deux mille cinq (2005), d'abord, quand c'est un
14 appel d'une durée d'une minute, alors, c'est peut-
15 être une boîte vocale, je n'ai aucune idée.

16 Q. **[477]** Parfait. Alors...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[478]** La question est plutôt, si vous me permettez,
19 qu'est-ce qui peut faire en sorte que vous
20 appeliez, en deux mille sept (2007), vingt-deux
21 (22) fois monsieur Deschamps? Le sujet de
22 conversation... qu'est-ce qui peut faire que vous
23 êtes motivé à l'appeler vingt-deux (22) fois?
24 Vingt-deux (22) fois en deux mille sept (2007),
25 neuf fois (9) fois en deux mille huit (2008) et

1 ainsi de suite?

2 R. Si je regarde deux mille six (2006), je regarde
3 deux mille sept (2007), je regarde deux mille huit
4 (2008), évidemment, j'ai quitté en deux mille huit
5 (2008), on avait des activités... des activités
6 également dans les arrondissements, alors, Marc
7 Deschamps, sûrement, pouvait faire des suivis sur
8 ces activités-là, alors, est-ce qu'il m'appelait
9 pour faire ces suivis-là? Je ne peux pas vous le
10 dire.

11 En deux mille six (2006), c'était suite à
12 l'élection de deux mille cinq (2005), suite à
13 l'élection de deux mille cinq (2005), il y a une
14 grande comptabilité à faire au niveau du parti
15 alors Marc Deschamps, sûrement, faisait des appels
16 dans tous les arrondissements pour obtenir toute
17 l'information nécessaire pour produire son rapport
18 d'élection, alors, je vous dis ça parce que je ne
19 peux pas concrètement vous dire de quoi s'agit ces
20 appels.

21 Q. **[479]** O.K., mais combien d'appels monsieur
22 Deschamps peut-il faire suite à une élection pour
23 vérifier les dépenses électorales ou ce qui peut
24 arriver dans votre arrondissement de Saint-Léonard,
25 à l'époque?

1 R. Je ne peux pas répondre à cette question.

2 Q. **[480]** O.K.

3 R. Il faudra que vous posiez la question à Marc
4 Deschamps. Je vous ai dit qu'il fait mes rapports
5 d'impôt, je vous avais dit qu'il fait ça depuis
6 deux trois ans, il faudra que je vérifie, dans mes
7 papiers, s'il faisait ça avant, alors, est-ce qu'il
8 a commencé ça en deux mille sept (2007), est-ce
9 qu'il a commencé ça en deux mille huit (2008), je
10 n'ai pas de souvenir. Mais je pourrais peut-être
11 vous donner une information plus précise là-dessus
12 demain. Ce n'est pas compliqué de vérifier qui a
13 fait mes rapports d'impôt en deux mille sept
14 (2007), deux mille huit (2008), deux mille neuf
15 (2009).

16 Q. **[481]** Est-ce qu'on peut demander à monsieur Zampino
17 de prendre l'engagement, Madame la Présidente?

18 R. Parfait.

19 Q. **[482]** De nous ramener le moment exact et les années
20 pour lesquelles monsieur Deschamps a été impliqué
21 dans vos rapports d'impôt.

22 R. Parfait.

23

24 59E-36 Monsieur Zampino devra vérifier la date à
25 laquelle monsieur Marc Deschamps a commencé

1 à faire ses rapports d'impôt

2

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[483]** Moi, je voudrais seulement savoir, pourquoi
5 vous avez changé d'endroit pour faire vos
6 déclarations de revenu? Qu'est-ce qui vous a amené
7 à aller vers monsieur Deschamps, il y a trois,
8 quatre ans ou deux ans?

9 R. C'était un choix personnel. J'ai connu Marc
10 Deschamps. Honnêtement, monsieur Lachance, jusque
11 là, je faisais mes propres rapports d'impôt. Je
12 trouvais que j'avais de moins en moins de temps
13 pour m'occuper de mes propres rapports d'impôt, je
14 pouvais les faire comme comptable agréé et j'ai
15 décidé, finalement, de donner ça à Marc Deschamps,
16 même si je continuais, moi, personnellement, à
17 faire... à préparer le rapport d'impôt de mes
18 enfants.

19 Q. **[484]** Donc, c'était vous qui faisiez vos propres
20 déclarations de revenu avant d'aller vers monsieur
21 Deschamps?

22 R. Oui, c'est ça.

23 Q. **[485]** Est-ce que vous saviez si d'autres personnes
24 allaient vers monsieur Deschamps, comme monsieur
25 Trépanier, est-ce que vous savez si monsieur

1 Trépa...

2 R. Je n'ai aucune idée.

3 Q. **[486]** Vous ne saviez pas ça?

4 R. Non, je ne le sais pas.

5 ME SONIA LEBEL :

6 Q. **[487]** Quelle était votre implication au niveau du
7 financement de votre arrondissement en période
8 électorale, dans les années deux mille (2000)?

9 R. Aucune.

10 Q. **[488]** Vous aviez des objectifs de financement à
11 rencontrer comme potentiel élu, là, comme maire
12 d'arrondissement?

13 R. Vous parlez de deux mille (2000), je m'excuse,
14 j'avais com...

15 Q. **[489]** Dans la période des années deux mille (2000).

16 R. J'avais compris Ville Saint-Léonard, avant, là,
17 c'est ça, en deux mille (2000), lors de l'élection?

18 Q. **[490]** Non. Je vous parle dans la période où vous
19 avez été président du comité exécutif...

20 R. Oui.

21 Q. **[491]** ... pour vous situer plus précisément, pour
22 l'élection de deux mille cinq (2005) et bon,
23 l'élection deux mille neuf (2009), vous n'étiez pas
24 là, naturellement, l'élection de deux mille cinq
25 (2005), qui a suivi votre nomination comme

1 président du comité exécutif en deux mille un
2 (2001), quelle a été votre implication dans le
3 financement? Vous vous êtes présenté comme maire de
4 l'arrondissement, à ce moment-là?

5 R. Oui. Là, vous parlez spécifiquement de Saint-
6 Léonard?

7 Q. **[492]** Je parle... vous vous êtes présenté maire
8 d'un autre arrondissement que Saint-Léonard? Non?

9 R. Non, Saint-Léonard.

10 Q. **[493]** Donc, je parle spécifiquement de Saint-
11 Léonard.

12 R. Du financement dans Saint-Léonard?

13 Q. **[494]** Tout à fait, lors de l'élection de deux mille
14 cinq (2005).

15 R. Oui.

16 Q. **[495]** Vous êtes donc candidat à la mairie pour
17 Saint-Léonard?

18 R. Oui.

19 Q. **[496]** On se comprend. À l'intérieur du Parti Union
20 Montréal?

21 R. Oui.

22 Q. **[497]** Quelle est l'implication que vous avez au
23 niveau du financement à ce moment-là?

24 R. L'implication, moi, personnellement, zéro. Je sais
25 que le Parti fonctionnait par objectif, par

1 arrondissement et donnait aux arrondissements,
2 dépendamment de leur taille, certains objectifs
3 pour pouvoir, évidemment, atteindre un budget pour
4 ensuite assumer le budget des dépenses électorales.

5 Alors, moi, je ne me rappelle pas, en deux
6 mille cinq (2005), quel était le budget de Saint-
7 Léonard. Je sais qu'on émettait souvent, parce que
8 les conseillers chez nous me faisaient toujours le
9 reproche qu'on demandait à Saint-Léonard, toujours,
10 un montant beaucoup plus élevé pour financer ce
11 qu'on appelait les arrondissements orphelins, les
12 arrondissements orphelins étant ceux de l'ex Ville
13 de Montréal qui avaient une difficulté plus
14 importante pour aller chercher du financement.

15 Alors, souvent on pouvait parrainer un
16 arrondissement ou deux arrondissements. Je sais que
17 Montréal-Nord a eu des demandes de faire ça. Je
18 sais que LaSalle a eu une demande de faire ça
19 également. Alors, c'est comme ça que le Parti a
20 structuré ce financement et ça a été conçu par
21 monsieur Ouellet.

22 Mais, dans mon cas à Saint-Léonard, c'était
23 monsieur Trépanier qui s'occupait du financement.
24 Et on faisait des activités, des activités, parfois
25 une par année ou deux par années, dites locales

1 d'arrondissements pour pouvoir atteindre les
2 objectifs. Et à ma connaissance, on réussissait
3 toujours les objectifs qui nous ont été donnés par
4 le Parti.

5 Q. **[498]** Et pourquoi Saint-Léonard était-il ciblé pour
6 avoir de si hauts objectifs?

7 R. C'est... c'est une bonne question. C'est que
8 historiquement on a toujours eu des... on a
9 toujours atteint... atteint nos objectifs et qu'il
10 y avait une bonne organisation à ce niveau-là. Et
11 c'est pour ça qu'on faisait appel à nous.

12 Q. **[499]** Depuis quand monsieur Trépanier était-il
13 impliqué dans le financement de Saint-Léonard, que
14 ce soit à titre de ville ou d'arrondissement?

15 R. Je crois que c'est en deux mille trois (2003) ou
16 deux mille quatre (2004).

17 Q. **[500]** O.K. Et ce que vous nous dites là, c'est que
18 Saint-Léonard est un peu victime de son succès.
19 Donc, on est un arrondissement ou une ville, à
20 l'époque, qui a du succès en financement, donc dans
21 la structure établie par monsieur Ouellet, vous
22 étiez donc ciblé pour parrainer une autre ville
23 plus... un arrondissement avec plus de difficultés,
24 si je comprends bien.

25 R. Oui, c'est ça. On faisait une forme de péréquation.

1 En d'autres mots, les argents... Parce que
2 normalement, on disait à un arrondissement « aller
3 ramasser cet argent. Voici votre objectif en
4 financement. Et puis vous allez vous en servir pour
5 les budgets d'élection de l'arrondissement ».

6 Alors, ça, c'était correct, mais dans le
7 cas de Saint-Léonard et de certains autres
8 arrondissements un peu plus fortunés ou avec une
9 plus grande facilité de financement, là on disait
10 « en plus du financement selon vos besoins, on
11 aimerait que vous en financiez un peu plus pour
12 qu'on puisse faire une péréquation avec des
13 arrondissements où on n'avait pas d'élu ».

14 Alors, je veux juste revenir sur une partie
15 de l'autre question que vous avez posée. Pourquoi
16 ce succès? C'est... il ne faut pas non plus
17 exclure... exclure le fait que les anciennes villes
18 de banlieue étaient déjà plus structurées en termes
19 de financement parce qu'on faisait... on faisait
20 des élections à tous les quatre ans dans nos
21 villes, alors...

22 Tandis qu'à la nouvelle ville, on avait des
23 arrondissements de l'ex-Ville de Montréal qui
24 n'avaient pas nécessairement cette structure-là. Le
25 financement se faisait au niveau de sa ville dans

1 son entièreté. Alors, il n'y avait pas
2 nécessairement des équipes organisées pour
3 effectuer une bonne campagne de financement.

4 Q. **[501]** Oui, mais ce ne sont pas toutes les anciennes
5 de villes de banlieue qui avaient le succès de
6 Saint-Léonard, vous êtes d'accord.

7 R. C'est peut-être Saint-Léonard qui avait un succès
8 qui était supérieur à plusieurs autres, mais je me
9 rappelle qu'on avait des arrondissements comme
10 Montréal-Nord, comme... comme LaSalle, comme
11 Lachine qui étaient quand même assez performants.
12 Si je ne me trompe pas, Saint-Laurent également.

13 Q. **[502]** O.K. Et vous êtes d'accord avec moi que les
14 objectifs de financement, ce n'est pas la même
15 chose que le budget autorisé, on s'entend? Ce que
16 vous pouvez dépenser et l'argent que vous ramassez,
17 le montant d'argent que vous ramassez est supérieur
18 à ce que vous pouvez dépenser.

19 R. Bien, comme je vous dis, le budget, il est
20 réglementé par le Directeur général des
21 élections...

22 Q. **[503]** Tout à fait.

23 R. ... en fonction évidemment de la population de
24 l'arrondissement, ce qui n'empêchait pas un
25 arrondissement d'aller chercher plus de financement

1 de là, la péréquation pour les autres
2 arrondissements. En d'autres mots, on ne s'en
3 servait pas dans notre arrondissement.

4 Je répète ce que j'ai mentionné tantôt. Les
5 élus chez nous, ils se plaignaient tout le temps,
6 ils disaient : « Frank, ça n'a pas de bon sens.
7 Comment ça se fait qu'on doit ramasser de l'argent
8 pour les autres arrondissements? On peut dépenser
9 seulement tant, je ne sais pas là, cinquante mille,
10 soixante mille (50 000 \$-60 000 \$), peu importe le
11 montant, puis on nous demande d'aller chercher, je
12 ne sais pas, quatre-vingt mille (80 000 \$) ou
13 quatre-vingt-dix mille (90 000 \$) ». Et puis je
14 disais : « Bien, c'est ça la grande ville, alors
15 c'est de la péréquation, puis on va... on va
16 partager avec les plus pauvres ».

17 Q. **[504]** Et là le jeu de la péréquation donc qui
18 justifiait le fait que vous pouvez ramasser plus,
19 bien, que vous ramassez plus. Il y a aussi la
20 possibilité d'établir un fonds électoral pour le
21 Parti politique ou le Parti municipal pour une
22 prochaine élection également.

23 R. Ça peut être ça aussi.

24 Q. **[505]** O.K.

25 R. Mais, pas dans l'arrondissement.

1 Q. [506] Pas dans l'arrondissement, non.

2 R. Pas dans l'arrondissement.

3 Q. [507] Je parle pour le Parti Union Montréal.

4 R. Oui.

5 Q. [508] Parfait. On peut peut-être prendre la pause?

6 LA GREFFIÈRE :

7 Est-ce que vous produisez l'onglet 39?

8 Me SONIA LeBEL :

9 Tout à fait, à la prochaine pièce que vous allez me
10 nommer.

11 LA GREFFIÈRE :

12 635.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Merci.

15

16 59P-635 : Analyse des registres téléphoniques de
17 Frank Zampino et de Marc A. Deschamps

18

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 REPRISE DE L'AUDIENCE

21

22 _____
(15:27:07)

23 LA GREFFIÈRE :

24 Monsieur Frank Zampino, vous êtes sous le même
25 serment.

1 R. Merci.

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. **[509]** Alors, Monsieur Zampino, juste avant la
4 pause, vous nous disiez que vous n'aviez... que vos
5 implications dans les activités de financement ou
6 vos implications dans le financement d'Union
7 Montréal comme telles étaient quand même limitées,
8 on s'entend?

9 R. Tout à fait, oui.

10 Q. **[510]** Tout à fait. Alors, malgré les objectifs qui
11 étaient... qui étaient placés par, entre autres,
12 monsieur Ouellet dans l'élection de deux mille cinq
13 (2005), pour votre arrondissement pour lequel vous
14 vous présentiez à titre de maire à l'époque, est-ce
15 que votre rôle était toujours limité à ce moment-
16 là, en fonction des objectifs de Saint-Léonard?

17 R. Toujours pour Saint-Léonard?

18 Q. **[511]** Oui, toujours pour Saint-Léonard.

19 R. Oui, je n'avais aucun rôle à jouer dans le
20 financement pour Saint-Léonard, alors il y avait
21 des gens qui s'en occupaient, qui étaient là pour
22 voir au respect des objectifs qui avaient été mis
23 de l'avant par le directeur général du Parti.

24 Q. **[512]** O.K. Quelle était l'implication des
25 conseillers dans Saint-Léonard au niveau du

1 financement?

2 R. Bien, un peu comme j'ai mentionné. En mil neuf cent
3 quatre-vingt-dix (1990), on avait une équipe
4 restreinte et...

5 Q. **[513]** En deux mille cinq (2005), Monsieur Zampino,
6 s'il vous plaît.

7 R. Oui, c'est ça. Je m'en allais dire qu'en deux mille
8 dix (2010), les élus avaient aussi à contribuer
9 jusqu'à un certain... jusqu'à un certain point aux
10 activités de financement. Alors, je pense qu'ils
11 ont pu donner un coup de main, un coup de main à
12 tous ceux qui s'occupaient du financement. Je sais
13 que Bernard Trépanier faisait... organisait les
14 activités de financement dans Saint-Léonard pour
15 nous.

16 Q. **[514]** Donc, monsieur Trépanier a travaillé, comme
17 vous l'avez mentionné tantôt, au financement,
18 particulièrement de Saint-Léonard en deux mille
19 cinq (2005)?

20 R. Bien, il était directeur du... directeur de
21 financement pour Union Montréal. Alors, je pense
22 que nous avons tous compris qu'il avait un rôle à
23 jouer... à jouer pour l'ensemble de la Ville, en
24 termes de financement. Il participait également et
25 collaborait dans certaines activités de financement

1 d'arrondissement et vu qu'il avait un attachement à
2 Saint-Léonard, c'est évident que quand on avait des
3 activités de financement à Saint-Léonard, il
4 contribuait également à l'atteinte de ses
5 objectifs.

6 Q. **[515]** Donc, pour résumer, vous aviez des objectifs
7 plus élevés à Saint-Léonard que certains autres
8 arrondissements. Et je vous demande, et vous
9 n'étiez pas, vous personnellement, nécessairement
10 impliqué dans le financement. Qui s'occupait du
11 financement de l'arrondissement de Saint-Léonard
12 pour les activités de deux mille cinq (2005)?

13 R. Je crois que c'est Bernard Trépanier.

14 Q. **[516]** Donc, il était extrêmement actif dans le
15 financement de votre arrondissement en deux mille
16 cinq (2005).

17 R. Bien, c'est évident qu'il avait un attachement à
18 Saint-Léonard. À la fois, comme il a expliqué,
19 comme organisateur, mais également il tenait
20 beaucoup à ce que Saint-Léonard atteint ses
21 objectifs, alors...

22 Q. **[517]** Et pourquoi particulièrement Saint-Léonard?
23 L'attachement était où?

24 R. Bien, l'attachement, il était là, je pense qu'il
25 vous a bien expliqué qu'il a organisé...

1 Q. **[518]** Non. Monsieur Zampino, je vais être obligée
2 de vous interrompre, là. Je ne vous demande pas ce
3 que monsieur Trépanier nous a expliqué...

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[519]** ... nous l'avons entendu, on a écouté la
6 Commission. Je vous demande, vous là, votre
7 témoignage à vous...

8 R. Oui.

9 Q. **[520]** ... quel était l'attachement qu'il avait
10 particulièrement à Saint-Léonard? Je peux être
11 encore plus clair. Était-il à Saint-Léonard ou à
12 vous cet attachement-là?

13 R. C'était à Saint-Léonard et c'était un ami à moi.
14 Alors, monsieur Trépanier a organisé, avec Claude
15 Dumont, la première élection en mil neuf cent
16 quatre-vingt-six (1986) et ensuite l'élection de
17 mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), mil neuf
18 cent quatre-vingt-quatorze (1994), mil neuf cent
19 quatre-vingt-dix-huit (1998), deux mille un (2001),
20 deux mille cinq (2005) et il a continué à Saint-
21 Léonard même après mon départ pour organiser la
22 campagne électorale de Michel Bissonnet et les
23 conseillers à Saint-Léonard. Alors, c'est sûr qu'il
24 avez-vous ait un attachement à Saint-Léonard. Il a
25 été là dès les premières heures et puis il était

1 très proche de moi, il était un ami à moi. Et puis
2 il prenait à coeur que Saint-Léonard figurait
3 toujours bien dans les objectifs qui émanaient du
4 Parti Union Montréal.

5 Q. **[521]** O.K. Donc, vous aviez effectivement une
6 relation d'amitié qui s'est développée au fil des
7 ans avec monsieur Trépanier.

8 R. Oui.

9 Q. **[522]** O.K. Donc, outre un organisateur politique
10 ou, en tout cas, un directeur de financement pour
11 Union Montréal, il était un ami pour vous.

12 R. Oui. Quand quelqu'un est là pour aider à ta
13 première élection, c'est une... c'est un moment
14 important évidemment dans la vie d'une personne. On
15 n'oublie pas les personnes qui étaient là les
16 premières heures. Et ça, c'est le cas pour tous les
17 élus, que ce soit des gens de communication, que ce
18 soit des gens en organisation. Alors, c'est sûr
19 qu'on n'oublie pas et puis on a tissé des liens au
20 fil des ans.

21 Q. **[523]** Monsieur Trépanier a toujours été bénévole
22 pour votre organisation quand il était avec vous
23 dans Saint-Léonard?

24 R. Oui.

25 Q. **[524]** O.K. Il n'a jamais été payé à ce moment-là?

1 R. Non.

2 Q. **[525]** O.K. Il était payé, par contre, à titre de
3 directeur du financement d'Union Montréal?

4 R. C'est... Oui. C'est ma compréhension, même si je ne
5 suis pas dans l'administration du parti.

6 Q. **[526]** O.K. Et pour le rôle qu'il jouait dans le
7 financement de l'arrondissement, s'il mettait un
8 petit peu plus d'énergie par attachement, là, il
9 n'était pas payé pour ça.

10 R. Non. À Saint-Léonard, même au niveau
11 d'organisation, il faisait du bénévolat, mais il
12 faut dire que les élections à Saint-Léonard, de
13 façon générale, ce n'était pas trop compliqué.
14 Avant la fusion, c'était les élections, on a gagné
15 par acclamation, puis ce n'était pas nécessairement
16 très compliqué non plus après.

17 Q. **[527]** Ce que vous voulez dire par là, c'est que
18 vous n'avez pas jamais eu beaucoup d'opposition
19 dans Saint-Léonard. C'est ça?

20 R. Disons qu'on n'avait pas une opposition qui était
21 organisée à un point tel qu'il fallait mettre des
22 efforts extravagants pour atteindre notre objectif.

23 Q. **[528]** Donc, non seulement vos objectifs de
24 financement étaient élevés, mais en plus vous
25 n'aviez pas besoin de tant d'argent que ça, compte

1 tenu de l'opposition faible que vous aviez, que
2 vous rencontriez.

3 R. Et de là, l'idée du parti de permettre une certaine
4 péréquation avec les argents qui pouvaient être
5 recueillis à Saint-Léonard.

6 Q. **[529]** Je vais vous demander, Madame Blanchette, la
7 pièce qui a déjà été produite sous la cote 57P-618
8 qui se situe, je pense, à l'onglet 3. Alors, peu
9 d'implication de votre part dans le financement
10 d'Union Montréal ou de l'arrondissement en deux
11 mille cinq (2005), relation d'amitié avec monsieur
12 Trépanier, je le conçois, mais qu'est-ce qui peut
13 justifier mille huit cents (1 800) appels entre
14 vous et lui dans une certaine période, et je pense
15 que vous avez eu l'occasion de l'examiner, celui-
16 là, qu'on avait parlé tantôt. Donc, de mille huit
17 cents (1 800) appels sur la période qui est
18 couverte par ça. Et on voit plusieurs fois par
19 jour. De quoi parliez-vous avec monsieur Trépanier?

20 R. Ça c'est un... C'est une pièce qui a déjà été
21 déposée, si je ne m'abuse?

22 Q. **[530]** Tout à fait.

23 R. Et si vous voulez, Madame la Présidente, je
24 comprends que vous faites des croisements, mais
25 j'ai eu l'opportunité également de faire

1 certaines...

2 Q. **[531]** Monsieur Zampino, je pense qu'on va attendre
3 avant, là, parce que de toute façon, si vous avez
4 des documents à exhiber ou à sortir, il faut les
5 présenter aux procureurs de la Commission avant, et
6 on...

7 R. Bien, je voulais juste... J'ai un document qui peut
8 expliquer ce que vous recherchez comme réponse.

9 Q. **[532]** Alors, ce que je vous dis, c'est que si vous
10 avez des documents à présenter ou à produire devant
11 la Commission, on doit les préparer, en fonction
12 des règles de procédure. Vos avocats auraient dû
13 vous informer, on doit les présenter aux procureurs
14 de la Commission.

15 R. Je...

16 Q. **[533]** Ce qui aurait pu être fait si on avait eu
17 l'occasion de se parler avant.

18 R. Je n'ai pas dit que ce sont...

19 Q. **[534]** Donc, je vais vous demander de mettre votre
20 document de côté, Monsieur Zampino, et de répondre
21 à ma question, s'il vous plaît.

22 R. Madame la Présidente...

23 (15:36:04)

24 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

25 Si vous permettez... Un instant. Le té...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Quel droit fondamental invoquez-vous, Maître
3 Sheppard?

4 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

5 Le droit fondamental du témoin, qui a préparé son
6 témoignage, ça ressort du droit à l'avocat, il a
7 fait une analyse des appels, et il a le droit, et
8 il a été conseillé qu'il avait le droit de se
9 référer à l'analyse qu'il a faite. Il ne produit
10 rien. On peut lui demander, s'il se sert d'un
11 document, de le produire, mais le témoin a fait une
12 analyse, et on lui demande de mettre de côté le
13 travail qu'il a fait, la préparation pour son
14 témoignage. Et ça me semble un droit fondamental
15 que le témoin puisse témoigner en connaissance de
16 cause. Vous avez dit vous-même, Madame la
17 Présidente, aujourd'hui et à d'autres occasions,
18 vous recherchez la vérité. C'est un document
19 crucial qui ne dit pas (inaudible)...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Mais, Maître Sheppard, si c'était un document
22 crucial, qu'est-ce qui l'empêchait de présenter le
23 document à la procureure en chef de la Commission?

24 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

25 Le document crucial, c'est celui qui est présenté

1 au témoin. Le témoin a étudié ce document, et il a
2 préparé son témoignage éventuel là-dessus, et je ne
3 vois pas comment on peut lui faire le reproche de
4 ne pas avoir présenté sa préparation et ses
5 communications avec son avocat aux procureurs de la
6 Commission.

7 Alors, si vous recherchez la vérité et vous
8 avez un témoin qui est devant vous et qui dit,
9 « J'ai... » Je ne veux pas mettre des paroles dans
10 sa bouche, mais il a préparé et analysé ce
11 document, il a un aide-mémoire dont il veut se
12 servir, je ne vois pas comment on peut lui
13 interdire de se servir de cet aide-mémoire. On
14 peut, bien entendu, demander de voir le document.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Mais c'est vous qui dites que c'est un aide-
17 mémoire, Maître Sheppard. Lui dit que c'est une
18 analyse qu'il a faite.

19 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

20 Ça dé...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est différent, entre un aide-mémoire et une
23 analyse qu'il aurait faite.

24 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

25 Avec tout le respect, vous savez, on joue sur les

1 mots. C'est un document qu'il a...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Non.

4 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

5 ... qu'il a préparé, une analyse aide-mémoire. Je
6 veux jouer sur les mots aussi. Une analyse aide-
7 mémoire pour l'aider à expliquer à la Commission ce
8 que ce document indique. Et je suis étonné qu'on
9 empêche un témoin de se servir d'un document qu'il
10 a préparé pour témoigner sur quelque chose de très
11 important, et qu'on lui interdise d'y avoir accès.
12 Qu'on demande de voir le document, bien entendu.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non. Le témoin a dit : « J'ai préparé un
15 document », et il s'apprêtait à vouloir... ou il
16 semblait s'apprêter à vouloir déposer le document,
17 et c'est à ce moment-là que maître LeBel est
18 intervenue, parce qu'il faut que les choses soient
19 quand même faites dans les règles qui sont établies
20 par nos règles de procédure.

21 Me CLAUDE ARMAND SHEPPARD :

22 Tout à fait d'accord, Madame la Présidente, mais le
23 témoin comme il s'agit d'une préparation qu'il a
24 faite avec moi je peux vous dire que ce n'est pas
25 pour produire un document, ce n'est pas une pièce

1 qu'il produit, mais il sait très bien que si la
2 Commission veut voir de quel document il se sert
3 pour témoigner, le document peut être examiné. Mais
4 ce n'est pas, ce n'est pas une preuve en soi, le
5 fait qu'il a, on parle de plus de mille (1 000)
6 soi-disant appels, je pense que ça aiderait...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Mille huit cents (1 800).

9 Me CLAUDE ARMAND SHEPPARD :

10 Pardon?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Mille huit cents (1 800).

13 Me CLAUDE ARMAND SHEPPARD :

14 Mille huit cents (1 800) soi-disant appels et je
15 pense que si vous êtes vraiment comme Commission à
16 la recherche de la vérité sur ces appels, tout ce
17 que le témoin peut vous apporter comme explications
18 et analyses va servir à tout le monde.

19 (15:40:14)

20 Me SONIA LEBEL :

21 Alors, je pense que le droit à l'avocat est un
22 droit fondamental est comblé, on le voit bien par
23 la présence de deux avocats dont un troisième dans
24 la rangée arrière pour monsieur Zampino. Je pense
25 que le droit à la préparation n'est pas un droit

1 fondamental et malheureusement, nous sommes dans un
2 forum bien différent d'un cour de justice
3 habituelle où si effectivement étant en recherche
4 de la vérité, s'il est vrai, mais que ce droit à
5 l'assistance de l'avocat-là est limité.

6 Ceci étant dit, si monsieur Zampino veut
7 présenter le document, s'en servir ou l'utiliser
8 devant la Commission, les règles de pratique de la
9 Commission sont très claires. Je suis prête par
10 contre à, si vous voulez, me passer du deux jours
11 qui est prescrit dans les règles, prendre
12 possession du document, l'examiner et voir si
13 demain on pourra s'en servir.

14 Mais il est clair dans les règles de
15 procédures qu'un tel document ne peut pas être
16 consulté ou utilisé et qu'on le dépose ou on ne le
17 dépose pas, je pense que l'utilisation est faite
18 par monsieur Zampino devant la Commission sans
19 passer par les procureurs de la Commission c'est le
20 forum vers lequel on est. Et naturellement il faut
21 toujours comprendre que nous sommes dans un forum,
22 nous recherchons la vérité, nous recherchons à
23 établir des stratagèmes, à apporter des conclusions
24 et des recommandations et non pas des culpabilités
25 ou assigner des blâmes à qui que ce soit dans ce

1 sens-là. Et s'il y a à le faire plus tard, monsieur
2 Zampino pourra en répondre également en vertu de
3 nos règles de procédure.

4 Me CLAUDE ARMAND SHEPPARD :

5 J'aimerais qu'on me montre quel article interdit à
6 un témoin, à un témoin de consulter ses notes.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ce n'est pas un article qui interdit à un témoin de
9 consulter ses notes, c'est un article qui interdit
10 au témoin de produire. Je n'ai pas le...

11 Me CLAUDE ARMAND SHEPPARD :

12 Je m'engage au nom du témoin à ne pas produire ce
13 document et à ne pas demander qu'il soit produit.
14 Il va s'en servir à titre de notes pour l'aider
15 dans son témoignage.

16 Me SONIA LEBEL :

17 Et de toute façon et à titre de commentaire, Madame
18 la Présidente, si on est effectivement à la
19 recherche de la vérité on n'a pas besoin d'un aide-
20 mémoire. Moi la seule question que je pose ici à
21 monsieur Zampino est de me dire qu'est-ce qui
22 pourrait être les sujets de conversation entre lui
23 et monsieur Trépanier qui est un ami de longue
24 date. Donc, je pense qu'on pourrait, à ce moment-
25 là, progresser.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, continuez, allez-y. Je vais vous trouver
3 l'article en question, Maître Sheppard.

4 Me SONIA LEBEL :

5 Q. **[535]** On aura toujours l'occasion d'examiner le
6 document si monsieur Zampino est d'accord pour en
7 donner une copie aux procureurs de la Commission et
8 on pourra voir ce qu'on en fait demain.

9 Donc, Monsieur Zampino, à titre de mémoire,
10 selon votre mémoire et selon vos relations avec
11 monsieur Trépanier, quels sont les sujets de
12 conversation qui pourraient y avoir lieu entre vous
13 et monsieur Trépanier?

14 R. Premièrement, Madame... Madame la Présidente,
15 j'émets énormément de réserve sur le dépôt d'un
16 document dans la forme qu'il est déposé. Ça ne
17 représente pas la réalité. Il n'y a pas eu mille
18 huit cents (1 800) appels entre monsieur Trépanier
19 et monsieur Zampino durant la période de deux mille
20 cinq (2005) à deux mille huit (2008) comme vous
21 l'indiquez, là.

22 Q. **[536]** Monsieur Zampino, je vais vous demander de
23 répondre à ma question. Vous êtes excellent et
24 passé maître dans l'art de nous répondre sans nous
25 répondre. Donc, quelle est, quelles sont les

1 raisons qui pourraient...

2 R. Madame la Présidente, je prends objection à un
3 commentaire comme celui-là.

4 Q. **[537]** O.K. Objectez-vous, mais répondez à ma
5 question. Quelles sont les raisons qui pourraient
6 justifier les appels téléphoniques entre vous et
7 monsieur Trépanier? On ne s'accroche pas au nombre,
8 là. Quelles sont les raisons qui pourraient faire
9 en sorte que vous et monsieur Trépanier communiquez
10 ensemble?

11 R. Monsieur Trépanier comme on peut voir à l'écran à
12 téléphoner, selon les données que vous nous
13 indiquez, mille soixante (1 060) fois au 4138. Si
14 je vous dis aujourd'hui ici que sur les mille
15 soixante (1 060) appels qu'il a faits au 4138, il
16 n'y a pas eu plus que trente (30) appels qui sont
17 passés directement dans mon bureau. Je vous dis la
18 vérité.

19 Alors, avant d'exposer des tableaux comme
20 celui-là qui laisse sous-entendre que monsieur
21 Trépanier appelle mille huit cents (1 800) fois
22 monsieur Zampino, c'est d'induire en erreur, c'est
23 de... c'est d'émettre un scénario qui n'est pas le
24 reflet de la réalité.

25 Q. **[538]** Alors, encore une fois vous ne répondez pas à

1 ma question, je n'ai pas demandé la justification
2 des mille huit cents (1 800) appels, je vous ai dit
3 quels sont les motifs qui pourraient faire en sorte
4 que monsieur Trépanier communique avec vous?

5 R. Monsieur Trépanier est un ami de longue date, il
6 pouvait communiquer avec moi pour plusieurs
7 raisons. Il pouvait communiquer avec moi pour me
8 demander si j'étais disponible pour un lunch. Il
9 pouvait communiquer avec moi pour demander si
10 j'étais disponible pour jouer au golf en fin de
11 semaine. Mais encore une fois, encore une fois je
12 vous dis, je vous dis qu'on a devant nous un
13 document qui c'est un document qui représente une
14 fausseté et à titre d'exemple, à titre d'exemple...
15 je peux vous dire que sur les mille soixante
16 (1 060) appels au 4138, si vous faites le calcul du
17 nombre de fois que monsieur Trépanier appelle quand
18 je suis... vous avez parlé du comité exécutif du
19 mercredi tantôt, là, de huit heures (8h) quand je
20 suis avec le directeur général, jusqu'à deux heures
21 et demie (2h30), les rencontres du lundi matin de
22 huit heures (8h) jusqu'à onze heures (11h00), les
23 rencontres que j'ai au comité exécutif de la
24 Communauté métropolitaine de Montréal, il y a déjà
25 là, environ quarante pour cent (40 %) des appels

1 qu'on peut éliminer. Monsieur Trépanier...

2 Q. **[539]** O.K., expliquez-moi, Monsieur Zampino, c'est
3 quoi le 4138?

4 R. Le 4138, c'est le numéro de mon adjointe...

5 Q. **[540]** Hum hum.

6 R. ... au bureau de l'Hôtel de Ville de Montréal où on
7 peut également appeler quatre ou cinq autres
8 personnes.

9 Q. **[541]** Quelles sont ces quatre ou cinq autres
10 personnes?

11 R. C'est madame Martine Bourgeault, qui était votre
12 adjointe...

13 Q. **[542]** Qui était votre adjointe. Le 4138, c'est son
14 numéro à elle, c'est ça?

15 R. Oui, pendant une période, c'était Sammy Forcillo
16 également, il y avait Hugo Morissette, il y avait
17 Richard Caron et pendant une période, il y avait
18 aussi Marie-Andrée Biron.

19 Q. **[543]** Est-ce que monsieur Trépanier, à votre
20 connaissance, a des relations d'amitié avec ces
21 autres personnes?

22 R. Tout à fait. Et je pense qu'en écoutant le
23 témoignage de monsieur Trépanier, hier ou avant
24 hier, je crois qu'il a bien indiqué qu'il pouvait
25 se rendre régulièrement, même deux fois par

1 semaine, rencontrer ces personnes, partager un
2 lunch avec ces personnes, sans voir monsieur
3 Zampino.

4 Ce qui est malheureux, ce qui est
5 malheureux, c'est que mes avocats ont demandé,
6 Madame la Présidente, depuis deux mille neuf (2009)
7 et même dernièrement, en deux mille onze (2011),
8 accès à mon agenda électronique. Je n'ai pas accès
9 à mon agenda électronique. Vous avez publié
10 certains extraits de mon agenda électronique et si
11 j'avais l'entièreté de mon agenda électronique,
12 j'aurais pu vous démontrer, noir sur blanc, que
13 monsieur Trépanier appelait ce bureau, mais
14 n'appelait pas pour parler à Frank Zampino.

15 D'ailleurs, vous l'avez devant vous...
16 devant vous, mille soixante (1 060) appels au 4138
17 et on lui retourne trois fois un appel en quatre
18 ans ou en cinq ans. Alors, ce n'est pas la
19 démonstration de quelqu'un qui se précipite pour
20 appeler monsieur Trépanier.

21 Q. **[544]** À quel endroit avait lieu...

22 R. D'autre part, est-ce qu'on peut descendre à la page
23 du téléphone 4574, juste pour vous montrer quelque
24 chose qui est important...

25 Q. **[545]** Monsieur Zampino?

1 R. Oui.

2 Q. **[546]** À quel endroit avait lieu la préparation du
3 lundi?

4 R. Au bureau du maire.

5 Q. **[547]** Au bureau du maire?

6 R. Oui.

7 Q. **[548]** À quel endroit avait lieu le comité exécutif?

8 R. Dans la salle du comité exécutif qui n'était pas au
9 4138.

10 Q. **[549]** Je ne vous demande pas s'il était au 4138, je
11 vous dis à quel endroit?

12 R. Dans la salle du comité exécutif, qui n'était pas
13 dans mon bureau.

14 Q. **[550]** Qui n'était pas dans votre bureau?

15 R. Oui.

16 Q. **[551]** Le 4138, donc, c'est bien le numéro de votre
17 adjointe, dans votre bureau?

18 R. Exactement.

19 Q. **[552]** Parfait. Et là, ce que vous nous dites, là,
20 c'est qu'il est impossible que monsieur Trépanier
21 n'aurait eu aucune raison de vous rejoindre le
22 lundi ou le mercredi alors que vous étiez soit en
23 préparation du comité exécutif, soit en comité
24 exécutif? C'est ce que vous nous dites?

25 R. Impossible. Impossible et j'irais plus loin, mon

1 adjointe avait des instructions claires qu'il n'y a
2 personne qui me passait le téléphone. Les seules
3 personnes qu'elle pouvait passer le téléphone, même
4 si j'étais en réunion dans mon bureau, c'était mon
5 épouse, c'était mes enfants et c'était ma mère ou
6 le maire de Montréal. Elle ne me dérangeait jamais.
7 Monsieur Trépanier, quand il appelait le 4138, ne
8 parlait pas à monsieur Zampino, je vous le dis et
9 c'est la vérité.

10 Et si on veut, on peut aller également au
11 4574, là, où on a, semble-t-il, cent vingt-sept
12 (127) appels. Regardez le tableau du 4574,
13 d'ailleurs, je suis content que c'était mon numéro
14 de téléphone, c'était Rogers qui était le seul dans
15 la liste que vous avez là, où on indique même le
16 nombre de secondes et je pense qu'on a soixante-
17 quinze pour cent (75 %) de ces appels qui sont soit
18 de une seconde, quatre secondes, sept secondes,
19 neuf secondes, dix-huit (18) secondes, est-ce qu'on
20 peut s'entendre que c'est un appel et c'est fort
21 probablement un « voicemail » qui embarque dans le
22 téléphone? Alors, conclure qu'il m'a appelé mille
23 huit cents (1 800) fois, c'est foncièrement
24 malhonnête.

25 On peut bien dire que monsieur Trépanier

1 est mon ami, on sait très bien que monsieur
2 Trépanier, c'est un feu roulant au téléphone,
3 monsieur Trépanier - puis il y en a d'autres qui
4 l'ont dit devant moi - c'est une machine au
5 téléphone, il appelait à tous les jours, écoute, je
6 peux vous montrer le tableau de combien de fois il
7 appelait, d'ailleurs, ce que je n'ai pas rajouté,
8 Madame la Présidente, c'est que j'ai comptabilisé
9 même mes jours de congé. Même durant mes jours de
10 congé, j'en ai quatre-vingt-huit (88) durant la
11 période que vous avez à l'écran et sur les quatre-
12 vingt-huit (88) jours de congé, monsieur Trépanier
13 appelle le 4138 soixante-dix-huit (78) fois. Je ne
14 suis pas à Montréal et il appelle le 4138. Est-ce
15 qu'on peut s'entendre que monsieur Trépanier
16 appelle le 4138 et ce n'est pas pour parler à
17 monsieur Zampino et quand je voyais un procureur
18 ensuite faire du croisement pour dire que, voyez,
19 quand il y avait des comités de sélection, soit la
20 veille, soit le lendemain, on appelait un
21 ingénieur, on appelait monsieur Marcil et on
22 rajoutait, dans cette chaîne-là, monsieur Zampino,
23 quand monsieur Trépanier appelait tous les jours
24 que je sois là, que je ne sois pas là, que je suis
25 à l'extérieur à la Communauté métropolitaine de

1 Montréal, que je suis en salle du comité exécutif
2 où il n'y a personne qui peut sortir pour prendre
3 le téléphone, que je suis dans le bureau du maire
4 où personne n'a le droit de prendre son téléphone,
5 vous allez voir, là, que ces mille huit cents
6 (1 800) appels vont immédiatement baisser à moins
7 de deux cents (200) appels.

8 Q. **[553]** O.K.

9 R. Et deux cents (200) appels, sur une période de
10 quatre ans et demi, je ne pense pas que c'était
11 exagéré pour quelqu'un qui est considéré comme un
12 ami.

13 Q. **[554]** Si tel est le cas, Monsieur Zampino, pourquoi
14 vous n'avez pas jugé bon d'informer les procureurs
15 de la Commission de cet état de fait au préalable,
16 avant cet après-midi?

17 R. J'ai appris cette liste quand vous avez... quand
18 vous avez rencontré monsieur Trépanier, et que
19 j'étais complètement abasourdi par cette
20 information.

21 (15:51:40)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[555]** Vous ne répondez pas à la question.

24 R. J'ai fait, Madame la Présidente...

25

1 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

2 Un instant, un instant. C'est sur les conseils de
3 ses procureurs. Et on entre dans le domaine du
4 secret professionnel.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Au fait, c'est l'article 56 et 57. Ce sont les
7 articles 56 et 57.

8 Me SONIA LEBEL :

9 Q. **[556]** Alors je vais répéter ma question. Je n'ai
10 pas demandé ce que vos avocats vous avaient dit.
11 Vous avez quand même pris une décision, alors
12 pourquoi vous n'avez pas jugé bon d'en parler aux
13 procureurs de la Commission avant de... de cet état
14 de fait, là?

15 R. J'ai fait cet exercice avec l'aide de mes
16 procureurs, et c'est la décision qui a été prise de
17 vous la présenter aujourd'hui, si vous me donnez
18 l'occasion d'expliquer un peu comment moi je vois
19 ce tableau, qui est un tableau qui est complètement
20 erroné, et ça représente, selon moi, une fausseté
21 pleine et entière en fonction des communications
22 que je peux avoir avec monsieur Bernard Trépanier.

23 Q. **[557]** Alors, ce que vous nous dites, c'est qu'il
24 n'y a aucune possibilité ou aucune raison pour
25 lesquelles monsieur Trépanier aurait pu avoir, ou

1 tenté de vous rejoindre un lundi ou un mercredi,
2 alors que vous êtes soit en préparation, soit en
3 comité exécutif?

4 R. C'est impossible. J'espère que vous allez poser,
5 peut-être, la question à monsieur Tremblay, qui va
6 témoigner, pour lui demander si on prenait des
7 téléphones quand on était en réunion, ou si on
8 prenait des téléphones quand on était à la salle du
9 comité exécutif.

10 Et ça, j'exclus... Quand je vous dis, mes
11 avocats ont demandé d'obtenir mon agenda, quand je
12 suis à l'hôtel de ville de Montréal, je suis en
13 réunion, généralement de huit heures (8 h) le matin
14 à six heures (18 h) le soir, en continu. Quand je
15 ne suis pas au comité exécutif, ou avec le maire,
16 ou avec le directeur général, ou au comité exécutif
17 de la Communauté métropolitaine de Montréal, je
18 suis au conseil municipal, je suis en commission
19 des finances, je suis en d'autres comités. Mon
20 horaire est presque complètement chargé, et il n'y
21 a aucune, aucune, aucune raison pour laquelle
22 monsieur Trépanier peut appeler le 4138 et me
23 rejoindre. Les seules fois qu'il est capable de me
24 rejoindre, parce qu'il sait très bien qu'il n'est
25 pas capable de me rejoindre au bureau, la preuve,

1 vous l'avez : trois appels entrants. Alors en cinq
2 ans, il appelle cent cinquante-sept (157) fois au
3 bureau, puis on lui rappelle trois fois. Alors,
4 de...

5 Q. [558] O.K. Monsieur Zampino, expliquez-moi,
6 d'abord, pourquoi monsieur Trépanier n'a pas jugé
7 bon de nous dire que quand il appelait le 4138, il
8 rejoignait cinq personnes différentes,
9 possiblement.

10 R. Madame la Présidente, il me semble qu'il l'a
11 mentionné hier. Vous l'avez dans les
12 « transcripts ». Je pense que quelqu'un lui a posé
13 la question, et c'est là que j'ai entendu qu'il
14 allait même deux fois par semaine pour partager un
15 repas, une salade, avec madame Bourgault, avec
16 madame Marie-Andrée Biron, avec Hugo Morissette,
17 avec Richard Caron, et il a dit également qu'il
18 appelait souvent à ce numéro-là pour dire bonjour à
19 Martine, mon adjointe, ou pour dire bonjour à Hugo
20 Morissette qu'il connaît très bien, à Richard Caron
21 qu'il connaît très bien. Dans le temps où Sammy
22 Forcillo était là, il pouvait l'appeler également.
23 Mais si vous pensez qu'un président du comité
24 exécutif, au même titre que le maire de Montréal, a
25 le temps, a le temps - pensez-y juste deux petites

1 minutes, là - a le temps de prendre mille soixante
2 (1 060) appels... Mille soixante (1 060) appels,
3 j'ai fait le tableau sur un calendrier, c'était
4 tous les jours. C'était tous les jours.

5 Q. **[559]** Ce tableau-là est prêt depuis quand?

6 R. Pardon?

7 Q. **[560]** Ce tableau-là est prêt depuis quand, cette
8 analyse que vous avez dans votre chemise bleue
9 devant vous?

10 R. Depuis hier soir.

11 Q. **[561]** Vous l'avez finalisé hier soir?

12 R. Oui. Bien, la raison pour laquelle je l'ai finalisé
13 hier soir, c'est qu'il y a une partie qui a été
14 faite avant, mais ce que j'ai rajouté hier, c'est
15 les fameuses rencontres du comité exécutif, les
16 rencontres de la Communauté métropolitaine de
17 Montréal, les rencontres du lundi matin avec le
18 maire, et j'aurais aimé avoir mon agenda pour que
19 je puisse ajouter les autres rencontres. Et la
20 cerise sur le sundae, c'est que j'ai quatre-vingt-
21 huit (88) jours de vacances durant cette période-
22 là, et il appelle soixante-dix-huit (78) fois.

23 Q. **[562]** O.K. Mais le fait que le 4138 peut rejoindre
24 cinq personnes différentes, vous savez ça depuis
25 plus longtemps qu'hier soir?

1 R. Oui. Oui.

2 Q. **[563]** O.K.

3 (15:56:18)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[564]** Depuis quand avez-vous le tableau en votre
6 possession?

7 R. J'ai, comme je vous ai mentionné, je l'ai finalisé
8 hier, Madame.

9 Q. **[565]** Non, pas le vôtre, là, celui des appels entre
10 vous et monsieur Trépanier?

11 R. Ah, depuis que ça a été produit à la Commission.
12 Vous parlez du tableau qu'on a à l'écran.

13 Q. **[566]** Hum, hum?

14 R. Quand ça a été produit, je pense que c'était,
15 c'était avant la pause, c'est ça des deux semaines
16 ou après.

17 Me SONIA LEBEL :

18 Q. **[567]** Avant la pause de deux semaines?

19 R. C'est ça.

20 Q. **[568]** Et avant la pause de deux semaines, monsieur
21 Trépanier n'a pas jugé bon de nous dire que le 4138
22 rejoignait cinq personnes. Mais hier en contre-
23 interrogatoire, je crois il l'a précisé.

24 R. Et oui, et la question.

25 Q. **[569]** Mais c'est ça, on s'entend. Est-ce que vous

1 avez parlé à monsieur Trépanier dans la pause de
2 deux semaines?

3 R. J'ai jamais parlé à monsieur Trépanier. Qu'est-ce
4 que monsieur Trépanier a à faire avec ça, monsieur
5 Trépanier a répondu, a répondu sur ce dossier. Est-
6 ce que vous êtes en train d'insinuer que j'ai
7 préparé ça en fonction, en fonction de discussions
8 que j'ai eues avec monsieur Trépanier. Je n'ai pas
9 le droit de lui parler. Ça fait plus qu'un an.

10 Q. [570] Donc, votre réponse est non?

11 R. Oui, c'est non.

12 Q. [571] Parfait. Si on parle d'activités de
13 financement, maintenant, Monsieur Zampino, si on
14 revient à l'onglet 4, Madame Blanchette, la pièce
15 qui a été déposée sous la cote 42P-537, ce sont,
16 non on va revenir, je m'excuse.

17 Une activité de financement qui aurait eu
18 lieu le vingt-huit (28) mai deux mille trois
19 (2003), Monsieur Zampino, est-ce que ça vous dit
20 quelque chose? Une activité de financement, je vais
21 vous aider, qui aurait eu lieu je pense au Rizz,
22 financement d'Union des citoyens de l'Île de...
23 citoyens et citoyennes de l'Île de Montréal, qui
24 est Union Montréal, on s'entend?

25 R. Oui, en quelle année celle-ci.

1 Q. **[572]** Vingt-huit (28) mai deux mille trois (2003)?

2 R. Si vous avez un peu plus d'informations, si ça a eu
3 lieu au Rizz, il y a des bonnes chances que c'était
4 la grande activité annuelle que le Parti faisait...
5 faisait, c'est le grand cocktail avec la présidence
6 d'honneur du maire de Montréal.

7 Q. **[573]** Oui, et c'est une activité pour laquelle
8 monsieur Leclerc a témoigné, entre autres, et
9 d'autres personnes ont témoigné à l'effet que
10 plusieurs entrepreneurs, en tout cas, beaucoup
11 d'entrepreneurs étaient présents à cette activité,
12 est-ce que vous vous souvenez?

13 R. Monsieur Leclerc étant qui?

14 Q. **[574]** Monsieur Leclerc de Terramex, est-ce que vous
15 avez suivi son témoignage?

16 R. Non.

17 Q. **[575]** Alors, Michel Leclerc de Terramex a témoigné,
18 entre autres, le vingt (20) novembre deux mille
19 douze (2012) qu'à ce cocktail de financement outre
20 vous et le maire Tremblay, plusieurs entrepreneurs
21 étaient présents?

22 R. Oui, oui, ça se peut.

23 Q. **[576]** Ça se peut?

24 R. Oui.

25 Q. **[577]** Est-ce que c'est possible pour ce type

1 d'activités de financement-là?

2 R. Si c'était, si vous me dites que c'est l'activité
3 de financement annuel d'Union Montréal qu'ils
4 organisaient généralement au printemps, alors, il y
5 a des bonnes chances qu'il peut y avoir des
6 contributeurs qui sont, qui sont issus des
7 entreprises en construction. Alors, vous dites que
8 monsieur Leclerc était là, alors, ça se peut qu'il
9 était là. Moi je ne connais pas monsieur Leclerc.

10 Q. **[578]** Si on parle du vingt-huit (28) mai deux mille
11 trois (2003) est-ce que ça correspond à l'époque où
12 l'activité de financement annuel peut avoir lieu?

13 R. Je ne peux pas confirmer la date exacte. La seule
14 chose que je peux vous dire c'est qu'il y avait
15 toujours une volonté de faire ça au printemps.
16 Alors, ça pouvait être la fin mars, ça pouvait être
17 avril, ça pouvait être le mois de mai, mais vous
18 avez ces informations, alors, aidez-moi et je vais
19 vous dire si c'était l'activité annuelle d'Union
20 Montréal, la grande activité annuelle.

21 Q. **[579]** O.K. Mais c'est possible que ce soit au mois
22 de mai?

23 R. C'est possible que c'est soit au printemps.

24 Q. **[580]** O.K. Mais si on parle d'un cocktail qui
25 pouvait réunir jusqu'à deux cents (200), trois

1 cents (300) personnes, est-ce que ça correspond à
2 l'activité de financement annuel, en termes d'ordre
3 de grandeur?

4 R. Ça se peut, oui, mais je vous dis en même temps
5 qu'il y a déjà eu de ces activités annuelles où il
6 pouvait avoir même quatre cents (400) ou cinq cents
7 (500) personnes.

8 Q. **[581]** O.K. Quel est votre rôle à ce moment-là ou le
9 rôle du maire dans ce type d'activités?

10 R. Bien généralement à cette grande activité le maire
11 et moi on nous demande d'être présents à la porte
12 pour accueillir le monde. Normalement monsieur
13 Trépanier qui organise ces activités est à côté du
14 maire pour serrer la main aux personnes qui
15 viennent participer à cette activité. Et ensuite,
16 le maire, c'est généralement un cocktail, et le
17 maire, ensuite, prononce un discours, il s'adresse
18 aux convives, alors, c'est un peu ça le setup, ça
19 peut durer deux heures, c'est un cocktail
20 dînatoire, ça peut durer deux heures, deux heures
21 et demie.

22 Q. **[582]** Et en règle générale, qui est présent à ce
23 type d'activité, je parle en termes d'invités ou de
24 gens qui achètent des billets, naturellement?

25 R. Bien, tout contributeur au Parti. Ça peut être

1 des... des résidants, évidemment, de Montréal qui
2 sont là, ça peut être... j'ai déjà vu plusieurs
3 entrepreneurs qui ont sûrement acheté un billet ou
4 des billets. J'ai vu des représentants des bureaux
5 d'ingénieurs, j'ai vu des représentants des bureaux
6 d'architectes, des bureaux d'avocats, alors, c'est
7 le genre de personnes qui sont présentes et
8 beaucoup d'élus également assistent, surtout, à
9 cette grande activité annuelle.

10 Q. **[583]** Et selon vous, quel est l'intérêt, pour ces
11 entrepreneurs-là, d'assister à ce genre d'activité?

12 R. Je n'ai pas d'opinion à faire sur leur décision de
13 participer à cet événement. J'imagine que ce sont
14 des gens qui veulent faire du réseautage et qui
15 veulent aussi contribuer au parti politique qui est
16 au pouvoir, comme ça se fait partout ailleurs.

17 Q. **[584]** À quoi peut servir d'avoir dans son réseau le
18 président du comité exécutif ou le maire de la
19 Ville?

20 R. Bien, je pense que si le maire de Montréal est chef
21 de son parti, de sa formation politique et qu'ils
22 organisent un grand événement de financement, il va
23 de soi que le maire de Montréal devrait normalement
24 être présent pour remercier les personnes qui se
25 donnent à un exercice démocratique.

1 Q. [585] Et pour quelle raison on remarque que la
2 majorité du temps, on n'a pas beaucoup de citoyens
3 - j'allais dire ordinaires, mais je ne l'entends
4 pas dans un sens péjoratif, là - mais qui n'est pas
5 représentant d'une entreprise ou d'une firme de
6 génie ou d'une firme d'avocats? Traditionnellement,
7 pourquoi ce sont ces gens-là qui participent à ces
8 cocktails-là?

9 R. Bon, parce qu'il faut faire d'abord la distinction
10 entre ce genre d'activité et des activités dites
11 plus populaires. Alors, ça, c'est la grande
12 activité annuelle que le Parti demandait à monsieur
13 Trépanier d'organiser et lui donnait un objectif
14 assez important - je ne me rappelle pas des
15 chiffres, là, si l'objectif était de recueillir, je
16 ne sais pas deux cent mille (200 000 \$), trois cent
17 mille dollars (300 000 \$), quatre cent mille
18 dollars (400 000 \$) - lors de cette grande
19 activité, mais les arrondissements faisaient
20 également des activités dites populaires.

21 Alors, je sais pertinemment, si je peux me
22 permettre de parler pour l'arrondissement Saint-
23 Léonard, on faisait également parfois des soirées
24 dites « spaghetti », des épluchettes de blé d'inde,
25 on pouvait vendre des billets cinq dollars ou dix

1 dollars (10 \$) et puis c'est lors de ces activités-
2 là qu'on a une représentation beaucoup plus
3 importante des citoyens d'un arrondissement ou
4 d'une ville.

5 Q. **[586]** Donc, vous êtes d'accord avec moi qu'un
6 billet à cinq cents dollars (500 \$) n'est pas
7 nécessairement à la portée de tous?

8 R. Je suis d'accord avec vous.

9 Q. **[587]** O.K. Vous êtes également d'accord avec moi
10 qu'il est interdit par la Loi électorale de faire
11 du financement par les entreprises?

12 R. Tout à fait.

13 Q. **[588]** Alors, une personne... c'est un citoyen, un
14 résidant de l'Île de Montréal ou d'un
15 arrondissement quelconque qui peut financer ou
16 acheter un billet?

17 R. Qui doit faire un chèque, c'est ça.

18 Q. **[589]** Qui doit faire un chèque, O.K., et malgré
19 cela, on voit que la majorité des billets ou les
20 tables sont achetées ou occupées par des
21 entreprises ou des représentants d'entreprises,
22 c'est exact? Dans ce genre de cocktail?

23 R. Moi, je ne peux pas attester de ça, comme je vous
24 dis, ce n'est pas moi qui s'occupais du
25 financement. Monsieur Deschamps, évidemment, avait

1 la responsabilité de s'assurer que tout soit fait
2 dans l'ordre et que ces personnes-là étaient
3 présentes. Même si elles ne sont pas des résidants
4 de Montréal, je prenais pour acquis qu'elles
5 apportaient avec elles des chèques, des résidants
6 de Montréal. Alors, c'est...

7 Q. **[590]** Vous êtes en train de me dire que vous avez
8 constaté, dans ces cocktails de financement, alors
9 vous êtes au fait des règles de financement, qu'il
10 y avait des gens présents, assis à une table, qui
11 n'étaient pas des résidants de Montréal?

12 R. Oui, ce n'est pas la première fois qu'on voit ça...

13 Q. **[591]** Alors, vous vous questionnez où est-ce qu'ils
14 ont pris leur billet? De quelle façon ils l'ont
15 obtenu?

16 R. Bien, ce n'est pas compliqué. Parfois, ma
17 compréhension, c'est qu'on pouvait demander à
18 quelqu'un d'acheter quatre billets ou d'acheter
19 cinq billets, d'acheter six billets et ces
20 personnes-là ne venaient pas nécessairement à
21 l'activité. Ils pouvaient donner leur billet à
22 quelqu'un d'autre là. Une fois que le billet est
23 payé par un résidant de Montréal, je ne pense pas
24 qu'ils empêchaient quelqu'un d'autre, qui n'était
25 pas un citoyen de Montréal, de participer à

1 l'événement.

2 J'irais plus loin. Je sais... je sais très
3 bien parce que souvent on faisait ça avec l'équipe
4 de l'exécutif local de Saint-Léonard. Il y avait
5 certaines personnes qui pouvaient acheter quatre
6 billets, apporter les chèques et là appeler...
7 appeler mettons Bernard Trépanier - je me rappelle
8 pertinemment une occasion - appeler Bernard
9 Trépanier où il dit « bien, j'ai acheté les quatre
10 billets, voici... voici nos chèques. Nous ne serons
11 pas présents pour telle et telle et telle raison.
12 Voulez-vous récupérer les chèques? ». Et monsieur
13 Trépanier profitait pour donner ça à des bénévoles,
14 à des bénévoles mettons de notre exécutif local à
15 Saint-Léonard, mais ça se faisait aussi dans
16 d'autres... dans d'autres arrondissements.

17 Q. **[592]** Mais, les bénévoles en général sont résidants
18 de l'île ou à tout le moins de l'arrondissement,
19 est-ce que je me trompe?

20 R. Généralement, oui, pas nécessairement toujours là,
21 mais généralement, oui.

22 Q. **[593]** Je vais vous laisser aller, Madame, vous avez
23 une question.

24 (16:07:09)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [594] Non, mais vous avez dit que ça pouvait être
3 des gens qui n'étaient pas de l'environnement en
4 question, donc de Saint-Léonard et qui pouvaient
5 même ne pas être des résidants de l'île de
6 Montréal. Mais, quel était l'intérêt de ces gens-là
7 de venir rencontrer Frank Zampino?

8 R. En étant, comme je vous dis là, si le parti
9 politique fait une activité majeure de financement,
10 les personnes normalement qui veulent... qui
11 veulent assister à ce genre d'événement s'attendent
12 à voir le maire et, à la limite, le président du
13 comité exécutif à ces événements, au même titre...
14 au même titre...

15 Q. [595] Quel est leur intérêt?

16 R. Mais, c'est de... de nous saluer, de nous faire
17 part de leur présence, de nous dire qu'ils sont
18 contents ou pas contents de ce qui se passe dans la
19 municipalité, d'échanger quelques mots lors de...

20 Q. [596] S'ils n'habitent pas à Montréal...

21 R. Oui.

22 Q. [597] ... en quoi est-ce que ça les intéresse?

23 R. Mais là, vous parlez de personnes qui n'habitent
24 Montréal. Moi, j'ai répondu de façon générale,
25 Madame la Présidente, sur des personnes qui

1 viennent à ces activités-là, c'est quoi leur
2 intérêt de voir...

3 Q. [598] Oui. Et qu'est-ce que Frank Zampino peut leur
4 apporter?

5 R. Bien, Frank Zampino peut tout simplement leur
6 apporter une écoute là. Alors, si ces personnes-là
7 ont des commentaires à faire sur des politiques de
8 la Ville, sur des dossiers à la Ville, nous sommes
9 là pour les écouter, c'est le rôle d'un élu.

10 Alors, le maire de... le maire... Je me
11 rappelle, le maire, on faisait nos rencontres, il
12 n'y a aucune différence entre ces activités-là et
13 d'autres activités. Je vous donne... une petite
14 anecdote et puis peut-être le directeur général
15 pourra vous le dire. Monsieur Zampino... c'est-à-
16 dire monsieur Tremblay souvent était à l'extérieur
17 les fins de semaine pour toutes sortes d'activités,
18 comme je pouvais l'être. Et puis on faisait nos
19 rencontres du lundi matin au bureau du maire. La
20 première chose que le maire faisait, c'est qu'il
21 sortait son morceau de papier, puis il donnait ça
22 au directeur général, il dit : « Claude... » ou
23 Robert dans le temps où c'était Robert Abdallah
24 « voici, j'ai vu telle personne, elle me parle d'un
25 problème sur le trottoir, elle me parle d'un

1 problème de fissure sur l'entrée de garage devant
2 elle », et caetera. C'est le day-to-day du
3 municipal.

4 Q. **[599]** Là on est à Montréal.

5 R. Oui, on est à Montréal, effectivement. Alors, il
6 n'y a aucune différence selon moi entre obtenir
7 évidemment l'écoute et les doléances de citoyens
8 dans des activités qui ne sont pas des activités de
9 financement et les activités de financement où on
10 peut avoir le même genre de sujets ou d'autres...
11 d'autres sujets.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. **[600]** Alors, Monsieur Zampino, je pense que vous
14 n'avez peut-être pas bien compris la question. Vous
15 avez mentionné que des non-résidents de l'Île de
16 Montréal se présentaient à ces cocktails-là ayant
17 eu probablement un billet acheté par un résident,
18 hein, si on veut être en fonction des règles.
19 Alors, quel serait l'intérêt de ce citoyen-là de
20 vous parler d'une fissure dans le trottoir de
21 Longueuil, par exemple.

22 R. Si c'est un non-résident de Montréal, fort
23 probablement on ne nous parlera pas d'une fissure
24 de...

25 Q. **[601]** Tout à fait.

1 R. ... Montréal.

2 Q. **[602]** Alors, quel est l'intérêt d'un non-résident
3 d'assister au cocktail de financement d'Union
4 Montréal et de serrer la main de Monsieur Zampino
5 ou du maire Tremblay?

6 R. Écoutez, c'était du réseautage, ils voulaient être
7 présents, ils voulaient peut-être se faire voir. Ça
8 se peut que c'est des personnes qui avaient des
9 contrats à la Ville. Ça se peut que c'est des
10 personnes qui font du développement des affaires et
11 qui veulent... qui veulent démontrer que, voilà,
12 nous sommes des fournisseurs de la Ville, et puis
13 on appuie votre administration. Alors c'est... Il
14 n'y a rien d'anormal dans ce genre d'activité, là.

15 Q. **[603]** Donc, quelqu'un qui n'est pas résident de la
16 Ville de Montréal, pour pouvoir assister à une de
17 ces activités de financement, doit se faire
18 procurer un billet par quelqu'un qui est résident.
19 On s'entend?

20 R. Bien, j'imagine qu'un de ses associés, peut-être,
21 lui aura donné un billet.

22 Q. **[604]** Et...

23 R. C'est ça.

24 Q. **[605]** Un associé qui est résident.

25 R. Fort probablement, oui. Forcément. Parce que le...

1 Q. **[606]** Forcément.

2 R. Le chèque doit être fait par un résidant de
3 Montréal.

4 Q. **[607]** O.K. Et vous êtes d'accord avec moi, vous
5 allez convenir avec moi qu'une personne qui n'est
6 pas résidante de la Ville de Montréal, à moins
7 d'avoir une entreprise qui a des contrats avec la
8 Ville de Montréal, un simple citoyen s'entend, n'a
9 pas intérêt à assister à ces cocktails-là.

10 R. Pas nécessairement.

11 Q. **[608]** Et quand vous aviez ce type de discussion-là
12 avec ces non-résidants qui ont des contrats ou
13 potentiellement du développement des affaires,
14 quelles étaient les discussions que vous pouviez
15 avoir avec eux?

16 R. Madame la Présidente, il n'y a pas grand-discussion
17 qui a lieu lors d'une activité, d'un cocktail
18 dînatoire qui dure deux heures. Alors, c'est
19 souvent des... Les gens nous saluent, ils sont
20 contents d'être là, nous sommes contents d'être là,
21 le maire fait un discours, il remercie Bernard
22 Trépanier d'avoir organisé l'événement, remercie
23 les gens d'avoir participé à cet exercice
24 démocratique, et c'est tout, là. Ce n'est pas... Ce
25 n'est pas une discussion, il n'y a pas de

1 questions, de réponses, il n'y a pas de période de
2 questions. Alors c'est... On salue les gens, et
3 puis c'est tout, là. Les élus peuvent se parler,
4 entre élus, puis d'autres... Écoutez, là, il n'y a
5 rien... Il n'y a rien d'alarmant ou d'inhabituel
6 lors de ces rencontres, là. C'est la même... J'ai
7 participé à de multiples soirées-bénéfice pour des
8 députés à l'Assemblée nationale, et c'est
9 exactement la même chose. C'est du réseautage. On
10 s'assoit, on rencontre du monde, on dit bonjour. On
11 ne va pas là nécessairement pour essayer de faire
12 avancer nos dossiers, ce n'est pas la place pour
13 ça.

14 Q. **[609]** O.K. Mais qui dit réseautage dit utilité, on
15 s'entend? Donc, j'aimerais ça comprendre, Monsieur
16 Zampino, à titre de président du comité exécutif ou
17 bien d'élus d'un arrondissement, quel est votre
18 pouvoir, quel est votre rôle, quelle est votre
19 influence dans l'octroi d'un contrat?

20 R. Bien, je vous l'ai expliqué tantôt. Le président du
21 comité exécutif n'a aucune, n'a aucune autorité
22 fonctionnelle et opérationnelle dans l'octroi du
23 contrat.

24 Q. **[610]** Donc, il y a un processus qui doit être
25 suivi, il y a des règles établies. On s'entend?

1 R. Absolument.

2 Q. **[611]** Alors, quel est l'intérêt de ces gens-là
3 d'aller vous rencontrer et de discuter, de faire du
4 développement des affaires? Quel est l'intérêt de
5 ces gens-là de vous avoir dans leur réseau?

6 R. Bien, je vous dis, là, ils ne vont pas là
7 nécessairement pour essayer d'influencer quoi que
8 ce soit. C'est des gens qui font du réseautage,
9 souvent entre eux aussi. Entre eux aussi. Puis ils
10 sont... Ils sont contents de voir les élus. La...

11 Q. **[612]** Pourquoi...

12 R. La... Écoute. L'alternative, c'est quoi?
13 L'alternative, ça serait de dire qu'on va
14 organiser, le parti va organiser une grande
15 activité de financement, on va inviter, mettons,
16 tout ce monde-là, et puis le maire ne sera pas là,
17 le président du comité exécutif ne sera pas là, et
18 les élus ne seront pas là.

19 Q. **[613]** O.K. Là on parle de ce qu'on pourrait faire
20 dans l'a...

21 R. C'est quoi l'image qu'on...

22 Q. **[614]** Non. C'est ce qu'on pourrait faire dans
23 l'avenir. Moi j'essaie de comprendre, Monsieur
24 Zampino, je peux comprendre l'intérêt d'un citoyen
25 à se présenter à ce genre de chose-là. Je peux

1 comprendre l'intérêt d'un citoyen de financer un
2 parti politique, les orientations d'un parti
3 peuvent influencer le citoyen, on s'entend? La
4 taxation, il y a toutes sortes de choses qui
5 peuvent influencer un citoyen dans une ville.

6 J'essaie de comprendre. J'essaie de
7 comprendre quel est l'intérêt d'une personne en
8 affaires, d'un entrepreneur, d'un représentant
9 d'une firme de génie, bureau d'avocats, de
10 comptables, peu importe, tous secteurs confondus.
11 Quel est l'intérêt d'une personne qui n'habite pas
12 Montréal, mais qui pourrait potentiellement avoir
13 des contrats à Montréal, de se présenter dans ce
14 genre d'activité de financement-là pour rencontrer
15 le maire et le président du comité exécutif? Quel
16 est cet intérêt?

17 R. Madame la Présidente, j'ai tenté, du mieux que je
18 peux répondre à cette question. Je constate que la
19 meilleure personne qui peut répondre à cette
20 question, c'est le promoteur, c'est l'ingénieur,
21 c'est le contracteur.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[615]** Mais ils ont répondu.

24 R. Et puis? Qu'est-ce qu'ils ont dit?

25

1 Me SONIA LEBEL :

2 Q. **[616]** De votre...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ils... Allez-y, Maître.

5 Me SONIA LEBEL :

6 Q. **[617]** Mais de votre point de vue à vous, là.

7 R. Hum, hum?

8 Q. **[618]** De votre point de vue à vous, quel est
9 l'intérêt de ces gens-là? Est-ce qu'il y en a un
10 intérêt? Du point de vue de l' élu, là. Est-ce que
11 vous en voyez un intérêt?

12 R. Moi je n'en vois pas, au niveau de l' élu. Alors,
13 qu'est-ce qu'ils vous ont répondu?

14 (16:16:09)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[619]** Alors, pourquoi est-ce que les hommes
17 d'affaires feraient des affaires avec des élus?
18 Pourquoi le développement des affaires avec un élu,
19 avec vous?

20 R. Là, vous me parlez de quel développement d'affaire?

21 Q. **[620]** Vous avez dit que les gens qui étaient de
22 l'extérieur...

23 R. Oui.

24 Q. **[621]** ... venaient sans doute question de
25 réseautage et question de développement des

1 affaires et qu'ils sont contents de vous parler ou
2 de parler au maire Tremblay et qu'ils sont contents
3 de dire qu'ils participent, qu'ils vous appuient,
4 qu'ils participent à votre développement.

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[622]** Alors, vous en retour quel est votre intérêt,
7 quelles sont les affaires que vous développez avec
8 ces gens-là?

9 R. Mais moi personnellement je ne développe absolument
10 rien avec ces gens-là. Quand j'ai mentionné que ces
11 gens-là peuvent venir à des activités semblables
12 pour faire du développement des affaires. La
13 définition du développement des affaires c'est
14 quoi? Quand j'étais dans le secteur privé et puis
15 je suis dans un bureau de vérificateur ou que nous
16 sommes dans les bureaux d'avocats, on fait du
17 développement des affaires.

18 Le développement des affaires c'est quoi?
19 C'est rencontrer des gens, c'est s'assurer que les
20 gens puissent avoir des cartes d'affaires, c'est de
21 s'assurer qu'on peut peut-être inviter
22 éventuellement quelqu'un à venir à une présentation
23 quelconque et tisser des liens. Parce qu'un jour on
24 va peut-être vouloir, vouloir avoir mettons ce
25 bureau comme client, je donne l'exemple d'un bureau

1 de comptable, d'un bureau d'avocats, etc., alors
2 c'est ça le développement des affaires.

3 Mais la grande différence entre une
4 municipalité comme la Ville de Montréal et
5 l'exemple que je vous donne là c'est que le
6 développement des affaires ne se fait pas de la
7 même façon. Alors, il y a des règles claires, si
8 quelqu'un veut transiger avec la Ville de Montréal,
9 mais on sait comment qu'on doit transiger avec la
10 Ville de Montréal, il y a des processus d'appels
11 d'offres, etc.

12 Mais ces gens-là, ces gens-là quand ils
13 veulent rencontrer les décideurs, les hauts
14 fonctionnaires ou des élus c'est pour leur donner
15 la possibilité dans la mesure où ils font affaire
16 avec la Ville et puis il y a des problèmes qui
17 surgissent. Souvent, qu'est-ce qu'ils font? Est-ce
18 que je suis capable d'appeler un élu que j'ai
19 rencontré lors de cette activité? Est-ce que je
20 suis capable d'appeler le maire? Est-ce que je suis
21 capable d'appeler le président du comité exécutif?

22 Alors, on peut recevoir des appels
23 semblables, on dirige ensuite les personnes aux
24 directions nécessaires, aux fonctionnaires
25 nécessaires pour les cheminer au règlement de leurs

1 problèmes. Alors, c'est ça notre rôle.

2 Me SONIA LEBEL :

3 Q. **[623]** Monsieur Zampino, vous avez mentionné tantôt
4 que vous êtes un homme occupé, vous n'avez pas le
5 temps de prendre les appels de votre ami pendant
6 que vous êtes en comité exécutif ou en préparation
7 et vous me dites présentement que l'intérêt des
8 gens d'affaires de participer au financement, à
9 tout le moins, pas de participer au financement,
10 mais à tout le moins de s'assurer que vous savez
11 qu'ils participent au financement, qu'ils appuient
12 votre administration. C'est simplement pour avoir
13 un accès autre que la téléphonie générale de
14 l'hôtel de ville, c'est exact?

15 R. Je n'ai pas compris votre question.

16 Q. **[624]** Je pense qu'elle était simple, je vais la
17 simplifier encore plus.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[625]** Alors, ce que vous nous dites c'est que
20 l'intérêt de ces gens, parce qu'on comprend bien
21 l'intérêt dans le secteur public. O.K. L'intérêt de
22 faire du développement des affaires dans le secteur
23 public je pense qu'il est clair pour tous. Il n'y a
24 pas d'argent, dans le secteur privé, pardon. Il n'y
25 a pas de fonds publics qui sont impliqués, il n'y a

1 pas de règles d'octroi fermes et réglementées comme
2 dans le cas du secteur public. Alors, ce que vous
3 nous dites c'est que le seul intérêt de ces gens
4 d'affaires qui n'habitent pas nécessairement l'Île
5 de Montréal, mais, donc, qui ne sont pas là à titre
6 de citoyens, qui ont des contrats potentiellement
7 ou qui aimeraient en avoir avec l'Île, à la Ville
8 de Montréal, d'avoir accès à des élus, plus
9 particulièrement le président du comité exécutif et
10 le maire de Montréal c'est en cas de pépins dans
11 l'exécution de mon contrat je vais avoir quelqu'un
12 à appeler?

13 R. Généralement c'est ça.

14 Q. **[626]** C'est juste ça?

15 R. Quand les gens nous appellent, quand qu'ils
16 appellent au 4138, quand ils appellent à un bureau
17 d'un élu parce que là vous avez fait évidemment la
18 liste des appels à mon bureau, il y a des membres
19 du comité exécutif qui avaient des responsabilités
20 dans tout, dans toutes les différentes fonctions,
21 que ce soit en habitation, comme j'ai dit, en
22 environnement.

23 Q. **[627]** Oui?

24 R. Et puis quand ces gens-là avaient des problèmes et
25 puis on ne pouvait pas régler ce problème avec les

1 fonctionnaires, on appelait qui? On appelait
2 toujours l'élue. Alors, l'élue et l'écoute, l'écoute
3 évidemment pour, dans le fond, entendre les
4 doléances de la personne et normalement, le rôle de
5 l'élue, c'est d'essayer de diriger la personne au
6 fonctionnaire pour essayer de résoudre ce problème;
7 si le problème peut se résoudre et normalement,
8 l'élue dit: « Écoute, non, ça ne peut pas se faire,
9 that's it, that's all »...

10 Q. [628] O.K. Quel type de problème pouvait justifier
11 de déranger le président du comité exécutif et non
12 pas passer par les fonctionnaires, parce qu'on
13 s'entend, là, la Ville est divisée en plusieurs
14 secteurs, il y a des fonctionnaires qui s'occupent
15 de tous ces différents secteurs, même les
16 portefeuilles ou les mandats, comme vous l'avez dit
17 tantôt...

18 R. Hum hum.

19 Q. [629] ... qui sont attribués aux différents membres
20 du comité exécutif, le comité exécutif ne s'occupe
21 pas de la gestion des contrats, une fois qu'ils
22 sont octroyés, alors, quel est le type de problème
23 qui pourrait faire en sorte que moi, entrepreneur,
24 je sois tenté de déranger le président du comité
25 exécutif?

1 R. Si vous parlez d'entrepreneurs, j'ai rarement eu
2 des demandes d'entrepreneurs pour régulariser des
3 problèmes.

4 Q. **[630]** O.K., firmes de génie conseil?

5 R. Mais quand vous dites... et la même chose pour les
6 firmes de génie conseil.

7 Q. **[631]** Pourtant, ce sont ces gens-là qui sont
8 présents au cocktail de financement et qui veulent
9 avoir un contact.

10 R. Mais ce n'est pas juste ces personnes-là.

11 Q. **[632]** Alors, qui d'autre...

12 R. Ce n'est pas juste ces personnes-là.

13 Q. **[633]** ... pourrait vous déranger pour un problème?

14 R. Ça peut être un promoteur. Ça peut être un
15 promoteur qui a un problème dans un arrondissement.
16 Dans un arrondissement, il y a un grand projet de
17 développement et puis il essaie de faire avancer
18 son dossier, il est devant le CCU dans
19 l'arrondissement et puis il peut interpeller le
20 président du comité exécutif pour dire: « On a fait
21 toutes les démarches, on a passé par le comité
22 consultatif d'urbanisme », exemple, dans
23 l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, « on a
24 beaucoup de problèmes avec les fonctionnaires, on
25 essaie de joindre madame... » mettons... je vous

1 donne un exemple, là...

2 Q. [634] C'est parfait.

3 R. ... « Madame Helen Fotopoulos, bon, on a de la
4 misère, elle ne nous rappelle pas. Monsieur
5 Zampino, pensez-vous que c'est possible de
6 transmettre un message à madame Helen Fotopoulos
7 pour qu'elle nous rappelle et écouter un peu le
8 problème qu'on vit avec les fonctionnaires dans ce
9 dossier, c'est un projet de quarante millions de
10 dollars (40 M\$), c'est important pour
11 l'arrondissement, c'est important pour nous ».

12 Alors, le président du comité exécutif
13 retourne à sa prochaine réunion du comité exécutif,
14 j'ai un petit morceau de papier parce que je l'ai
15 écrit, alors, j'ai dit: « Helen, on a été à une
16 activité de financement, il y a monsieur untel qui
17 m'a donné sa carte, qui me dit qu'il y a un
18 problème chez vous, voici sa carte, est-ce que vous
19 êtes capables de l'appeler pour l'écouter et voir
20 c'est quoi le problème »? Et ensuite, moi, ce n'est
21 plus dans mon champ d'activités, là. Alors, j'ai
22 transmis le message.

23 Je ne peux pas m'empêcher d'écouter les
24 doléances de gens qui, dans le fond, contribuent au
25 développement de notre Ville. On peut bien se

1 mettre dans nos tours d'ivoire et ne pas voir ces
2 personnes-là, mais comme président du comité
3 exécutif, et c'est le cas des autres membres du
4 comité exécutif, le maire le disait tout le temps,
5 on doit écouter les gens qui investissent dans
6 notre Ville, à tous les niveaux, alors... et ce
7 n'est pas pour tenter de favoriser des gens ou de
8 donner de l'information privilégiée, c'est de bien
9 les écouter et si on peut aider quelqu'un à faire
10 avancer un dossier, en suivant toujours les règles
11 de l'art, bien tant mieux pour la Ville, tant mieux
12 pour tout le monde. Alors, c'est ça le rôle d'un
13 élu.

14 Q. [635] Alors, c'est pour ce type de message-là
15 qu'une personne a intérêt à participer... pas une
16 personne, un entrepreneur ou un promoteur ou
17 quelqu'un d'une firme de génie a potentiellement
18 intérêt à participer au financement d'Union
19 Montréal et à vous serrer la main et à faire sûr
20 que vous allez les appuyer?

21 R. Tout à fait, tout à fait. Dans l'exemple que je
22 viens de vous donner, là, si moi je suis promoteur,
23 puis j'ai un problème dans un arrondissement, puis
24 je sais qu'il y a une activité, il y a une activité
25 de financement dans tel arrondissement ou la grande

1 activité de financement, je veux acheter mon billet
2 parce que je sais qu'il va y avoir des personnes
3 là, à qui je vais peut-être pouvoir parler.

4 J'ai tenté, mettons avec un élu, puis ça
5 n'a pas marché, pour mille et une raisons, et puis
6 peut-être, je vais tenter ma chance avec le maire,
7 avec le président du comité exécutif, avec un autre
8 membre du comité exécutif « Est-ce que vous êtes
9 capables de transmettre un message à tel élu »?
10 C'est quelque chose qu'on faisait régulièrement. Ça
11 ne veut pas dire que le dossier allait être réglé,
12 mais c'est notre rôle, c'est notre rôle
13 fondamental. Quand le maire, j'ai entendu parler
14 des... j'ai entendu parler des activités de
15 financement un peu plus restreintes où le maire
16 demandait aux gens de s'exprimer et de... un genre
17 de période de questions, le maire disait très
18 clairement, en toute bonne foi, il dit: « Écoutez,
19 je vous écoute, vous dites qu'il y a un problème
20 ici, il y a un problème là, on va parler aux
21 fonctionnaires, on va voir si c'est véritablement
22 un problème. Parlez à monsieur Zampino, parlez à
23 monsieur Zampino, monsieur Zampino ». Si ensuite il
24 m'appelait, bien, moi, je l'ai référé soit au
25 directeur général ou au directeur du service

1 concerné, mais c'est ça notre rôle comme élu. On ne
2 peut pas se renfermer et ne pas écouter les gens
3 qui viennent contribuer à la création de la
4 richesse de notre Ville.

5 Q. **[636]** O.K. Je le comprends, ça, c'est votre intérêt
6 à vous d'avoir ces informations-là, mais leur
7 intérêt, le seul intérêt que, eux, ils peuvent
8 avoir, c'est d'avoir quelqu'un à qui appeler qui va
9 transmettre un message à quelqu'un qu'ils ne
10 peuvent pas rejoindre, c'est ça finalement.

11 R. Je vous ai donné un exemple, Madame la Présidente.
12 Ils pouvaient avoir mille... mille (1 000)
13 exemples, ça pouvait être pour n'importe quoi.

14 Q. **[637]** Mais, aucun de ces exemples...

15 R. Les gens venaient pour des subventions. Les gens
16 venaient... Écoutez là, il y avait des festivals
17 l'été, des nouveaux festivals et puis le président
18 se pointait à l'activité pour dire « écoute, j'ai
19 parlé au service du développement culturel et on
20 nous refuse la subvention cette année. Est-ce qu'il
21 y a quelque chose, Monsieur Zampino, qu'on peut
22 faire, demander ça au maire? » et puis on référerait
23 ça aux membres du comité exécutif responsable.

24 (16:27:23)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[638]** Donc, toutes ces personnes-là avaient accès à
3 vous, c'est ce que vous nous dites?

4 R. Toutes ces personnes-là avaient accès, Madame la
5 Présidente, à tous les élus qui étaient
6 présidents... qui étaient présents.

7 Q. **[639]** Dont vous. Dont vous.

8 R. Moi inclus. Moi inclus.

9 Q. **[640]** Et ils pouvaient vous parler directement et
10 vous faire part de leurs doléances directement.

11 R. Oui. Mais, de façon très limitée parce que, comme
12 je vous dis, c'est une activité... c'est une
13 activité d'une heure et demie. Et d'ailleurs, un
14 anecdote là. Mon adjointe me disait tout le temps,
15 me disait tout le temps « Monsieur Zampino, passez
16 pas trop de temps à cette activité-là » parce
17 qu'elle savait très bien que, si je passais deux
18 heures là, j'arrivais le lendemain, j'arrivais le
19 lendemain avec une liste de... mettons de cartes
20 d'affaires.

21 Puis là je lui demandais ou je demandais à
22 mon chef de cabinet de faire le suivi de ces
23 dossiers « appelle tel élu, appelle tel
24 fonctionnaire au moins, la moindre des choses - et
25 c'est ça que je demandais de faire - la moindre des

1 choses, c'est : faite un retour d'appel à la
2 personne qui nous a interpellé, c'est la moindre
3 des choses, si on ne peut pas régler le problème ». Et pour moi, c'était un sine qua non, même si on ne
4 peut pas réglé le problème, il faut que quelqu'un
5 l'appelle. Alors, mon adjointe me faisait toujours
6 le reproche « passe pas trop de temps dans ces
7 activités parce que là vous allez arriver avec un
8 travail énorme » pour évidemment les personnes de
9 soutien qui étaient à mon bureau au comité
10 exécutif.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[641]** O.K. Donc, ce que vous nous dites, c'est que
13 dans ces mille et une raisons-là qui pourraient
14 justifier la présence d'une personne qui n'est pas
15 citoyenne de la Ville de Montréal mais qui a par
16 ailleurs une entreprise, à venir vous serrer la
17 main, il n'y en a aucune qui pourrait être dans
18 l'optique de favoriser l'obtention de contrats?
19

20 R. Bien non. Comment je peux... Ce n'est pas le
21 président du comité exécutif qui octroie les
22 contrats à la Ville de Montréal.

23 Q. **[642]** Merci.

24 R. Penser que le président du comité exécutif est
25 celui qui est responsable pour l'octroi des

1 contrats à Montréal, c'est de mal connaître le
2 fonctionnement de la Ville de Montréal. Le
3 président du comité exécutif, ainsi que les membres
4 du comité exécutif ont une responsabilité
5 structurelle et politique sur les dossiers qui sont
6 les leurs prétendent le contraire, c'est de
7 confondre cette réalité. Ce sont les fonctions...
8 les fonctionnaires, c'est la fonction publique qui
9 ont la responsabilité opérationnelle et
10 fonctionnelle sur les décisions à la Ville de
11 Montréal.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[643]** Et quand votre organisateur...

14 R. Alors, la Ville de Montréal... je m'excuse, Madame
15 la Présidente. La Ville de Montréal n'est pas
16 l'affaire d'un seul homme. La Ville de Montréal,
17 c'est dix-neuf (19) arrondissements, c'est un
18 comité exécutif, c'est soixante (60) élus,
19 soixante-quatre (64) élus au conseil de Montréal.
20 C'est un conseil d'agglomération et c'est une
21 fonction publique de vingt-neuf mille (29 000)
22 employés sous la direction d'un directeur général.
23 C'est ça la Ville de Montréal.

24 Q. **[644]** Et quand on dénombre mille huit cents (1 800)
25 appels provenant de votre organisateur politique...

1 R. Oui.

2 Q. **[645]** ... vous nous dites que c'est seulement deux
3 cents (200) fois tout au plus où il a pu vous
4 rejoindre et vous parler.

5 R. Moi, je vous dis, tout au plus, c'est deux cents
6 (200) fois avec...

7 Q. **[646]** Merci.

8 R. ... avec...

9 Q. **[647]** À demain.

10 R. ... preuve à l'appui.

11

12 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

13

14 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

15

16

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **JEAN LAROSE**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **JEAN LAROSE**

25